

Cf. Caton, Agr. 6, 2, *si in loco crasso aut caldo seueris, hostus nequam erit et ferundo arbor peribit*; et Varron le définit exactement, R. R. 1, 24, 3, *hostum uocant quod ex uno facto olei reficitur. Factum dicunt quod uno tempore conficiunt, quod alii CLX aiunt esse modiorum, alii uia minus magnum, ut ad CXX descendat, eazinde ut uas(a) olearia quot et quanta habeant, quibus conficiunt illud*. Dans Varron, le mot désignerait plutôt le « produit d'un pressurage », d'où l'explication par *haurire*, **hōrire* « épurer ». Mais ce peut être un sens et une étymologie populaire. S'y rattache sans doute *hostōrium*; cf. *hostia*.

hñe : v. *hic*.

hui : exclamation d'étonnement ou d'admiration. Langue familière.

hūmānus : v. *homō*.

humēō : v. *umēō*.

humerus : v. *umerus*.

humilis : v. *humus*.

(h)umor, (h)umidus : v. *umor*.

humus, -I f. (comme les autres noms de la terre, *tel-lūs, terra*; par réaction du genre sur la forme, ablatif *humū* dans Varron cité par Non. 488, 5 sqq., génitif *humūs* dans les inscriptions; inversement, quelques traces du genre masculin dans Laevius et T. Gracchus) : terre (en tant que partie basse), sol; locatif *humī* « par terre, sur le sol »; cf. Varr., L. L. 5, 23, *terra, ut putant, eadem et humus*; *ideo Ennius* (Sc. 411 V.) *in terram cadentis dicere « cubitis pensibant humum », et quod terra sit humus, ideo is humatus mortuus, qui terra obrutus... et dicitur humilior qui ad terram demissior, infimus humillimus, quod in mundo infima humus*. Souvent mis en rapport par l'étymologie populaire avec (h)umidus. Pas de pluriel.

Dérivés et composés : *humilis* « qui reste à terre, qui ne s'élève pas de terre », et au sens moral « humble, bas », etc.; *humiliter, -tās, -tātula, -tūdō* (Gloss.); *per-humilis, thelohumilis* (très tardifs); et à basse époque *humilitō* (*humilō*, cf. *leuāre/leuis*, etc.), *humilitiō* et *humilitūs, -ās* = *ταπεινός* (cf. *nōbilis, nōbilitūs*), *humilitiō* (Gloss.); *humilificō* (Tert.), tous termes fréquents dans la langue de l'Église; *humō, -ās* « enterrer » (les morts), d'où *humatiō, -tor* (rare), *-tus, -ūs m.*; *inhumātus* « non enterré », sens classique; ce n'est qu'à partir de Pline qu'on voit apparaître *inhumāre* avec *in-* local, « mettre en terre, inhumer », d'où *inhumātor* : *pollincior* (Gloss.); *circum-, ob-humō*. Il est à noter que les Latins n'ont jamais eu **terrāre, *interrāre* dans ce sens. Cf. aussi *homō*.

Humus se rencontre à toutes les époques. Mais le mot courant est *terra*, qui l'a supplanté dans les langues romanes; les représentants de *humilis* sont de la langue savante; cf. M. L. 4235. Le celtique a : irl. *uim, humal*; le britt. *uhyll, uhyllod*.

Des deux noms indo-européens de la « terre » qui figurent en grec, le latin n'a pas conservé celui qui répond à gr. *ἔρα* et à all. *erde*. L'autre, *χθών, χαμαί*, a pour correspondant le mot dérivé *humus*, qui, dès la date la plus ancienne, tend en italo-celtique à être remplacé par le groupe de *terra*. Ce nom avait à l'initiale

une forme alternante, à groupe de consonnes dans véd. *ḡdāh*, locatif *ḡdāmi*, génitif *ḡdāh* (et *ḡmāh*), gr. *χθών*, v. irl. *dú* (génitif *don*), v. Rev. celt., 40, 437, à consonne simple dans gr. *χαμαί* et sans doute dans av. *zā*, consonne *zāmo*, locatif *zemi*. Le hittite a *tegan*, génitif *dāgnā*, loc. *dagan* issu de **g(h)edhōm-*, le tokh. A *tkam* (B *kan*) « terre », dont la dentale rappelle celle de gr. *χθών*; cf. Pedersen, *Groupement*, 41 sqq., et aussi Kretschmer Glotta, 20, 65. Au lieu du nom racine, il y a des dérivés en *-ā* : gr. *χαμαί* et *χαμαί* (avec le composé *νεο-χθών* « nouveau, étrange »), en *-y-* suivi de voyelle longue dans v. sl. *zemiļa* et lit. *žėmė*, en *-o-* dans lat. *humus*. Malgré la forme en *-o-*, lat. *humus* a gardé le genre féminin en général; le locatif *humī* peut appartenir au type consonantique : cf. *Karhāgini* et l'adverbe *heri*, et M. Niedermann se demande si le nominatif *humus* n'en serait pas tiré.

Lat. *humilis* rappelle gr. *χαμαλός* et *χαμηλός* (de dérivé en *-ā*) pour les suffixes. En tenant compte du sens de ces mots et de lit. *žėmas* « bas », *žėmyln* « en bas », lette *zem* « sous », v. pruss. *semmat* « en bas », on admettrait un radical **hom-* « terre » pour expliquer l'adverbe osco-ombrien attesté par omb. *hondra*, hutra (et *huntrus*)? « infra », *hondomu* « infimō », osq. *hutrui* « infers »; il s'agirait, comme dans *infra*, d'un mot artificiel, créé pour des raisons religieuses; en osque, le mot figure dans la table d'exécration de Vibia.

V. le dérivé *homō*.

Le traitement *u* de l'o radical n'est pas clair; cf. le cas de *umerus* (et de *hūmānus*?).

hybrida (*ibrida*; *hybris, ibris* dans Dracontius), -ae f. : hybride; bâtard, de sang mélangé. Se dit des animaux et des hommes. Sert de cognomen, notamment à Q. Varius de Sucre, *propter obscurum ius ciuitatis* (Val. Max. 8, 6, 4). Terme technique de couleur populaire; peut-être demeuré en celtique : britt. *efrydd* « estropié »? A rapprocher sans doute des gloses : *iber, ἡλινοσ* et *imbrum, ἡλιτονον*, *πρόδατον*, cf. Plin. 8, 199, (*musimonum*)... *e genere et ouibus natos prisci imbras* (si, toutefois, il ne faut pas lire *umbros*, v. *umber*) *uocauerunt*.

La graphie *hybrida* est celle des meilleurs manuscrits d'Horace et de Valère Maxime et se retrouve dans les inscriptions (CIL IX 4013); elle a sans doute été influencée par un faux rapprochement littéraire avec *ἕβρις, ἕβρισμα*; cf. Eurip., H. I. 181, *τετρασκελὲς ἕβρισμα*.

hymnus, -I m. : hymne. Emprunt au gr. *ἦμος*, fréquent dans la langue de l'Église, qui en a dérivé *hymnō, hymni-dicus, -sonus; hymnificātus; hymnoperiūs*. Celtique : irl. *immon*.

hyoseyamus (-mum), -I m. : jusquiame. Emprunt d'abord savant au gr. *ὄσος/όσμος*, depuis Celse. Passé dans la langue courante avec des déformations diverses (*eosci-, iusqui-, uosqui-, bosqui-*). M. L. 4250.

hysex, -leis (isex) : nom d'un animal inconnu dans Plin. Valer. Peut-être corruption de *esox*.

hystrix, -leis f. : porc-épic. Emprunt au gr. *ὑστρίξ*. M. L. 4250 c.

Dérivé : *hystriculus* : aux poils raides (depuis Tert.); confondu dans les gloses avec *hirsuticulus, δασύπρωκτος*.

iacca, -ae f.? : mangeoire, crèche (Vég., Mulom. 1, 56, 5). Mot populaire, attesté par ce seul exemple et conservé dans les parlers sardes; cf. M. L. 4561 a. L'explication par *iac(c)ulum* est invraisemblable.

iaceō, -ēs, -uī, -ēre : « être dans l'état de quelqu'un ou de quelque chose de jeté », « être gisant (enterré), être étendu » et « être abattu », sens physique et moral (opposé à *stāre*). Le verbe, marquant l'état, est surtout employé aux temps de l'infinitum; le parfait a uniquement la valeur de passé. Pas de supin; l'adjectif *iaci-tūrus* est rare et récent. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 4562; B. W. *gisant*.

Ni substantifs, ni adjectifs dérivés, sauf un *iacentiūs* de la Lex Burg.; toutefois, certaines formes romanes supposent **iacile, *iacina, *iacium* « lit », cf. M. L. 4564, 4565, 4566, et un dérivé **iaciāre* « être couché », M. L. 4563.

Composés : *adiaceō* (= *παράκειμαι*), cf. M. L. 169 et 168, **adiacēns, adiacentia* (Aug.), substantif sans doute tiré du nominatif pluriel *adiacentia, -ium* « régions voisines » qu'on trouve dans Tacite et Pline (v. B. W. sous *aisance*), *circum-, con-, de-, inter-, ob-, prae-, re-, sub-iacere*, tous d'emploi rare, souvent très tardifs et créés à l'imitation des composés de *κεῖμαι* et évités (sauf *adiacere*) par Cicéron et César. Quintilien emploie *circumiacentia, -ium* pour désigner le « contexte »; Rufin *subiacentia, -ae* pour traduire τὸ ὑποκεῖσθαι; Boèce *iacere* pour τὸ κεῖσθαι « la situation », etc.; cf. Thes. VII 1, 31, 37 sqq. — V. le suivant.

iaciō, -is, iēcī, iactum, iacere : jeter, lancer. Usité de tout temps.

Formes nominales, dérivés et composés : un second terme *-ier, -icis* des composés : 1° *ob(i)er, obicis* « ce qui est jeté en avant, digue, obstacle; barre de porte, barrières ». Le nominatif singulier est à peu près inusité; *obex* est refait sur *obicis*; Virgile et Ovide scandent *obice* comme un dactyle; Silius, 4, 24, *obiceis*, par réaction de l'orthographe sur la quantité.

2° *subicēs* f. cité par Fest. 394, 33 (cf. Gell. 4, 17), *subices Ennius in Achille pro subiectis posuit cum dixit nubes* (2) : « *Per ego deum subices umidas; unde (inde) codd. oritur sonitu saevo (et) spiritu* »; proprement « ce qui s'étend en dessous ».

iactus, -ūs m. : jet, lancement, M. L. 4569; en particulier « fait de lancer par dessus bord », *iactum mercium facere leuandae navis causa*, Dig. 14, 2, 1 sqq., sens qu'on retrouve dans *iactura, -ae* (cf. Cic., Off. 3, 23, 89), qui en est venu à signifier « perte, dommage ». Ni **iactiō, *iactor* n'existent dans le simple. De *iactura* : *iactūtor, -āris* (Ital.), *iactūrārius* « qui frequenter patitur iacturam » (Gloss.).

iaculus : de jet; substantivé dans diverses acceptions techniques : *iaculus* (scil. *fūnis, laqueus*) : lasso; *iaculus*

I

(*serpens*) : sorte de serpent qui se jette sur sa proie; *iaculum (rēte)* : épervier (d'où *rēteiaculārī* (Fronton)); *iaculum (tēlum)* : javelot, M. L. 4570. Dénominatef : *iaculor, -āris (iaculō)* « lancer, darder, frapper d'un trait », et au figuré « lancer des paroles, etc. », avec ses nombreux dérivés; *iaculor (-lō)*.

Fréquentatifs de *iaciō* : *iaciō, -ās* : lancer, jeter souvent ou avec force; et par suite : 1° agiter (sens physique et moral); 2° mettre en avant (sens moral), *se iaciāre, iaciāre genus, nōmen* « jeter sans cesse en avant » et « vanter »; cf. *iactātor, iactātiō* et *iactantia* (ce dernier usité seulement sous l'Empire et au sens figuré). Adjectifs : *iactābundus* (à partir d'Aulu-Gelle), *iactābilis* (Greg. Naz.), *iactanticulus* (tardif). *Iactāre (iactāre)*; cf. M. L., *Einf.*³, p. 158), qui, à basse époque, s'emploie comme synonyme de *iaciō* (il traduit βόλλω dans les textes chrétiens), a seul subsisté et a remplacé *iacere* dans les langues romanes, M. L. 4568. Panroman, sauf roumain; *iactiō, -ās* (T.-L., Plt.) : même sens que *iaciō* et mêmes dérivés tardifs.

Iaciō a fourni de nombreux composés en *-iciō* : *abiciō, adiciō, circumiciō, co(n)iciō, dēiciō, dissiciō, ēiciō, etc.*, dont le préverbe, quand il se termine par une voyelle *co-, de-, ē-, prō-, rē-*, est tantôt scandé long, quelle que soit la quantité de sa voyelle : *coiciō, dēiciō, ēiciō, prōiciō, rēiciō* (c'est-à-dire *co-i-iciō, de-i-iciō*), tantôt se contractant avec l'*i* qui le suit : *coiciō, rēiciō*, cf. *rēi, ēi* et *rēi, ēi*; *ei(i)us* dissyllabe et *ēius*. Quand le préverbe se termine par une consonne : *ab-, ad-, etc.*, il est généralement scandé long; mais il y a des traces de scansion brève; et *amicire*, dont la parenté avec *iaciō* n'était plus sensible, a toujours la première syllabe brève. L'état de choses est ici complexe et obscur et ne semble pas pouvoir s'expliquer uniquement par la phonétique; les composés à préverbe « vocalique » ont dû exercer une action analogue sur les autres; de même aussi les formes de parfait, du type *ab-icēi*, dans lesquelles le préverbe était long « par position ». La graphie a dû aussi jouer un rôle. Il est possible qu'à l'origine *abiciō* se lisait et se prononçait *abjiciō*, avec un groupe *-ii-* noté par un seul *i*, à cause de l'aversion des Latins pour les groupes *ii* et *uu* (cf. *iuuenta = iuuenta, oinuorsei = oinuorsei*, etc.); v. M. Niedermann, *Mélanges F. de Saussure*, en particulier, p. 61 et 63, n. 1). Une confirmation indirecte de ce fait se trouve dans des graphies comme *deicēit* (présent) du *Mediceus* et du *Romanus* dans Vg., G. I 133, etc. (cf. Havet, *Manuel*, § 920), qui sont exactement comparables aux graphies du type *seruos, uolt*, etc. Mais la graphie par un seul *i* dissimulait l'allongement « par position » du préverbe et a amené les scansions du type *abiciō, adiciō*, qui semblent, du reste, postérieures à *abiciō, adiciō*, cf. Thes. s. u. V., entre autres, Mather, *Harv. Stud.* 6, 84-

151; Exon, Hermathena 13 (1904), 129-162; Lindsay, *Early latin verse*, p. 140; Niedermann, *Phonét.*, p. 34 sqq.

abiectio, -is, *abiecti*, *abiectionem*, *abiecere* (= ἀφίημι et, pour le sens, ἀποβάλλω) : jeter loin de soi, rejeter; jeter à bas, abaisser (sens physique et moral); *sē abiecere* : se jeter à bas, se jeter aux pieds de; se laisser abattre (Cic., *Tusc.* 2, 23). De là *abiectionis* : bas, abattu (sens moral), abject (cf. ἀπόβλητος); *abiectionis* « abjection, bassesse » (seul sens classique; ce n'est qu'à très basse époque que *abiectionis* a désigné le « rejet »).

adiectio (προσβάλλω) : jeter en outre ou auprès; souvent, simplement « ajouter » (= addere); de là *adiectio*, *adiectivus*, dont le neutre traduit le gr. ἐπιθετον (irl. *adiecht*); *adiectum*, M. L. 170.

amicia, -is, -ire : v. ce verbo.

circumciō : jeter autour, entourer (= circumdare, περιβάλλω); *circumciectus*, -ūs m. : enceinte (cf. περιβολή).

coniciō (co-) = συμβάλλω et συνήμι : jeter ensemble, rassembler; dans la langue augurale : « conjecturer » (de *conicere sortēs*). Souvent synonyme de *colligō*; employé souvent aussi comme pronominal : *conicere sē* : c. sē in *jugam*, in *pedēs*, le préfixe, perfectif, marquant l'aspect déterminé de l'action. De là *coniectus*, *coniectio*, *coniectator* « devin », *coniectura*. Composé : **econiciō* dans quelques dialectes italiens, M. L. 2984 a.

deiciō : jeter à bas (καταβάλλω), M. L. 2529, *deiectus*. *dissiciō* (*dissiciō*) : jeter de tous côtés, disperser, dissiper (διαβάλλω). La forme et la graphie *dissiciō* sont difficilement explicables. On admet, sans preuves, l'influence analogique de *dissico*, *dissipō*; cf. Sommer, *Hdb. d. lat. Laut- u. Formenl.*, 2^e éd., p. 266. *Dissiciō* lui-même est une forme refaite; phonétiquement on attendrait **diciō*, comme *diungō*. Sur l'ablatif *disice*, v. *obicēs*.

eciō : jeter dehors, chasser (ἐκβάλλω). *iniciō* : jeter dans ou sur (εισβάλλω et ἐνήμι). *intericiō* : jeter entre, interposer; d'où, dans la langue de la grammaire et de la rhétorique, *interiectio*; cf. Quint. 1, 4, 19; et 8, 2, 15, *interiectio... ut mediō sermone aliquam inserant sententiam* (traduit le gr. παρεμβεσις); irl. *interiecht*.

obicō : jeter devant, opposer. Cf. *obicēs*. *praeiciō* (Festus). *prōiciō* (cf. *proieciat* « *proicitō* »), Lucrèce, CIL I² 401, mais la forme est incertaine; gr. προήμι) : jeter en avant, et « jeter en dehors, rejeter »; *prōiectus*, M. L. 6774 « [enfant] abandonné »; *prōiectura*.

reiciō : rejeter; d'où *reiculus* (Varron, mot de la langue rustique comme *dēlicus*) : de rebut. M. L. 7183.

subiciō : jeter sous, soumettre (= ὑποβάλλω et ὑποθήμι), etc.; M. L. 8368, *sūbjicere*, et 8367, **sūbjicere*. Pour *subicēs*, v. *obicēs*.

supericiō (Hor.). *trāniciō* et *trānsiciō* : jeter au delà; faire traverser. M. L. 8842, 8844, 8845.

Sans apophonie : *inter*-, *per*-, *prae*-, *subter*-, *super*-, *suprā*-, *trāns*-*iaciō*.

Iactō a à son tour fourni de nombreux composés qui doublent les composés de *iaciō* : *coniectō*, *dissiectō*, *eciectō*, M. L. 2835; *in*-, M. L. 4441; *ob*-, *prae*-, *pro*-, *re*-,

M. L. 7189; *sub*-, *super*-, *tra-iaciō*, M. L. 8843, avec quelques formes sans apophonie.

Iaciō, *ieci* est à gr. ἵημι (de **yi-ye-mi*) « je lance en avant, je jette », ἵκη ce que *faciō*, *fecit* est à τίθημι, ἔθηκα, seulement la forme sans élargissement n'est pas conservée comme, en regard de *faciō*, elle l'est dans *con-iaciō*, *red-dō*, etc., ou au second terme de composé *sacer-dō*. Toutes les formes à préverbe sont du type de *con-ficiō* etc. Rien ne prouve, il est vrai, que l'h initial de *ieci* repose sur un ancien **y* plutôt que sur **s*; mais le rapprochement de *ieci* avec *serō*, *seui* (v. ce mot) est à écarter pour le sens, tandis que la concordance de sens de *ieci* et de *iaciō* est complète à tous égards; et les composés se répondent exactement. Quant à *iaciō*, il s'oppose à *sedeō*, comme en slave *ležati* « être couché » à *sédēti* « être assis »; cf. aussi, pour la forme, lit. *gulėti* « être couché » en face de *gulėti*, *gūti* « se coucher ». Ainsi que le montre l'emploi, la forme est récente en latin, de même que *pendō*, où se retrouve le -*d*-du suffixe du présent de *pendō*; comme pour *iaciō*, il n'y avait pas de parfait propre à *pendō*, et il n'en a pas été créé; la création de la forme peu courante *iaciō* tient à ce que l'on ne pouvait, à cause du sens, employer *ieci* comme perfectum de *iaciō*.

iāiūnus : v. iēiūnus.

iam, adverbe de temps : désormais, dès maintenant, déjà, bientôt. Se dit du présent (par opposition à *moxi* et du futur immédiat, mais peut s'employer aussi en parlant du passé, comme le fr. « déjà ». Souvent joint à un impératif pour exprimer la hâte ou l'impatience. Du sens de « au moment où je parle », on est passé à celui de « précisément », puis « en vérité », et *iam* a pu s'ajouter à une affirmation pour la renforcer; cf. Cic. Brut. 18, 70, *ulteriora etiam Polycteti et iam plane perfecti*.

Redoublé, *iam* indique l'instantanéité de l'action : *iam iam linquo acies*, Vg., Ae. 12, 875; *iam iamque uideo bellum*, Cic., Att. 16, 9 fin. Joint à *nunc*, il signifie « dès à présent », cf. *nunciam*; avec *nōn*, il a le sens de « ne... plus ». *Iam* forme le premier terme d'adverbes composés : *iamdiū*, *iamdūdum*, *iampridem*. Il figure aussi comme second terme dans *etiam*, *nunciam*, *quoniam*, *quispiam*, *uspiam*. Usité de tout temps. Panroman (sauf roumain), seul ou renforcé par une autre particule. M. L. 4572; B. W. *dējā*, *jadis*, *jamais*.

Iam appartient au type des adverbes en -*am* tels que *tam*, *quam*, *nam*, -*dam*, qui est peu représenté hors du latin. *Quam*, qui se retrouve en osco-ombrien, n'a un correspondant qu'en arménien (v. *quam*). Il n'est donc pas surprenant que *iam* n'ait pas de correspondant. On rapproche le groupe germanique de got. *ju* « maintenant » et les groupes balte et slave de lit. *ju* v. sl. *ju* « maintenant »; lat. *iam* serait à got. *ju* ce que *nam* est à got. *nu* « maintenant » (v. sous *nu-dius* et *nunc*). L'élément radical serait celui de is, *ibi*, *ita*, etc. Cf. peut-être *iuenis*.

ianitricēs f. pl. : femmes de frères (Dig., Isid.). Le mot n'est attesté qu'à basse époque et seulement au pluriel. Seule une glose a *ianitrix*, σύννομος, CGL III 446, 58. Il a été déformé par l'étymologie populaire en particulier, il a emprunté au type *genetrix* son su-

fixe. L'i intérieur, qui ne peut s'expliquer qu'en syllabe ouverte, suppose que le passage de **ianitrix* à *ianitrix* est peu ancien. Comme la plupart des termes indiquant l'alliance ou la parenté, a été remplacé par des appellations nouvelles dans les langues romanes.

Vieux terme, désignant la « femme du frère du mari », de la série des noms indo-européens indiquant les membres de la famille du « mari » (cf. *socer*, *socrus* et *leuir*). Semble n'avoir survécu en latin que dans la langue juridique (cf. la remarque faite sous *glōs*). La forme du type **genater* est attestée par lit. *jenētē* et les survivances grecques, hom. εἰνατέρες (au pluriel, comme en latin) et le datif singulier ενατρι d'une inscription grecque de Lydie; la forme du type **yoater* sur laquelle repose *ianitricēs* survit dans véd. *yātā* (thème *yātā*), phryg. *uawatepa*. On ne peut déterminer le vocalisme radical de sl. **jetry* (v. russe *jatry*, v. pol. *jatry*). — Le nom arménien *ner* de la « femme du frère du mari » doit être apparenté; mais la forme n'est pas expliquée; v. Cuny, *Recherches sur le vocalisme en nostratique*, p. 66.

iantō, ientō : v. iēiūnus.

iantō, ientō : v. le suivant.

iānuā : v. le suivant.

iānus (*Iānus*), -ūs : dat. *Iānuī* dans Fest. 204, 17 L. *Iānuī Quirino*; et *Iānus*, -ī m. : passage, cf. Cic., N. D. 2, 27, 67, *transiōnes peruiae iāni nominantur*, et spécialement à Rome, passage voûté, galerie où se tenaient entre autres les banquiers et les changeurs. Personnifié et divinisé, *Iānus* symbolise le passage par ses deux visages opposés l'un à l'autre et placés l'un devant, l'autre derrière la tête (*Iānus anceps*), et par la forme de son temple, qui comporte également deux portes opposées. A *Iānus* est consacré le mois de Janvier, *Iānuarius* (scil. *mēnsis*), qui est devenu le mois de passage d'une année à l'autre, *Iānus* étant considéré comme le dieu des commencements : *penes Ianum sunt prima*, *penes Iouem summa*, Varr. ap. Aug., Ciu. D. 7, 9; sa colline est le *Iāniculum*. Il est aussi un dieu rural : *I. Consiuius*, comme *Ops*, mais secondairement. Attesté depuis Caton. *Étr. ani*?

Dérivés (en grande partie de **iānu-* et non de **iāno-*) : *iānuā* f. : passage, entrée, cf. Vg., Ae. 6, 106, *inferni ianuā regis*; 6, 127, *atri ianuā Diiis*; de la « porte (de maison particulière) »; *iānuālis* (*Iānālis*, Ov.) : *Iānuālis porta*, cf. Varr., L. 5, 165; *iānuā* n. : *libi genus quod Iano tantummodo delibatur*, P. F. 93, 5 (cf. *Ceriale libum*, Ov., F. 1, 127); *iānitor*, -rix : portier, portière (cf. *portus/portitor*, *holus/holitor*, etc.); *iāneus* : *iānitor*, P. F. 92, 2; *Iānigena* (Ov.). Les formes romanes et celtiques (irl. *enair*, britt. *ionawr*) remontent à *iānuā*, **iēnuā*; *Iēnuārius* (attesté épigraphiquement, v. Lindsay, *Lat. Spr.*, p. 18, et Niedermann, *Contrib. à la crit. des gloses lat.*, 27 a 3; cf. *iāiūnus* et *iēiūnus*). Panroman, sauf roumain, cf. M. L. 4575, 4576, et *Einf.* 3, p. 158; B. W. s. u. *Iānuā*, au contraire, est peu représenté dans les langues romanes, où sont demeurés surtout les représentants de *ostium* et de *porta*.

Le rapprochement usuel avec véd. *yāti* « il va (en véhicule) », lit. *jōti* « aller (en véhicule) », ne convient pas pour le sens; ces mots ne se prêtent pas à fournir

le sens de « passage », à plus forte raison de « passage destiné à des piétons » et la racine *yā-* n'est pas attestée hors de l'indo-européen oriental. — Irl. *dhā* « gué » est loin de toutes manières. Les dérivés attestent l'ancienneté du thème en -*u-*, comme dans *Cōnsus*, *Sancus*.

Peut-être nom de divinité indigène; utilisé comme nom commun. Associé à *Iūturna*, sa femme, et à *Sātūrnus*, qu'il avait accueilli à Rome.

iaspis, -idis f. : jaspe. Emprunt d'abord savant au gr. ἰασπις, passé dans la langue commune avec des déformations (*iasper* dans les traductions d'Oribase). M. L. 4251 a; B. W. sous *diaprer*.

iber : v. *ibrida*.

ibex, -icis m. : chamois (Plin., Isid., S^t Jér.). M. L. 4251 b. « Sans doute mot alpestre comme *camoz* » (M. Niedermann).

Dérivé : *ibicinus* (Pl. Val.).

ibi : ici (sans mouvement; remplace toutefois *eō* en bas latin). Sens local et temporel. En corrélation avec *ubi*. Usité de tout temps. M. L. 4252; B. W. y.

Composés : *ibidem* : ici même, au même endroit; *inibi* : en cet endroit, en ce moment; *inibi esse* « être sur le point de se faire » (archaïque, bien qu'encore dans Cicéron).

Pour le radical, v. *is*.

La formation a été influencée par celle de *ubi*. Le -*dh*-intervocalique attesté par skr. *ihā* (prak. *idho*), av. *iḍa* aurait abouti à *d* sans cette influence. Ombr. *ife*, *ife* « *ibi* » ne permet pas de juger si l'action du type *ubi* est de date italique commune ou de date latine.

ibiscus : v. *hi-*.

ibrida : v. *hybrida*.

icō, -is, *icī*, *ictum*, *icere* (*i* attesté par la scansion dans Lucr. 3, 160, *icū*; 4, 1050, *icimur*, et par la graphie dans Plt., Mi. 205, où l'Ambrosianus a *icicit* (avec *ei* = *i*), malgré Prisc., GLK II 509, 22, qui enseigne que l'*i* est bref au présent; *icō* a été faussement tiré des composés de *iaciō*; cf. Prisc., GLK II 497, 18, et Gell. 4, 17, 4. Les formes d'actif, *infectum* et *perfectum*, et de passif, *infectum*, sont rares et pour la plupart archaïques, cf. Non. 132, 33; chez Cicéron et après lui, elles ne figurent guère que dans l'expression fixée *foedus icere*, où *icī*, doublant *percuti*, sert de parfait à *feriō*; cf. Neue-Wagener, *Formenl.* 3, III 417. Les seules formes usitées sont le participe *ictus* et les temps périphrastiques qu'il sert à former) : frapper. Même sens que *ferire*, qui lui-même n'a pas de *perfectum*. *Ictus* est en quelque mesure le participe en -*tus* de *feriō*, et le nom d'action *ictus* sert, en effet, à *feriō* (dont la racine ne fournit pas de *perfectum*) et à *percutiō*, *percuti*.

ictus, -ūs m. : coup (sens propre et figuré), battement (de la mesure, du pouls). On en dérive le port. *eito* « série », cf. M. L. 4254, mais l'étymologie est contestée; cf. Corominas, *Vox Rom.* XII, 1954, p. 374; *ictuātus* (Greg. Tur.) ; *icitiō* : *missio*, βολή (Gloss.).

Sans correspondant clair. On cite βερέα - ἀκόντιον Hes., et cyp. γμαμενος, qui semble dérivé d'un substantif γμα « coup », avec d'autres mots plus lointains.

leona, -ae f. : image. Forme tardive tirée de l'accusatif de *ελών*; cf. *lampada*, etc.

***ida**, -ae f. (?) : mot sans doute ibérique, attesté dans les C. E. 479, 5 avec le sens de « territoire, contrée ». En tout cas, non latin.

ideirō : pour cela, pour cette raison ; *ideirō quod = ideō quod*. Cf. *quōcirca = quāpropter, quamobrem, quārē*. Synonyme de *ideō*, sans doute créé pour renforcer par le renouvellement une expression vieillie. Doit être de création relativement récente, bien qu'on le trouve déjà dans Plaute. D'emploi plus rare que *ideō*, sauf dans Cicéron ; v. tableau comparatif dans Thes. s. u.

idem, eadem, idem : pronom-adjectif d'identité composé de *is* + la particule *-dem* qu'on retrouve dans *ibidem, indidem, itidem, tantidem, totidem*, etc. Proprement « celui précisément », puis « le même ». Souvent joint à des pronoms personnels ou démonstratifs : *ego idem* « moi précisément », *hic idem* « celui-ci même ». Souvent employé dans les comparaisons : *qui et moribus eisdem essent quibus dominus*, Cic., *Verr.* 2, 3, 25, 62. On voit que le corrélatif de *idem* est *qui* ; mais, d'après l'analogie des autres mots introduisant une comparaison, on rencontre aussi après *idem*, *atque, ac, et, quam (quasi), ut*, et même l'ablatif [*Homerus*]... *eadem aliis sopitus quiete* est, Lucr. 3, 1038 (l'ablatif est plus vraisemblable que le datif d'après *similis*). *Idem* n'a pas survécu dans les langues romanes, où il a été remplacé par des formes dérivées de *ipse*. Composé : *identidem* (de **idemidem*?) : de même et de même, à plusieurs reprises. La formation est obscure. Créations tardives : *identitās* (= ταυτότης) ; *idemloquium* (= ταυτολογία).

L'étymologie de *idem* a été beaucoup discutée et l'on n'est arrivé à rien de certain. Au point de vue latin, *idem, eadem*, etc., et de même *ibidem, itidem, tandem*, etc., se couparent naturellement en **is-dem, ea-dem*, etc., *ibi-dem, *ita-dem, *tam-dem*, etc., et une particule *-dem* n'a rien de surprenant en regard de *-dam, -dum*. Mais le neutre *idem* a un *-d* simple, à la différence de *quodam, quiddam* ; ceci suggère une coupe *id-em*. Or, l'abrégé de Festus, 67, 5, a une glose *emem, eundem* (et un glossaire porte *imeum, τὸν αὐτόν*, CGL II 77, 23, qu'il faut sans doute corriger en *imem* ou *emem*, à moins qu'il ne faille couper *im-eum*?) ; le *em-* qui est ici serait l'accusatif de *is*, qui est attesté par ailleurs ; le *-em* final serait une particule pareille à celle qu'on a dans le démonstratif skr. *im-ām* « celui-ci » ; dès lors *idem* se couperait *id-em* et répondrait à skr. *id-ām* « ceci ». Une particule lat. *-em* figure, du reste, dans *it-em*, avec la même valeur que dans *idem*, et, avec un sens plus vague, dans *quid-em, aut-em, tam-en* (de **tam-em*?) ; v. aussi sous *enim*. Mais il ne résulte pas de là qu'il faille tirer d'une fausse coupe de *idem* ou *eadem* la particule *-dem* ; le *d* de *ead* s'est amui trop tard, et la forme *idem* ne se couperait pas naturellement en *id-em*. Tout se passe donc comme s'il y avait eu une particule *-em*, d'origine indo-européenne, et une particule *-dem*, de même type que *-de (quan-de), -dam, -dum* (v. la bibliographie dans Stolz-Leumann, *Lat. Gramm.*,² p. 285). Le procédé qui consiste à exprimer l'identité par un démonstratif suivi d'une particule d'insistance se retrouve en ombrien, avec *er-ont* « idem », *isunt* « item », *surur-ont* « item »,

etc., et en arménien, où l'on a : *so-yn, do-yn, no-yn* « même », avec les trois démonstratifs personnels ; le latin n'ajoute la particule qu'au démonstratif anaphorique ; à ceci près, les types ont même structure. L'osque *idum* « idem » doit sans doute s'analyser *is-id-om*.

identidem : v. *idem*.

ideō : composé de *id* accusatif neutre de relation (« et) ceci » et de *eo* ablatif instrumental de *id* qui annonce ou reprend un *quod* (et secondairement un *quod* ou un *ut*) qui suit ou qui précède, donc proprement « ceci par ce [que], pour que ». C'est là l'emploi premier de *ideō* ; cf. Lucr. 1, 1054-1056, *ideo mundi naturam stare sine ullis ictibus externis... quod in medium stare omnia nixa*. L'ablatif *eo* n'est d'ailleurs pas nécessairement ment exprimé ; cf. Tér., *Hec.* 368, *laetae exclamant, « uenit! », id quod me asperaverat*. Puis *ideō* s'est employé absolument avec le sens de « pour cette raison ». Ancien classique. Cf. le précédent et *ideirō*.

idiōta, -ae m. : ignorant. Emprunt au gr. *ἰδιώτης* terme de la langue des écrivains et des artistes, passé dans la langue commune, et notamment dans la langue de l'Église, avec son dérivé *idiōticus*, M. L. 4255.

idōlum, -ī n. : image. Terme de la langue philosophique, emprunté au gr. *εἰδωλον* ; répandu par la langue de l'Église au sens de « statue de faux dieu ; idole » avec ses composés ; passé en germanique : ags. *idel-gūl* et celtique : irl. *idal*, britt. *idol*.

idōneus, -a, -um : propre à, apte à. S'emploie absolument, ou avec un complément introduit par *ad*, ou au datif, ou même à l'ablatif (d'après *dignus*) ; plus rarement avec *in* ou avec l'infinitif. Comme *dignus*, peut être également suivi de *qui* ; cf. Cic., *Lael.* 1, 4, *idoneus mihi Laeli persona uisa est quae de amicitia dissereret*. Ancien, usuel, classique. Appartient surtout au vocabulaire de la prose (les poètes préfèrent *aptus*). Comparatif tardif : *idōneior* (Dig.). Adverbe : *idōneē* (rare). Substantifs : *idōnecitas* (St Aug.) ; *idōnitās* ; *idōnia*,² (Loi Sal.) ; *peridōneus* (classique). — N'est demeuré que dans le v. fr. demi-savant *oioine* (= idoïne), M. L. 4257 et irl. *idan*.

Étymologie obscure. Certains y voient un dérivé de *ideō*, issu de *id(e)ōneus* par dissimilation et comparé à *ultrōneus, extrāneus*. Osthoff, *IF* 5, 290 sqq., l'explique comme dérivé de **id-dō* « vers ceci » ; pour *dō*, cf. *dōnē* et v. h. a. *zuo*, all. *zu*. Construction arbitraire.

***iduriō**, -ōnis m. : mot de sens inconnu, qui figure dans une inscription, CIL VIII 23422 ; cf. Thes. s. u.

idūs (*eīdīs*, cf. osq. *eīdūis* « idibus », thème en *-e*), -uum f. pl. : les ides, division du mois qui tombait 15 en mars, mai, juillet, octobre, et le 13 dans les autres mois. Mot étrusque d'après Varr., *L. L.* 6, 28, *ab id quod Tusci itus, uel potius quod Sabini idus dicunt* ; cf. *id* crobe, Sat. 1, 15, 17, attribuée également aux Étrusques ; usuel ; conservé en campidanien, M. L. 4257 ; et en celtique : irl. *id*.

Dérivés : *idūlis ouis... quae omnibus idibus lac mactabatur*, P. F. 93, 3 ; *iduārius*, CIL II 4468.

L'explication ancienne par une racine indo-européenne

peéne signifiant « briller » (il s'agirait de « nuits claires, en pleine lune »), cf. lat. *aedēs* (v. ce mot), a été abandonnée parce que la racine est de la forme **aidh-* dans les langues occidentales. La forme osque y contredit et le sens n'y est pas favorable ; car *aiōa* signifie « je brûle » plutôt que « je brille ». Mais on n'a trouvé aucune autre étymologie indo-européenne qui satisfasse. Les mots étrusques cités supposent plutôt un emprunt du latin à l'étrusque, et il n'y a pas de raison de ne pas se tenir à l'indication de Varron.

iecur (*iocur*, époque impériale), **iecoris** ou, plus tardif, **iecinoris** (*iocinoris, -eris*) n. : foie. Souvent au pluriel dans la langue populaire, cf. gr. *τὰ ἥπατα* (Sept.), fr. « les foies », le foie se composant de plusieurs parties ; v. Vendryes, *Rev. Phil.*, 36, 204. La flexion ancienne devait être *iecur, *iecinis* ; le génitif *iecoris* a été refait sur le modèle *tempus, temporis* ; *iecinoris* est une conlaminatio de **iecinis* et de *iecoris* (le *iocinus* cité par Charisius, GLK I 48, 20, est refait à son tour sur *iocinoris*) ; cf. *ier* et *femur*. L'o de *iocur* est sans doute dû à l'influence du vocalisme de la syllabe suivante.

Dérivés : *iecusculum* : petit foie. Fait d'après *corpusculum*, avec le sentiment que r de *iecur* représentait un ancien s ; cf. *rōbur, rōbustus, honor, honōs, arbor, arbōs*, etc. C'est ainsi que s'expliquent les nominatifs *iocinus* et *femus* dans Audollent, *Defix. Tab.* 135 ; **iecuānium* : *uictimarium*, P. F. 101, 23.

Bas latin : *iecorōsus* (« h)épaticus », CGL II 582, 13, et *iecorālis*, II 325, 29 ; *iecoriticus* ; *iocinērōsus* ; *iequāria* (?)

Usité de tout temps en latin, *iecur* a été remplacé dans les langues romanes par un terme de cuisine, *ficātum* ; v. *ficus*.

Mot indo-européen à suffixe *-r/n-* et variation du vocalisme radical : *ē* dans skr. *yākr̥t, yaknāh*, pers. *ḡgar, v. lit. jeknos* ; *ē* dans gr. *ἥπαρ, ἥπατος*, av. *yākara* ; le mot est altéré dans lit. *eknos, āknos* (on a aussi *jāknos*) et dans arm. *leard* (pour *l*, cf. v. pruss. *lagno*, si *l* n'y est pas une simple faute), et a disparu dans d'autres langues : germanique, slave, celtique.

iēiūnus, -a, -um (*iāiūnus*, Plt.) : qui est à jeun, affamé ; de là « maigre, sec, pauvre », etc., M. L. 4582. Sur *iēiūnus* « intestin grêle » (= *vῆστις*), v. Celse, 4, 1, et Isid. 9, 19, 65.

Dérivés : *iēiūnius* n. « jeune », comme (*in*)*fortūnium, pecūnia*, M. L. 4581 a ; celtique : irl. *oīne, cēt-ōin* ; *iēiūnitās*, comme *opportūnitas* ; *iēiūniōsus* (Æ. λ., Plt.), comme *pecūniōsus*. A basse époque apparaît dans la langue de l'Église *iēiūnō, -ās* (et *iēiūnor*) « jeûner » et ses dérivés, M. L. 4581 ; et 2670, **disiēiūnāre* ; *iēiūnidicus* (Gell.), traduction de *ἰσχνολόγος*. *iēiūnus* est sans doute en rapport avec le verbe : *ientō* (*iantō*), *-ās* et *ientō* (*iaientō*) : faire son premier déjeuner ; d'où *ientāculum* (*iā-*), *ientāculum* (*ian-*), P. F. 473, 1). Les manuscrits se partagent entre les formes en *-a* et les formes en *-e*, les formes à redoublement et les formes sans redoublement ; cf. Non. 126, 8 sqq. ; Plt., Cu. 73 ; Suét., Vit. 7, 3 et 13, v. Skutsch, ALLG 7, 527. De même, les formes romanes remontent à *ientāre* et *iantāre*, M. L. 4584, et *Finf.*³, p. 158 ; comme à *iānuārius* et *iēnuārius*.

Mot de type populaire à redoublement expressif, de forme instable et sans étymologie. La longue initiale est peut-être une longue de « position », comme dans *maior*, et faut-il lire *ieiiūnus*.

igitur : *nunc quidem pro completionis significatione ualet, quae est ergo*. Sed apud antiquos ponebatur pro « inde » et « postea » et « tum », P. F. 93, 7. Particule de liaison, signifiant « alors » et « donc », qui se place, comme *enim*, tantôt en tête de la phrase, si on veut lui donner une valeur forte, tantôt (le plus souvent) après le premier mot, s'il est considéré comme enclitique (*tum igitur* quinze fois dans Plt., qui a deux fois *igitur tum* ; *igitur deinde*, St. 86 ; *igitur demum* quatre fois contre un exemple de *demum igitur* ; cf. Lodge, *Lex. Plaut.*, s. u.) ; on le trouve aussi, mais plus rarement, à l'intérieur de la phrase, cf. Plt., *Epid.* 151, *quid illa fiet fidicina igitur* ; cf. Quint. 1, 5, 39.

Chez Plaute, le sens de « alors » pour *igitur* est encore fréquent ; la conjonction est souvent jointe à un mot interrogatif comme *quid*, et pléonastiquement à *tum* ou à *post* pour les renforcer ; cf. l'emploi du fr. « alors » dans la conversation. En corrélation aussi avec *ubi, quandō*. Cf. Lindsay, *Synt. of Pl.*, p. 99. Du sens temporel on est passé facilement au sens logique ; il en est de même pour « donc » en français. Usité de tout temps. Non roman.

On a supposé que *igitur* serait *agitur* avec le traitement *i* d'intérieur du mot ; en effet, *igitur* se trouve souvent employé comme mot accessoire après le premier mot de la phrase. Mais Lindsay, *Latine. Spr.*, p. 630, et Brugmann, *IF* 16, 495, ont écarté cette idée, assez arbitraire, parce que, à date ancienne, *igitur* est souvent en tête de la phrase. Le mot serait dès lors sans étymologie. Aussi J.-B. Hofmann, dans Walde-Hofmann, *Lat. et. Wört.*, s. u., retient-il l'hypothèse suggérée par la forme du mot.

ignārus : v. *gnārus*.

ignāuus : v. *nāuus*.

***ignia** : *uīia uasorum fictilium*, P. F. 93, 14. Non attesté en dehors de cette glose. Emprunt au gr. *ἰγνίον, σίμημα*, Hézych.?

ignis, -is m. : feu. Se dit aussi au pluriel, *ignēs*, comme *aque*, et comme *aqua*, auquel il s'oppose et avec lequel il forme couple (cf. *igni et aquā interdicerē*), a le genre animé ; cf. Varr., *L. L.* 5, 61, *mas ignis, quod ibi semen* ; *aqua femina, quod fetus ab eius umore*. Souvent employé en poésie pour désigner des objets faits de feu ou qui répandent de la chaleur ou de la lumière : éclairs, astres. En est arrivé à désigner l'éclat lui-même : *ignis oculōrum, metalli, smaragdī*. Au sens moral se dit des « feux » de l'amour, de la colère, etc. ; et Virgile arrive à dire *meus ignis, Amyntas*, B. 3, 66, dans le sens où les poètes du *xvii*^e siècle diront « ma flamme ». Noter enfin l'emploi de *ignis* dans *sacer ignis* « feu sacré, érysipèle ».

Ignis, ancien, usuel, mais concurrence par un terme nouveau et plus concret, *focus*, n'a pas passé dans les langues romanes, sauf dans un dérivé attesté en vieux roumain, M. L. 4257 a.

Dérivés : *ignicula* : petit feu ; *ignicula* : παραλλή

(Gl.) ; igneus (igneolus) : de feu, igné ; ignūus (Cic.), sur lequel on a refait à basse époque igniō (Prud., Ital.) ; ignūtulus (Tert.) ; ignātus (Orib.) ; ignēscō, -is : s'enflammer ; igniārius (ignārius, ignārius) i. lapis « pierre à feu » ; igniārius (Plin.), igniāria n. pl. « briquets » ; ignitābulum n. « ignis receptaculum », d'après acētābulum ; ignicāns (Jul. Val., d'après albi-cāns).

Nombreux composés en igni- : igni-fer, igni-color, igni-poēns, etc., poétiques et faits sur des modèles grecs en πυρ-, πυρι-, πυρο- ; ignefaciō, tardif, d'après feruē-faciō.

Il n'y a pas en latin de représentant de la forme de genre inanimé (neutre) attestée en ombrien pir, purōme « in ignem », pure abl., cf. gr. πῦρ, etc., pas plus qu'il n'y a un nom neutre de l'eau en face de omb. u tur, gr. ὕδωρ, etc. : v. unda. Le correspondant de ignis se retrouve dans skr. agnih (auquel est emprunté le hitt. Agniš), mot de caractère religieux (mais non en iranien) et dans v. sl. ognj, lit. ugnis, lette ugnis.

Le slave paraît avoir le degré o du vocalisme radical, et le lituanien le degré zéro (sous forme u-) ; l'a sanskrit est ambigu ; ignis suppose *egnīs ou *ngnis.

ignōbillis, -e : v. (g)nōscō et nōmen.

ignōminia, -ae f. (-nium, Comm.) : ignominie, déshonneur qui résulte, pour un civil, du blâme infligé par le censeur (nota cēnsōria) ou, pour un soldat, de la cassation de grade ou du renvoi infamant (opposé à la mis-siō honesta) infligé par un général. Cf. Non. 24, 5, ignōminia est nominis nota. M. Tullius de Republica lib. IV (6) : censors iudicium nihil fere damnato obfert nisi ruborem. Itaque, ut omnis ea iudicatio uersatur tantum modo in nomine, animaduersio illa ignominia dicta est. Terme technique de la langue du droit ; attesté depuis Lucilius. A basse époque traduit ἀρχημοσύνη « incécence ».

Dérivés : ignōminiōsus (époque impériale) ; ignōminio (Gell.).

Composé de in privatif + nōmen, cf. nōmen et cognōmen, ignōbillis. Pour la formation, cf. iniūria ; infāmia.

ignōrō : v. gnārus. M. L. 4258.

ignōscō, -is, -ere, ignōui, ignōtum (on trouve aussi un participe futur ignōscitūrus à côté de ignōtūrus, cf. nascitūrus) : pardonner, i. aliquid alicui. Ancien, classique. Remplacé en roman par perdōnā.

Les dérivés ignōscētia, ignōscibilis sont très rares et tardifs (ignōscēntia pl. Gell. 6, 3, 47, cf. indūgentia ; ignōscibilis = συγγνωστός, T. Castricius, rhéteur contemporain d'Hadrien, ap. Gell. 13, 22, 1). Le « pardon » se dit uenia, qui est le substantif de ignōscō, ou ignōscēndi ratiō (Cic., Sex. Rosc. Am. 1, 3).

Les grammairiens latins voyaient dans ignōscere un composé avec le préfixe privatif in- ; cf. la glose ignoscere : non noscere, Loewe, Prodrōmus 409, et Thes. gloss. emend. s. u. ignōscō. Mais la négation in- ne s'emploie pas devant un verbe, cf. plus loin sous in- ; et c'est arbitrairement que l'on suppose (encore récemment Im-misch, Glotta, 19, 16-24) que ignōscō aurait été créé sur ignōscēns (sis, fuās) ; l'exemple de indecet formé sur ignōscēns n'est pas probant, car indecet est rare et d'apparaît pas avant Pline le Jeune, tandis que ignōscō est

ancien et usuel. D'autre part, le participe présent n'est pas d'un usage tellement fréquent ; et, sémantiquement, il marque un état qui dure. Ignōscēns sis ne saurait donc se dire dans le sens de « pardonne » ; quand l'ancien dit animus ignōscēntior, Heaut. 635, il l'emploie comme adjectif pour marquer une disposition de l'esprit avec le sens de « porté au pardon ». Le grec a également avec le même sens un composé de la même racine, mais avec un autre préverbe : συγγνωσκω, συγγνωσκων ceci suggère un développement de sens tel que « s'accorder avec, sympathiser ». Wackernagel, Mél. Da-nielsson, p. 383 sqq., a rapproché avec ingéniosité ignōscō de skr. anujñā « permettre ». Ignōscō renfermerait un préverbe in- comparable au skr. anu-, que M. Leumann propose de voir aussi dans inueniō, inuēdō ; mais l'existence de ce préverbe dans ces mots est des plus douteuses, et le passage de *enu à in- malaisé à admettre. On a proposé *in-gnōscō, mais le sens n'est pas expliqué par là.

Que ignōscō n'apparaissait pas aux Latins comme pouvant signifier « ignorer », ceci résulte d'un emploi comme celui qu'en fait Sénèque, Const. 14, 3, maior animo non agnouit quam ignouisset.

ignōtus : v. nōscō.

Ilex, -icis f. : yeuse, chêne vert. Depuis Ennius, les langues romanes attestent aussi un doublet ilex, sans doute d'origine dialectale, cf. M. L. 4259 ; Einf. 3, p. 146.

Dérivés : ilicēus, M. L. 4262, et celtique : ir. ilicid, ilicidicū, M. L. 4261 ; ilicīnus, cf. M. L. 4263, *ilicīna ; ilignus, ilignus.

M. Gury, IF 26, 21, a supposé un mot « méditerranéen » qui se retrouverait dans le second terme de gr. αλγ-λαφ, sorte de chêne à glands comestibles. Le gr. λαξ (Hes.) est plus proche.

Ilia, -ium n. pl. (déclinaison hybride ; datif pluriel ilīs dans Celse 4, 1 ; singulier rare et de forme incertaine ileum, ile, ilium, refait secondairement sur le pluriel ; bas latin ilia, -ae f.) : flancs, parties latérales du ventre qui s'étendent depuis le bas des côtes jusqu'à la naissance des cuisses. Se dit des animaux et de l'homme ; i. dūcere, trahere, rumpere. Attesté depuis Catulle 63, 5 (dans un passage dont le texte est, du reste, peu sûr) au singulier (?) avec le sens de inguine. M. L. 4260.

Composés tardifs : interilia ; subilia (Mul. Chir.), d'où *subiliare, M. L. 8362 a, « tondre sous les flancs » ; par contre, l'adjectif iliosus (Plin. 20, 26) se rattache plutôt à ileus, transcription de ελεός « obstruction intestinale ». Peut-être aussi exiliātus (Tab. deut) ; cf. enuātus.

Le rapprochement de gr. δια- μόρια γυναικία est loin pour le sens, et celui de ἔξω « flancs », loin pour la forme.

Ilicet : semper ilicet finem rei significat, ut actum est. Sic iudices de concilio dimittēbantur, suprema dicta cum praeco pronuntiasset « ilicet », quod significat ire licet. Donat, Phorm. 208 (cf. Plt., Cap. 90, Ps. 1182). D'abord formule de congédiement, fréquente dans la langue des comiques, analogue à nil uos moror, indiquant que tout est fini (dans une assemblée, une cérémonie funébre,

etc.) ; puis que tout est perdu, qu'il n'y a plus rien à faire. A tendu à se confondre avec ilicō, avec lequel il n'a qu'une ressemblance extérieure ; cf. Vg., Ae. 2, 424, ilicet obruimur numero ; 8, 223, fugit ilicet ocior Euro. Sous l'Empire, n'est plus employé que par les poètes et, à basse époque, par Grégoire de Tours avec le sens de « donc ». V. Ernout, Philologica, I, p. 125.

Expliqué comme ire licet, ce qui cadre avec la construction plautinienne : ilicet parasiticae arti maxumam malam cruceam, Cap. 469, où ilicet équivaut exactement à ire licet. Du même type sont scilicet, uidelicet, avec la même formation d'infinifits que dans calefaciō, etc. Certains voient dans le premier terme l'impératif de eō : i, licet « va-t'en ; c'est permis », ce qui est moins vraisemblable.

Ilicō : premier sens « sur place » ; cf. Non. 325, 7, ilico, in eo loco. Naeuius Belli Poenici lib. VI (44) : septimum decimum annum ilico sedent. Par suite, s'emploie en parlant du temps « sur le champ », sens déjà dans Plaute, et le seul qui se soit conservé. Cf. statim, extemptō et gr. ἀνά ou κατά τόπον, ἐπι τόπου.

Ilicō est issu de *en stlocōd > *(i)n s(t)locō(d) > ilicō (v. locus). Il n'y a jamais eu de double l dans le mot ; la graphie tardive illico est due à un faux rapprochement avec illic. Le mot semble appartenir au langage familier : fréquent dans les comiques, rare chez Cicéron, inusité chez les dactyliques à cause de sa forme ; cf. J. B. Hofmann, Lat. Umgangs., 84.

ille, illa, illud (et avec particule épideictique illic, illac, illuc) : celui-là, cela ; lui, elle. S'oppose à hic et à iste dans le système des trois démonstratifs personnels. Pour opposer ce qui est près à ce qui est loin, on emploie souvent hic : hic... ille ; hoc... illud : celui-ci... celui-là ; ceci... cela. Quelquefois a une valeur emphatique : Xenophon, Socraticus ille, Cic., De Or. 2, 14, 58. Est souvent joint à d'autres pronoms : ille ipse, idem ille ; et même hic ille « lui-même, le même, celui-là » ; cf. Plt., Mo. 162, haec illa est tempestas mea ; Vg., Ae. 7, 255, hunc illum fatis externa ab sede profectum | portendi generum... La valeur de ille est moins nette que celle de hic et de iste, et elle a tendu à s'affaiblir. Dans la langue parlée (comédie, etc.), ille tient souvent le rôle du pronom personnel de la 3^e personne, e. g. Plt., Am. 752, audiūstin tu hodie me illi dicere ea quae illa autumat? et 766, nimis demiror, Sosia, | qui illac illi me donatum esse aurea patera sciat. Quand le système ancien du démonstratif s'est disloqué, ille a tendu à remplacer is, sans doute pour substituer une forme plus pleine à un monosyllabe, et l'a finalement éliminé ; près d'un substantif, ille a fini par se réduire à la valeur d'article préposé ou postposé en roman. Cf. Lindsay, Synt. of Plautus, p. 46 ; F. Muller, Z. Gesch. des Artikels, IF 42, 1-60.

Formes locales : illi(c) ; illō, illūc ; illum, illinc ; illā(c). Ille s'emploie précédé de la particule ecce : eccillum, eccillum, cf. eccistum. Ce sont ces formes composées qui ont fourni le démonstratif du type celle (v. fr. cil), etc., tandis que ille, s'étant affaibli, fournissait le pronom de la 3^e personne ill(s), elle(s), lui, le, les, leur, et l'article le, la, les ; cf. M. L. 4266 et B. W. sous il et le, la, les, Panroman.

Les formes adverbiales de ille ont également survécu ;

cf. M. L. 4265, illac, *illace (panroman) ; 4268, illic, *illice ; 4269, *illinc, *illince ; 4270, illōc, *illōce.

La structure de ille doit être la même que celle de hic et de iste, c'est-à-dire qu'on y cherche une particule initiale suivie d'un ancien démonstratif. Mais les deux éléments sont obscurs.

Le premier terme comprend l ; et, en effet, il y a une particule de la forme ol- dans de vieux textes (v. l'art. ollus) qui rappelle le ul- de uis, ultra et le ol- de olim. L'ombrien a ulu, ulo « illuc », et l'osque ulas « illius ».

On a affaire au groupe de l indiquant l'objet éloigné ; v. uis, ultra, olim et alius. L'irlandais a ce même radical l dans irl. t-all « là », etc. (v. Pedersen, V. Gr. d. k. Spr., I, p. 556), et l se retrouve notamment dans v. sl. lani (*ol-n-) « l'année dernière ».

Au second terme il peut y avoir l ou n ; car *il-ne, *ol-ne donnent ille, olle aussi bien que *il-le, *ol-le.

Or, il y a pour l'objet éloigné un radical n, notamment dans sl. onū, lit. aīs, arm. na, ayn, v. h. a. enēr, ion.-att. ἐκείνος, dor. τήνος.

On ne peut donc sans arbitraire analyser ille.

inlex (ē) : v. lēx.

inlex (ē) ; inlicio (il-) : v. lax ; laciō ; illectō.

imāgō, -inis f. : image (avec tous les sens du mot français) et par suite « représentation, portrait, fantôme (poétique), apparence (par opposition à la réalité) ». Dans la langue de la rhétorique : image, comparaison. Correspond à gr. εἰκών et à φαντάσμα, comme imitor, imāginor à εἰκάζω et à φαντάζω (toutefois, le latin dit aussi figūrā). Ancien, usuel. Les formes romanes sont en partie savantes. M. L. 4276. Représenté en v. angl. dans moeg-wlūte « Aussehn » et en irl. imāgin, imāig ; gall. awain.

Imāgō suppose peut être un verbe à radical *im-, dont il serait dérivé comme uorāgō est dérivé de uorō, sans doute par l'intermédiaire de uorāz. De ce verbe existe le fréquentatif : imitor, -āris (et imitō chez les archaïques) : chercher à reproduire l'image, imiter. Imitor a de nombreux dérivés : imitator, -trix, -tio, -tābilis (et inimitābilis, Quint. = ἀμιμητός, -tāmen (mot d'Ovide), -tāmentum (époque impériale), -tātiuus, -tātōrius (tous deux tardifs) ; composé : *reimio, M. L. 7185.

De imāgō existe, à l'époque impériale, le dénomina-tif imāginor (et imāginō), créé peut-être sur φαντάζω, avec les dérivés attendus : imāginārius, -nātiō (= φαντάστα), -nābilis, -nālis (d'après ἐκωνικός), etc. ; cf. M. L. 4274 et 4275. On y trouve aussi imāginuus, imāginifer, imāguncula, etc. La langue de l'époque républicaine ne connaît que imāgō, imitor ; imāginōsus (Catul. 41, 8).

Cf. aemulus? Sans étymologie claire.

imbēcillus, -a, -um (-cillus, -e) ; et, à basse époque, imbecillus avec c geminée, cf. imbecillitas, Peregr. Aeth. 3, 4, et bacillum sous baculum) : faible, sans force (opposé à ualēs ou à firmus) ; se dit du corps et de l'esprit. La forme imbēcillus est la plus ancienne et la plus fréquente ; le superlatif est imbēcillissimus. Ancien (Accius) ; usuel et classique.

Dérivés : imbēcillitās et, dans la langue de l'Église, imbēcillōsus ; imbēcillo.

On trouve dans les Scolies de Leyde de Juvénal 3, 28 l'explication imbecillus : quasi sine baculo ; étymologie

reprise généralement par les modernes. Toutefois, Lucrèce et Horace scandent imbecillus avec ē; la scansion imbecillus n'apparaît qu'à partir de Prudence. Faut-il admettre chez Lucrèce et Horace déjà la forme imbecillus, qui serait à imbecillus comme uaccillō à uacillō, ou bien un allongement imposé par une nécessité métrique? Ou plutôt l'étymologie du scolaste ne repose-t-elle pas sur un calembour?

imbellis : v. bellum.

imber, -bris m. : pluie; cf. P. F. 96, 21, imbrica tempestate pluuiam uidetur significare; et par extension « eau, élément liquide », emploi poétique sans doute sur le modèle de gr. ὑετός. Ancien (Plt., Enn., Cat.), usuel. Conservé seulement en logodourien. M. L. 4278. Imber ne diffère pas de pluuiā dans l'emploi, quoique certains établissent entre les deux mots la même distinction qu'il y a en grec entre ὑετός et ὑετός. Imber a dû désigner à l'origine la pluie qui tombe, et pluuiā (aqua) « l'eau de pluie ». Mais les deux sens se sont rapidement confondus et pluuiā, qui se rattachait à un verbe, a triomphé de imber dans les langues romanes. V. le tableau comparatif des emplois de imber, nimbus, pluuiā dans Thes. VII 1, 421, 60 sqq.

Dérivés et composés : imbrex, -icis f. et m. : tuile faitière (sur la différence avec tegula, v. Rich, s. u., et Isid., Or. 19, 10, 15, tegulae uocatae quod tegant aedes, et imbrices quod accipiant imbres); M. L. 4282; d'où imbricō, -ās, imbriciātus, imbriciātum; imbriculus « petite tuile creuse », M. L. 4284; et *imbriceus, M. L. 4283; imbricus; imbridus (comme umidus); imbrialis (cf. pluuiālis); imbrilis; imbriniōsus (cf. grandinōsus); imbrifer = ὑετοφόρος (poétique); imbricior : qui amène ou appelle la pluie (Enn.); épithète d'Apollon et de Jupiter); imbrifcō; imbrigenus.

Le b de imber peut reposer soit sur *bh, soit sur *b. Si le sens de osq. anafriiss était sûr, on aurait une indication pour bh; mais l'interprétation du mot dans la Tablette d'Agnone est très hypothétique; cf. Buck, Osc. Umr. Gramm., § 98 b. De plus, la forme ne concorde pas avec la forme latine. L'indo-iranien a, d'une part, skr. abhrām « temps sombre, nuée », av. awrōm « nuage » et, de l'autre, skr. āmbhā « eau » et ambuḥ « eau ». La consonne finale de arm. amb, amp (génitif amboy, ampoŷ) « nuage » est ambiguë, par suite de faits phonétiques propres à l'arménien et de l'incertitude graphique qui en résulte. Le grec a ὑετός « pluie », thème en o-; le thème en i- du latin est dû à l'influence des mots du type september, -bris (cf. cancer). Le celtique a : gaul. Ambris, nom propre féminin. Aucun de ces mots ne concorde pleinement avec les autres, si bien qu'il est impossible de poser une étymologie exacte. Cf. ambricēs.

imbraetum, -ī n. : sauce piquante (Apicius). Emprunt au gaul. εμβρεκτον (Hes.).

Dérivé : imbractārium (Inscr. de la Graufesenque).

imbrex : v. imber.

imbūbinō, : v. būbinō.

imbulbitō, -ās, -āre : -are est puerili stercore inquinare, dictum ex fimo, quod Graeci appellant βόδιτον, P. F. 29, 2. Hybride latino-grec attesté seulement dans

Lucilius (1186), qui l'emploie en antithèse avec imbu binō.

imbuō, -is, -uī, -ūtum, -ore : imprégner; sens physique et moral : i. cadōs amurcā, Plin. 15, 33; et i. animum tenerum opiniōnibus, Cic., Att. 14, 13 B, 4. Ancien (Enn., Plt., Acc.), classique. De là imbutus : imprégné, imbu, qui a une teinture de. Cf. M. L. 4286, *imbūm, et imbūtō (Quint.); imbūmentum (Gl.); imbūmentum (Fulg.). Non roman.

Le rapprochement avec skr. ambuḥ « eau » est phonétiquement possible, mais suppose la persistance en latin d'un nom qui n'est pas attesté hors du sanskrit et dont le b suffit à rendre problématique le caractère indo-européen (v. sous imber). Du reste, ni la dérivation ni le sens ne s'expliquent par là.

imitor : v. imāgō.

immānis : v. mānis, mānus.

immēnsus : v. mētor.

immineō : v. minae.

immō (scandé peut-être aussi immō chez Plaute et Térence dans des groupes comme immō uerō; cf. Stolz, Leumann-Hofmann, Lat. gr. 5, p. 16 et 169; Lindsay, Early Latin verse, p. 256, et Captiui, p. 40; Thes. VII 1, 473, 17 sqq.) : particule exclamative qui, dans la langue parlée, introduit une réponse négative à une question posée ou une réponse contraire à la réponse attendue, ou un renchérissement : « mais non (ou mais si), au contraire, bien plutôt ». Souvent joint comme proclitique à une autre exclamation qui le renforce, hercle, ecator, edepol, enim, uerō, potius, uerō etiam, contra, etc. Forme expressive, ce qui explique la présence de la gémée. Ancien, usuel. Conservé en logodourien, cf. M. L. 4288.

Sauf le rapprochement avec hittite imma « encore, en plus », étymologie inconnue.

immolō, -ās : v. mola.

immūnis : v. mūnis.

immusulus : v. in-.

impaestātor : v. empæstātus.

*impanerāre (in-) : est inuadere : uerbum a graeco tractum quasi πῶν κρείος consumere. Varro (587) : « ecclesia (?) in regiam arcam impanerant », Non. 59, 18. Les gloses ont impanerare, inuadere, GGL V 650, 58. On y trouve aussi un mot panera glosē rapina. Sans explication; il n'y a rien à tirer de Nonius, dont le texte est corrompu.

impediō : v. pes.

impendō, -dium : v. pendō.

imperō, -ās, -āui, -ātum, -āre : commander.

Dérivés : imperium : pouvoir, commandement; imperātor (forme archaïque ou archaisante induperātor, usitée par les poètes dactyliques pour éviter imperātor, Enn. Lucr.); imperātrix; imperātrius; imperātiuus (époque impériale; i. modus gramm. = προστακτικῆ ἑργασίας); imperābiliter (Caton); imperitō, -ās, substitut de imperō dans la poésie dactylique,

importūnus : v. portus, portūnus.

impos : v. potis.

impraesentiārum : v. praesēns.

improperō, -ās, -āre : blâmer, faire des reproches (avec le datif). Mot populaire, qu'on trouve pour la première fois dans Pétrone, puis dans la Vulgate. Contamination de improbd et de uisuperō? Dérivé : improperium (Itala, Gl.); cf. opprobrium. Le rapprochement de properō, ordinairement proposé, ne convient pas pour le sens. Conservé en italien, cf. M. L. 4320 et 4321.

imus, -a, -um : qui est tout en bas. Forme de superlatif qui s'oppose à summus; cf. ital. da imo a sommo. Neutre substantivé : imum « bas, fond » et par extension « fin ». Catulle, 25, 2, en a tiré un diminutif imulus, non autrement attesté, amené par ōricilla, auquel il est joint. Adverbe : imitus, synonyme tardif de funditus (Gell., Apul.). Le substantif imitās est une construction de grammairien. Attesté depuis Caton. Conservé dans quelques dialectes romans, M. L. 4327.

La forme ancienne est déterminée par osq. i m a d e n « ab imō », qui exclut plusieurs des possibilités d'étymologie envisagées. Au point de vue latin, imus semble être à inferus (v. ce mot) ce que summus est à superus; infimus aurait été refait ensuite, sur le modèle de inimus, extimus, citimus, ultimus, etc., pour rétablir la transparence étymologique. Il faudrait donc partir de *inf-mo. Mais l'i initial ne s'explique pas en osque (à moins d'admettre un emprunt au latin), de sorte que l'on n'arrive à aucune certitude.

in- (im- devant labiale b, p, m : imberbis, improbus, immodestus; il- devant l : illaudāus; ir- devant r : irritus; nasale gutturale dans ignōsus) : préfixe privatif employé pour créer des formes adjectives et adverbales, comme à-, àv- en grec; cf. probus, improbus, et demeuré naturellement dans leurs dérivés improbd, improbitās, etc. Ne s'emploie pas devant un verbe : le contraire de sciō est nesciō (malgré inscius); de legō, neglegō; de uolō, ne uolō > nōlō, etc. (indecet est tardif et isolé, cf. sous ignōscō); inusité également devant un substantif : le contraire de otium est negotium; mais Quintilien écrit inōtiōsus pour traduire ἀχαλός. Cf. encore infandum à côté de nefās. Des formations comme iniūria, incūria sont au moins virtuellement dérivées d'adjectif; ingrātus ne vient pas de *ingrātia, mais a été bâti sur grātus (adverbe, etc.), sous l'influence de ingrātus; iniussū sur iussū; inlūiēs est un calque poétique de ἀνοσιος; inperfundis, inbalnitis sont des créations artificielles de Lucilius d'après inlūiēs. Avec les substantifs, le latin a parfois des composés d'un type plus récent : amēns, demēns, deformis, exlex; cf. aussi male, dans male sānus.

L'usage de in- privatif s'est particulièrement développé dans la latinité impériale (dans Ovide seul, on compte comme néologismes incommendātus, incōnsumptus, incustōditus, indéfētus, indélectus, indélēbilis, indéplōrātus, indéstrictus, indigestus, innābilis, innūbus, inobrūtus, irrequiētus); la poésie, les langues techniques et la langue de l'Église ont créé un nombre considérable d'adjectifs de ce type, dont beaucoup ont servi à traduire des adjectifs du type grec correspondant en à- :

cf. B. Axelson, Unpoet. Wörter, p. 28; imperātrissa (cf. abbātissa, bas latin); imperantia, imperātus, -ūs, créations rares et tardives; le seul abstrait dérivé ancien est imperium; imperiālis n'apparaît que dans le Digeste.

Imperium désigne le pouvoir souverain (par exemple du père de famille sur ses enfants, du maître sur ses esclaves); imperāre veut dire « commander en maître ». De là, dans la langue politique, le sens de imperium « commandement, pouvoir souverain de prendre toutes mesures d'utilité publique, même en dehors des lois »; cf. Tac., A. 3, 69, minui iura quoties gliscat potestas, nec utendum imperio ubi legibus agi possit, et la définition de l'imperātor dans César, B. C. 3, 51, 4 : aliae sunt legit partes, aliae imperatoris : alter omnia agere ad praescriptum, alter libere ad summam rerum consulere debet. Imperō est composé de in + parō et signifie proprement « prendre des mesures, faire des préparatifs pour qu'une chose se fasse », « forcer à produire » (cf. Vg., G. 1, 99; Sén., Tranq. an. 14, et l'emploi de imperium dans Cic., Cat. M. 15, 51). Le développement du sens de « commander » rappelle celui de « ordonner » en français; cf. iubeō. Imperāre s'emploie encore au sens de « se faire délivrer, réquisitionner », imperāre arma, obsequia, frumentum, pecuniam; cf. au passif P. F. 92, 10, iusti dies dicebantur triginta cum exercitus esset imperatus et uexillum in arce positum (sans doute souvenir d'une vieille formule). Dans la langue médicale, il a le sens de « ordonner » à côté de ordināre. La forme phonétique avec e intérieur a été conservée dans imperāre, dont le sens est séparé de celui de parāre; mais a du simple figure dans comparāre, praeparāre (cf., toutefois, *comperāre, *seperāre), etc. Ancien, usuel. Imperātor est représenté dans les langues romanes, en partie par des formes savantes, et en albanais, M. L. 4305; adimperō en vieux provençal, M. L. 165 a; imperium en sarde, cf. IF 55, 306. Le celtique a : irl. impir, britt. amherawdr.

Osq. embratur « imperātor », pél. empratois « impetrātis » peuvent être empruntés au latin.

impes, impetigō : v. petigō et petō.

impetriō, -is, -iui, -itum, -ire : prendre les augures, inaugurer; cf. Cic., Diu. 1, 16, 28, ut nunc extis, sic tunc auius magnae res impetiri solebant. Verbe rare et technique. A l'époque impériale, on ne rencontre plus que impetratum, -i avec le sens de « présage favorable » dans Valère Maxime et Pline. L'abrégé de Festus note seulement impetratum : impetratum, P. F. 96, 5. Peut-être doublet de impetrāre, cf. fulguriō et fulgurō, arō et arō (Caton, Nov.), à valeur désidérative (v. H. Vogt, Symbolae Osloenses, 8, 98). Dans ce cas, v. patrō.

impetrō : v. patrō.

impetus : v. impetō, s. petō.

impilla n. pl. : chaussons de feutre (Plin., Dig.). Emprunt au gr. ἑμπύλιον.

Dérivé : impiliārius (Inscr.); cf. J. B. Hofmann, Philologus 91, 463.

*impōnenta : quasi imponimenta quae post cenam mensis imponebant, P. F. 96, 16. Sans autre exemple. Mot corrompu ou étymologie populaire?

imporciō : v. porca.

cf. *incrēdulus* = ἀπιστος; *illabōdiōsus* = ἀκάματος; *illacrimābilis* = ἀδάκρυτος; *illacrus* = ἀλαβής; *illacribilis* = ἀκαρής; *illamentūsus* = ἀλαυστος, etc. Cette formation s'est étendue à des substantifs: *inapparitio* (= ἀπαρσκεισία), *infiniū* (= ἀπειρία), *imperturbatiō* (= ἀπάρθει), *indefiniū* (= ἀοριστία), *inēruditiō* (= ἀπαιδευσία, ἀμαθία), etc. Ce sont des formes de la langue écrite et savante; les langues romanes en offrent peu d'exemples: les seules formes abondamment représentées sont *infāns*, dont le sens ne correspondait plus à l'étymologie; *infirmitas*, spécialisé dans le sens de « maladie, infirme » et sans rapport sémantique avec *firmus*; *inimicus*, loin également de *amicus*; *insipidus*, *insapīdus* « fade », en face de *sapidus*, spécialisé le plus souvent dans le sens de « sage »; *integer*, dont le rapport avec *tangō* n'apparaissait plus nettement; *inuitus*, en face duquel il n'y a pas de simple **uitus*. Quelques autres adjectifs ont survécu sporadiquement: *immundus*: log. *bundu* « diable », M. L. 4289 (mot d'Église); *incrēdulus*, M. L. 4362 (autre mot d'Église); *iners*, M. L. 4390; *iniquus*, M. L. 4439; *insulsus*, M. L. 4476; *intactus*, M. L. 4477; *inualidus*, M. L. 4526. Par contre, les langues savantes ont repris et développé cette formation à l'infini.

In- représente la forme à degré zéro **n-* de la négation *nē* (v. ce mot); devant consonne, il répond à indo-iran. *a-*, gr. *ἀ-*, germ. *un-*, celt. *an-*; un composé comme *ignōsus* répond exactement à skr. *ājñātaḥ*, gr. *ἄγνωτος*. Devant voyelle, l'indo-iranien a *an-* et le gr. *ἀν-*; lat. *in-* devant voyelle est analogue de la forme employée devant consonne; on attendrait **en-*. En revanche, l'osco-ombrien *an-*, employé devant consonne, ainsi dans osq. *am-prufid* « improbē », omb. *an-takres* « integris », est analogue de la forme employée devant voyelle, qu'on a dans omb. *an(h)ostatu* « inhastātōs ».

in: préverbe et préposition. N'existe plus à l'état de particule indépendante; une trace de son indépendance ancienne demeure peut-être dans les tmèses, du reste artificielles, de la poésie dactylique du type *inque gredi*. *In* représente un ancien *en* (cf. sans doute *enmanom* de l'inscription de Duenos, CIL I² 4, *en urbid*, inscription du lac Fucin, CIL I² 5), dont l'*e* passait phonétiquement à *i* devant certains groupes de consonnes (cf. *imber*, *inciēns*, *simplex*), et en position atone (toutefois, on ne peut guère faire état de l'opposition *enque* (tonique), *inalidō* (atone) qu'on lit sur l'inscription de la Colonne Rostrale, CIL I² 25, en raison de l'inconséquence et des fautes de graphie du texte); la forme de *in* s'est ensuite généralisée: « en, dans » et « sur », en parlant de l'espace et du temps, que l'on considère les choses en état de mouvement vers un but (*in* et l'accusatif de gr. εἰς), d'où un sens moral de « pour, en vue de » ou de repos (*in* et l'ablatif-locatif: gr. ἐν). Le sens est le même quand *in* est préverbe: cf. *sum* et *insum*, *ferō* et *inferō*, *eō* et *ineō*, *mittō* et *immittō*, *iaciō* et *iniciō*, etc. *In-* s'ajoute souvent à des inchoatifs, pour marquer l'entrée dans un état nouveau: *incalēscō*, *inueterāscō*, *insuēscō*, etc. Le plus souvent se place devant le mot qu'il détermine; mais la langue poétique l'emploie aussi postposé, le plus souvent dans des groupes substantif + adjectif: *tempore in omni*, Lucr. 1, 26, etc. Panroman. M. L. 4328. B. W. sous *en* et *dans*.

La littérature archaïque ou archaïsante a conservé quelques traces d'une forme renforcée de *in*: *en-* dans plusieurs composés: *indāgō*, *indauditiō*, *indipiscor*, *indigena*, *indigēō*, *indigēs*, *indigētamenta*, *indolēs*, *induū*. La langue poétique hellénisante (Ennius) a en outre gardé, ou construit, quelques formes de mots, qui autrement n'auraient pu entrer dans l'hexamètre, du type *indigrēdi*, *indipērator*.

In, dans le latin vulgaire, a servi, comme *ab*, *de*, etc., à renforcer certains adverbess: ainsi *inante*, M. L. 4355; *incontra*, M. L. 4361; *inocrām*, Apul., *insimul*, M. L. 4465; *intunc(e)*, M. L. 4518. Il y apparaît aussi comme préfixe augmentatif, par exemple *inopimus* « ualdē opimus », *impinguis* « ualdē pinguis » d'après *impinguis* *insobrius* « ualdē sobrius », *innoxius* (conjecture de Meunier, dans Commodien, Inst. I 28, 3) « ualdē noxius »; cf. Niedermann, *Essais d'étym. et de crit. verb. lat.*, p. 61. Cf. *indebilis*, M. L. 4369.

Cf. gr. ἐν, en face de ἐνί (le latin ne permet pas de déterminer si le point de départ de *in* est *en* ou *eni* v. irl. *in*, britt. *yn*, got. *in*, arm. *i* (y- devant voyelle) et, avec degré zéro, lit. ĭ (sans doute v. sl. *ǫj(n)*), avec vocalisme zéro sous forme **ūn*). On retrouve en osco-ombrien *en*, mais presque toujours postposé: osq. *centom-en* « in census », omb. *arvam-en* « in aruom », pél. *pritom-e* « in prius »; toutefois, l'osque a une fois en *eiuas* (latinisme?). A côté de ces formes, on a soit l'accusatif, soit l'ancien locatif; le latin, qui n'a gardé le locatif que dans des survivances telles que *Rōmae*, *domi*, *Karthāgīni*, a remplacé le locatif par la forme commune d'ablatif-instrumental-locatif la figure *in*. — La forme *en*, d'où *in*, du latin peut représenter soit **en* (cf. gr. ἐν, got. *in*), soit **n* (cf. lit. ĭ). L'osco-ombrien a, comme préverbe, *an-* à côté de *en-*; ce *an-* peut représenter **on-* devant voyelle, ainsi dans omb. *anouihimu* « induimī »; de là *an-* se serait étendu par analogie, ainsi dans omb. *andendu* à côté de *endendu* « intenditō ». Mais l'ombrien a encore *eni* « inīto ». Le hitt. *anda* « dans, à, sur » correspond à *en-*.

Comme préposition et préverbe, l'indo-iranien n'a pas de correspondant du lat. *in*, etc., mais *ā*, dont on a, sous forme brève, un correspondant dans sl. *-e*, lit. *-e* postposés.

À *in* se rattachent une série de formations dérivées: *inter*, préverbe et préposition (un seul emploi adverbial dans Val. Fl.) « entre ». Proprement « à l'intérieur de deux », par exemple Cic., Verr. 2, 2, 52, *dies XLV inter binos ludos* « quarante-cinq jours dans l'espace compris entre deux jeux ». S'emploie au sens local « entre, parmi » ou temporel « durant, dans l'espace de ». Serait de premier terme à de nombreux adverbess composés: *interēā* (sur lequel on a refait *interhaec*), *interibi*, *interim*, (cf. *intrinsecus*; la finale est la même que celle de *eximius*); *intimus* « un intime ». Dénommatif (tardif) *intimō*, *-ās*: faire pénétrer dans; spécialement « faire pénétrer dans les esprits, intimer ». Il y a aussi des dérivés, l'un classique et usuel, *inter-nus* (cf. *exter-nus*, etc.); l'autre, tardif et rare, *interulus*: « a tunica. A **ent(e)ro-* se rattachent les adverbess, anciens ablatifs: *intrō*: à l'intérieur (question *quō*; cf. Lucil. 1215 Marx). Adverbe, puis préposition à basse époque (Orose, Chiron, etc.). M. L. 4514 et 2527, *deintro*. D'où *in-*

Comme préverbe, *inter-* (*intel-* devant un *l* qui suit *intel-legō*) a le sens de: 1° « entre », *inter-calō*, *-cē-*

-pōnō, *-ueniō*, etc.; 2° « par intervalles, de temps en temps », *inter-aestuō*, *-mittō*, *-uisō*; 3° enfin, dans quelques composés, *inter*, comme *per*, introduit une idée de privation, de destruction, de mort; cf. *intereō*, *interdico*, *interficiō*, *interimō* (cf. *perēō*, *perimō*); aussi *interdicō* (de là, la valeur intensive de *inter-morior*, *inter-necō* dans la langue familière). Ce dernier sens est ancien, comme le montre l'existence dans les gāthās de l'Avesta de *antar-mruye* (v. *interdicō*). Toutefois, l'origine n'en est pas aussi claire que pour *per*. Peut-être faut-il partir de la valeur spéciale prise par *interdicō* (ou ses équivalents) dans la langue religieuse, où l'interdiction, la prohibition devait être marquée à l'origine moins par le verbe lui-même que par l'ablatif qui l'accompagnait: *interdicere dicit igni et aquā* « prononcer contre quelqu'un l'interdit qui l'éloigne du feu et de l'eau ». *Interdicō* a pu servir de modèle aux autres composés qui sont souvent employés comme litotes (e. g. *interficiō* en face de *occidō*) et qui ont à côté d'eux des composés en *per-*, de type plus courant, avec une valeur semblable: *perdō*, *pererō*; v. Benveniste, *Noms d'agent et noms d'action en i.-e.*, p. 120. — Pour *intersum*, *interest*, v. ces mots.

Inter est bien représenté dans les langues romanes, M. L. 4485 et 2526, *deinter* (depuis l'Italie); il figure aussi dans le groupe *interambōs* « tous les deux », ital. *entrambi*, etc., M. L. 4486. Il a servi aussi à former des composés tardifs du type *intercilium* = μεσόφρυον (tiré de *inter cilia*, cf. *intercus*, *interuallum*); **intercozum*, M. L. 4488; **interfucium*, 4490; **interrūsum*, 4497; *interignium*, 4498; **interuisum*, 4500; **interuūtile*, 4501; *intermedium*, 4492 (cf. *permedium* « parmi »).

Locatif, ancienne forme en **ter* ou **teri*, qui a des correspondants hors du latin. Le vocalisme radical n'est pas net. Il y a un vocalisme plein, avec un *a* ambigu, dans skr. *antār* (et *antari-* dans *antāriksam* « atmosphère »), av. *antara-*, v. p. *antar*; degré zéro dans v. h. a. *untar* « entre ». Le celtique, ambigu, a v. irl. *eter*, *etar*, corn. *ynter*. L'osco-ombrien a un *a-* initial qui ne peut être que prothétique: osq. *anter*, omb. *anter*, *ander*; ceci peut répondre à l'initiale de v. sl. *qtr̥* « à l'intérieur », dont le *q* initial pourrait, il est vrai, reposer aussi sur **on-*.

À côté de *inter* il a dû y avoir un adjectif **interus* « du dedans, intérieur », qui n'est plus usité, parce que le suffixe marquant l'opposition de deux a cessé d'être productif en latin (cf. *alter*, *uter*), et qui a été remplacé par la forme munie du suffixe de comparatif, *interior*, comme dans tous les cas comparables, *exterior*, *superior*, etc. De *interior*, le neutre pluriel a été employé comme substantif: *interiōra* « l'intérieur »; cf. M. L. 4490 a. A *interior* correspond un superlatif *intimus* (cf. *cutimus*) « tout à fait intérieur, intime », cf. gr. ἐνδοτάτος, ἐσώτατος; substantif au neutre pluriel *intima*, *-ōrum* « la partie intime », M. L. 4503, et au masculin *intimus* « un intime ». Dénommatif (tardif) *intimō*, *-ās*: faire pénétrer dans; spécialement « faire pénétrer dans les esprits, intimer ». Il y a aussi des dérivés, l'un classique et usuel, *inter-nus* (cf. *exter-nus*, etc.); l'autre, tardif et rare, *interulus*: « a tunica. A **ent(e)ro-* se rattachent les adverbess, anciens ablatifs: *intrō*: à l'intérieur (question *quō*; cf. Lucil. 1215 Marx). Adverbe, puis préposition à basse époque (Orose, Chiron, etc.). M. L. 4514 et 2527, *deintro*. D'où *in-*

trōsum, *intrōsum* (opposé à *extrōsum*), M. L. 4515 a; v. *uertō*; et les composés dont *intrō* est le premier terme, *intrō-dūcō*, *-eō*, *introitus*, M. L. 4515, *-rumpō*, *-spiciō*.

Intrā, prép.: à l'intérieur de, sans dépasser, dans les limites de (contraire: *extrā/citrā*). M. L. 4508.

Hors du latin, *interus* a des correspondants (pour le vocalisme radical, cf. ce qui a été dit de *inter*) au sens de « intestins, entrailles »: gr. ἔντερα, arm. *enderk'*, véd. *āntrām*, skr. *antrām*, v. isl. *iðr*; le slave a à la fois *jetro* « foie » et *qtroba* « entrailles ». Au sens général: skr. *āntaraḥ*, av. *antāro*, à côté de skr. *āntamah*, av. *antama-* et lat. *interior*; *intimus*. En revanche, le groupe opposé de *extrā*, *exterior* est propre au latin.

De *intrā* dérive sans doute: *intrō*, *-ās*: aller à l'intérieur de, entrer dans: i. *limen*, *postēs*, *pōmērūm*. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 4511. Ni dérivés, ni composés. La langue recourt à *introitus* (classique) pour désigner « l'entrée ». Une étymologie souvent adoptée le fait dériver de *in* + *trō*, verbe hypothétique dont le participe présent serait conservé dans la préposition préverbe *trāns*; mais, outre que *trāns* peut être autre chose qu'un participe, les Latins ne sépareraient pas *intrāre* de *interus*, *intrā*, comme le montre le vers d'Afranius (R³ fr. 5) qui oppose à *intrāre* une création analogique *extrāre*: *simul limen intrabunt, illi extrabunt ilico*. La formation de *intrāre* rappelle celle de *penitus*, *penetrāre*, cf. aussi *recontrō*, *-āre* dans Tertullien; et le type de dénommatif est aussi régulier que dans *minister*/*ministrō*, *magister*/*magistrō*. Cf. ags. *inne* « vers », *innian* « entrer ».

A *inter* se rattache encore l'adjectif de l'époque impériale *interāneus* (d'après *extrāneus*), substantif au neutre *interāneum* dans le sens de *intestinum*, peut-être sur le modèle de gr. ἔντερον; cf. M. L. 4487, *interanea*. Cf. aussi *interāmen* (comme *ābdōmen*) dans Oribase et *interāmenta*, *intrālia* (Gl. Reich.); B. W. *entrailles*.

Intus, correspondant à gr. ἐντός, avec un suffixe indo-européen qui est bien attesté en sanskrit, grec et latin; le latin n'a pourtant pas le correspondant de ἐντός, ἐντός à côté de *ex*: de l'intérieur (= ἐνδόν; sens ancien; c'est le sens, du reste, des formations adverbiales en *-tus*, *sub-tus*, *caelitus*, *radicitus*, etc.; cf. Plt., Amp. 770, *intus pateram proferto foras*); puis simplement « à l'intérieur » (question *ubi*), cf. Apul., Met. 8, 29, *intus aedium*, sans doute d'après gr. ἐντός *obclac*. M. L. 4520; et 2528, *deintus* (fr. *dans*), *abintus*.

De *intus* dérive *intestinus*: de l'intérieur. Substantif *intestinum*, *-i* n. (surtout au pluriel et féminin *intestinae*) « l'intestin », cf. gr. ἔντερον, et *intestinus* m. M. L. 4501 a (*stentina*, issu de **istentina*, avec métathèse). Cf. aussi *intestinarius* (= *subaediānus*); *exintesterō* comme *exenterō* (un exemple tardif).

L'étranger ne saurait guère s'expliquer par l'influence du type *fūnus*/*fūnestus*, *tempus*/*tempēstās*, *tempēstūsus*. L'explication de Brugman, IF 28, 295 sqq., par **entero-stino*-, skr. *antara-sthā*-est peu vraisemblable. Cf. *clandestinus* et *caelestinus*. L'hypothèse qui rattache

intestinus à *intexere* (cf. Stolz-Leumann, *Lat. Gr.*⁵, p. 225) n'est pas davantage à retenir.

Ina, -ae f. : mince feuille de papier; *ilia dicta ab ino, quae pars chartae est tenuissima*, P. F. 92, 31; cf. 74, 4. Emprunt à l'accusatif de gr. $\iota\omicron\varsigma$, $\iota\upsilon\omicron\varsigma$.

inānis, -e : vide (par opposition à *plēnus*; joint à *uacuus, cassus*, cf. Lucr. 1, 439, *scilicet hoc id erit uacuum quod inane uocamus*), de là « vain » (sens moral) et « privé de, manquant de ». Dans la langue philosophique, *ināne* traduit $\tau\omicron$ $\kappa\epsilon\nu\omicron\nu\omicron$. Ancien, usuel. Non roman.

Dérivés : *inānitas*; *inānie* (mot plautinien); *ināniō, -is* (rare, Lucr. et Pline); *ināniū* (Isid.); *inānitas* (Gloss.), d'après $\kappa\epsilon\nu\omicron\nu\omicron\varsigma$; *inānimentum* (Plt.); *exināniō* (classique, usuel); *exināniū*, etc.; *inānescō*. Composés : *ināniloquus* (Plt.) = $\kappa\epsilon\nu\omicron\nu\omicron\lambda\omicron\gamma\omicron\varsigma$ (cf. *inānilogistae*, Plt., Ps. 255), d'où *ināniloquium* = $\kappa\epsilon\nu\omicron\nu\omicron\lambda\omicron\gamma\omicron\nu$, $\kappa\epsilon\nu\omicron\nu\omicron\phi\omicron\nu\omicron\lambda\omicron\gamma\omicron\nu$ (Ital.).

Sans doute composé dont le premier terme serait *in-* négatif et dont le second est obscur.

inaurēs : v. *auris*.

incānus : v. *cānus*.

incarduum, -In. : cœur du bois (Vit. patr.). Emprunt au gr. $\epsilon\gamma\kappa\alpha\rho\delta\iota\omicron\nu$; peut-être à corriger en *incardium*. L'influence de *carduus* s'explique mal, en raison de la différence de sens.

incendō : v. *chandō, candēō*.

incentiō, incentiū : v. *incinō*, s. u. *canō*.

***inceps** : *deinceps*, P. F. 95, 10. De **im-cap-s*; cf. *axim*, etc., et *is*. Forme non attestée dans les textes et peut-être tirée arbitrairement de *deinceps*.

incessō, -is, -iui (un parfait *incessi* dans Tac., H. 2, 23; 3, 77; Luc. 5, 680), **-ere** : attaquer (sens physique et moral; synonyme de *inuādō, petō*). De là *incessus* avec le sens de « attaque » dans Tacite, alors qu'ailleurs *incessus* a seulement le sens de « marche » (cf. *incēdō*). Semble une formation désidérative de *incēdō*; cf. Fest. 226, 18 : *petissere antiqui pro petere dicebant, ea quidem forma uerbi quae sunt lacessere et incessere*. Toutefois, étant donné l'apparition tardive de *incessō*, qui ne semble pas attesté avant l'époque impériale, il est possible qu'il soit formé sur *incessus*, d'après le rapport *impetus/petō*, par besoin de renouveler l'expression. Il est peu vraisemblable que *incessō* ait été refait sur *incessi*.

incestus : v. *castus*.

***incoior** (Pacuvius, Trag. 386) : v. *cicur*.

inciēns, -entis adj. : pleine, se dit d'une femelle. Difficile à séparer du gr. $\chi\epsilon\iota\omicron$ « je suis enceinte » et de skr. $\check{c}\acute{v}\acute{a}yate$ « il se gonfle » (cf. *cumulus*?). La ressemblance avec le mot grec et le caractère technique du mot, qui est de la langue des éleveurs (Varr., Plt., Col.), amènent à se demander s'il n'y aurait pas d'emprunt au gr. $\epsilon\gamma\chi\omicron\upsilon\varsigma$ avec substitution d'un suffixe de participe présent d'après $\epsilon\gamma\chi\omicron\upsilon\varsigma$, comme dans *praegnāns*, q. u.

Conciēns semble une forme créée par Apulée, Mund. 23, sur *inciēns* analysé *in-ciēns* (de *ciēō*).

incellis, -e : adj. employé au singulier dans *incellis fossa* « fossé, tranchée »; ou au pluriel *incellia, -ium* « fossées quae in uis fiunt ad deducendam aquam » (cf. dérivations de *riuo communi factae*, P. F. 94, 23, 24). Nique et rare.

Nom d'instrument qu'on a parfois rattaché à *caecus* *in-cidō* « ex eo dictus quod incidatur » Ulp., Dig. 48, 21, 1, 5.

Pour la formation, cf. *ancile, ancilia*.

incellō, -ās, -āre : *incredare uel improbare*, Non. 13, 36, qui cite des exemples d'Accius, Pacuvius, Lucilius. En dehors de ces exemples, ne semble attesté que dans Lucr. 3, 963. Pas de dérivés. Sans étymologie.

incipiō : v. *capio*.

***incitēga** : *machinula in qua constituebatur in conuulsu uinij amphora, de qua subinde deferrentur uina*, P. F. 92, 25. Emprunt au gr. $\epsilon\gamma\theta\theta\eta\kappa\alpha$ venu peut-être de l'étrusque. Non autrement attesté.

incitus, -a, -um; incitae, -ārum : v. *cius*, s. u. *ciō*.

includus : v. *clueō*.

incohō (*inchoō*); sur la graphie, v. Thes. VII 1, 586 sqq.), **-ās, -āui, -ātum, -āre** : commencer, entreprendre, ébaucher. D'après Servius, Ae. 6, 252, *tum sibi regio regi nocturnas incohat aras*, le mot appartiendrait au vocabulaire religieux : *est uerbum sacrorum*. Mais, en dehors de cet emploi, aucun exemple attesté ne confirme la remarque de Servius; le *nouum delubrum inchoare* de Cic., Dom. 51, peut s'expliquer par le sens ordinaire. Peut-être Servius le faisait-il dériver du gr. $\chi\omicron\upsilon\varsigma$ « libation ». Ancien (Enn.), classique. Peut-être conservé en provençal, cf. M. L. 4359 b. Dérivés : *inchoatiō, -tor, -itiuus, -mentum*, tous tardifs. Étymologie obscure : le verbe est rattaché par les uns à *cohō* « pièce du joug où s'adapte le timon », *inchoāre* serait [se] mettre sous le joug, [s']atteler à », *in cohōm* « cere (ce qui ne va pas avec le sens religieux que Servius attribue à *inchoāre*); d'autres le rapprochent de l'akkad. « capiat », et *inchoāre* serait équivalent de *capere*. Vocalisme?

Une forme radicale *coh-, cah-* n'a guère de chance de remonter à un type indo-européen. La graphie *coh-* semble influencée par des considérations étymologiques : rapprochement de $\chi\epsilon\iota\omicron$ ou de $\chi\epsilon\theta$.

incola : v. *colō*.

incolumis, -e : intact, sans dommage, sain et saui vivant (par opposition à *mortuus*). Joint à *saluus* (Plt., L. 29, 27, 3). Mis en rapport avec *calamitas* dans cette phrase de Cic., Planc. 5, 12, *incolumis a calamitate incidi*.

Dérivé : *incolumitās*, expliqué par Cic., Inu. 2, 169, *salutis tuta atque integra conseruatio*. Ancien (Plt.), classique; rare à l'époque impériale. Non roman.

A pris en partie la place de *saluus*; c'est un terme tout profane en regard de *saluus* qui est lié à *salus*.

Évidemment à couper *in-columis*; sur le second terme du composé, v. *calamitās, clādēs, *cellō* (2) et **columis*.

incoxō : v. *cozim*.

ineroō : v. *croocus*.

incumō (*inco-*), **-ās, -āre** : passer à la toise. Mot technique de la langue militaire, attesté à basse époque (Passio Maximiliani). Se dit des recrues. Dénominaif (cf. *de incuma*, emprunt populaire au gr. $\epsilon\gamma\kappa\omicron\mu\mu\alpha$ « entaille » (cf. *incommā, Vég.*, Mil. 1, 5, *proceritatem tiro-nium ad incommam scio semper exactam*), la toise étant marquée d'un certain nombre d'encoches fixant la taille réglementaire. Pour la forme, cf. *glaucoma*.

inēdria : v. *cūra*.

inēdis : v. *cūdō*. M. L. 4367.

indāgō, -inis f. : terme de vénerie « action de pousser le gibier à l'intérieur d'une enceinte entourée de filets et de chasseurs; encerclement »; puis au sens concret « enceinte, réseau, cordon (de chasseurs, etc.) »; enfin, à l'époque impériale, « investigation, poursuite ». Attesté depuis Hirtius (mais le verbe est dans Plaute); doublet tardif : *indāgēs, -is* f.

Indāgō correspond un verbe *indāgō, -ās* (comme à *colligō, cāligāre; formidō, formidāre; propāgō, propāgāre*) et *indāgor* déponent (Varr., L. L. 5, 95) « suivre à la trace, traquer, dépister », puis, dans la langue commune, « rechercher » et « découvrir ».

Dérivés : *indāgatiō, -tor, -trix, -tus, -ūs, -bilis*. Non roman.

Sur *indāgātus* coupé *in-dāgātus* a été formé à basse époque *perdāgātus* (Claud. Mamert.) = *peruestigātus*; cf. *inuestigātus*.

De *ind-* (pour le préfixe, cf. *ind-audiō, ind-ipiscor*) + *āg-*; cf. *amb-āgēs*.

inde : adverbe de lieu, du groupe de *is*, corrélatif de *unde*, marquant l'origine, le point de départ dans l'espace ou dans le temps « à partir de là, ou de ce moment ». S'emploie également à la place d'un ablatif partitif ou d'origine (avec *ex*), e. g. Plt., Amp. 429, *cadus erat uini, inde* (= *ex eō*) *impleui hirneam*, d'où le sens de fr. en. Cf. *indidem* « du même endroit ». Fournit le second terme de nombreux composés; cf. *deinde* (*dein*), M. L. 2525; *exinde* (*exim*), *perinde, proinde*, M. L. 6773; *subinde*, M. L. 8363. Ancien, usuel. M. L. 4368.

A juger par *hin-c, istim, illum* et par *ezim*, l'élément *-de* serait une particule non essentielle à la forme. peut-être la même qu'on trouve avec \bar{e} dans *dē*; un *t* qui peut répondre à un ancien **-dē* figure dans des adverbies arméniens indiquant le point de départ : *an-i* « de là », *usti* « d'où », *andust* « de là », etc. Mais on ne voit pas d'où sort la finale lat. *-im* : elle n'a de correspondant nulle part. Or, *unde* rappelle v. sl. $\kappa\epsilon\delta\acute{e}$, $\kappa\epsilon\delta\acute{u}$ (*otū* $\kappa\epsilon\delta\acute{u}$ a le sens de *unde*), où il y a une nasale comme dans *inde*.

indemnis : v. *damnō*.

index : v. *dicō*.

indigena, -ae c. : indigène (opposé à *aduena*), autochtone = gr. $\iota\omicron\alpha$ -, $\alpha\upsilon\theta\iota$ - $\gamma\epsilon\nu\eta\varsigma$. De **endo-gena, v. gignō* 5^o.

indiges, -getis : épithète appliquée à une catégorie de dieux, *Di indigetēs*, qui s'oppose aux *di Nouensidēs* (*Nouensidēs*) et qui semble désigner — tout au moins

aux yeux des Latins — les dieux nationaux (*Di patrii Indigetēs*, Vg., G. 1, 498), par opposition aux dieux nouvellement établis, cf. T.-L. 8, 9, 6, *Iane, Iuppiter, Mars pater, Quirine, Bellona, Lares, Di Nouensides, Di Indigetēs, diui quorum est potestas nostrorum hostiumque, Dique Manes, uos precor, ueneror...* Le Jupiter adoré à Lavinium s'appelait *Iuppiter Indiges*. Plus tard, quand on chercha un nom à ce dieu, on y vit Latinus, ou plus souvent Énée, qui était le fondateur de Lavinium : de là *Indigetem Aenean* dans Vg., Ae. 12, 794. Désigne toutes les puissances actives, de caractère religieux, qui, pour les anciens Romains comme pour tout l'ancien monde indo-européen (v. Usener, *Götternamen*), entouraient l'homme et que l'on invoquait dans les *indigiūta-menta*.

Étymologie inconnue, comme le sens exact du mot; cf. Thes. s. u. Le sens de ombre. $\alpha\epsilon\tau$ us, qu'on traduit par (*dis*) *Ancitibus* (T. E. II a 14) nous échappe.

indigitō, -ās : appeler les dieux par leur nom, invoquer. Vieux terme du rituel, conservé seulement par les glossateurs (un seul exemple dans un texte de Tert., Ieun. 16); cf. Thes. s. u.]

Dérivé : *indigiūta-menta, -ōrum* : *incantamenta uel incidia*, P. F. 101, 15 L.; *nomina haec numinum in indigitamentis inueniuntur, i. e. in libris pontificalibus, qui et nomina deorum et rationes ipsorum numinum (numinum var.) continent...*, Serv., G. I 21.

Origine obscure; ni le rattachement à *aiō* (par une forme **ind-ag-iō*), ni la dérivation par *indiges*, auquel pensaient les Latins, ne satisfont; encore moins la dérivation par *digitus* (cf. Kretschmer, Gl. 31, 154).

indolēs : v. *alō*.

***indruficiō, -ās** : exubérer. Hybride bas latin, dérivé du gaul. **druto*.

indo, endo : v. *in*.

indulgeō, -ēs, indulsi, indultum, -ēre : être complaisant, indulgent ou favorable à (avec le datif *indulgere sibi, genio, animo*), par suite « se laisser aller à, s'abandonner à »; *i. dolōrē, lacrimis* (avec l'accusatif chez les archaïques, e. g. *i. iram*, Lucil. ap. Non. 325, 36); *indulge hospitio*, Vg., Ae. 4, 51 : *indulgent uino*, Ae. 9, 165; cf. Non. 325, 33 sqq. Le sens premier était peut-être « accorder de l'espace ou du temps », ou « se relâcher pour »; « faire bonne part à »; cf. le sens technique dans Vg., G. 2, 277, *indulge ordinibus* « espace davantage les sillons ». Dans la latinité impériale, *indulgere* a pris le sens de « accorder par faveur, concéder » : *indulgere alicui usum pecuniae*, etc. D'où, à basse époque, *indultum* n. et *indultiō, -tor* (Tert.), *indultus, -ūs* m. « permission, faveur ».

Autres dérivés : *indulgiās* (rare et archaïque); *indulgentia* (classique) « douceur » (*i. caeli*, Vg., G. 2, 345), « indulgence, complaisance », qui à basse époque a le sens concret de « faveur » accordée à quelqu'un, spécialement « pardon, rémission d'une faute ou remise de l'impôt ». *Indulgere, indulgentia* sont à peine représentés dans les langues romanes. M. L. 4385 et 4385 a.

Selon M. Vendryes, R. celt., 40 (1923), p. 429, *indulgeō* représenterait **en-dhlgē-ē* de la racine **dhlegh-* qui marque le droit ou l'obligation; irl. *dhleg* « devoir,

loi », *digim* « j'ai le droit, je mérite », thème en *-ye/yo-*, **dhlegh-ye/o-* ou **dhlegh-ye/o-*. « *Indulgere* représenterait le thème en *-ē-*, marquant l'état, de cette racine et signifierait « être dans la situation de quelqu'un sur qui un autre a des droits sur »; *indulgeō alicui* veut dire « quelqu'un a des droits sur moi »; d'où « j'ai des devoirs, des obligations, des complaisances envers quelqu'un ». Mais jamais *indulgere* ne signifie « avoir des devoirs, des obligations envers quelqu'un »; au contraire, le verbe s'emploie plutôt d'un supérieur vis-à-vis d'un inférieur : « avoir des complaisances pour », le cas contraire se disant *mōrem gerere*. D'autre part, il faut tenir compte du sens concret de *indulgere*, qui est sans doute le plus ancien. S'il en est ainsi, on peut rapprocher gr. *δοτικός*, skr. *dirghāh* « long », gr. *ἐνδελεχής* « continu », v. sl. *dlǫgŭ* (et hitt. *dalugi-* « long »), dont, en latin même, L. Havet, MSL 6, 233 sqq., rapprochait *largus*; cf. Gauthiot, MSL 18, 345. Mais la coupe *ind + ulgere* est aussi possible (cf. *ind-ipiscor*, etc.). L'étymologie reste donc incertaine, comme le sens premier du verbe.

induō : v. *exuō*.

India : Inde; **Indus** : indien. Emprunt au gr. Ἰνδός, Ἰνδία; v. B. W. sous *dinde*.

indūsium, -i n. : vêtement de femme. Dérivés : *indusiātus* « vêtu de l'indusium »; *indusiārius* « tailleur qui fabrique l'indusium ». Mots plautiniens, repris par Apulée et Martianus Capella, par affectation d'archaïsme.

Les étymologies de Varron, qui dérive le mot soit de *induō*, soit de *intus*, sont sans valeur. *Indūsium*, *indusiātus* sont empruntés, comme nombre de noms relatifs au vêtement et à la parure, au gr. ἐνδύσις, ou *ἐνδύσιον, de ἐνδύω « revêtir ».]

industria, -ae f. : zèle, activité; pluriel concret *industriarum* « efforts »; souvent employé à l'ablatif *industriā* (avec ou sans *ex, de*) « de propos délibéré, à dessein », et aussi à l'accusatif avec *ob* : *ob industriā*. Ancien (Enn., Plt.), classique, mais rare, surtout à l'époque impériale.

industrius : zélé, actif, attentif, etc. (joint à *gnāuus* par Cic., Verr. 2, 3, 21, 53; à *acer*, Tusc. 5, 20, 57; opposé à *ignāuus*, Tac., A. 12, 12; *industriē* est joint à *diligenter* par Cés., B. G. 7, 60); *industriōsus*; *industrior*, -āris (bas latin).

Les anciens avaient déjà reconnu dans *industrius* un composé, dont la forme ancienne *indostruus* (l. sans doute *endo-*) est donnée par P. F. 94, 15, qui la glose « quasi qui, quicquid ageret, intro strueret et studeret domi »; pour le sens de *struere*, cf. Caton, Or. inc. 19 : *iure, lege, libertate, republica communitur uti oportet; gloria atque honore, quomodo sibi quisque struxit*. Cette explication a souvent été considérée comme une étymologie populaire, à tort sans doute. M. J. B. Hofmann l'a défendue en rappelant homér. βυσοδομεύων, cité par Bréal, *Essai de sémantique*, p. 145; et M. Benveniste, R. Phil. XXII, 1948, p. 117, l'a confirmée en montrant que *industria* a bien originellement le sens de « activité secrète », *industrius* celui de « qui machine secrètement », et il est tenté d'y voir un « calque sémantique » de βυσοδομεύων. La substitution de *-ius* à *-uus* serait due à l'influence du groupe des adjectifs en *-ius* (cf. *glōria*, *inglōrius*; *iniūria*, *iniūrius*, etc.).

indūtīae, -ārum f. pl. (singulier archaïque d'après Aulu-Gelle 19, 8, 13) : suspension d'armes, trêve. *Indūtīae sunt pax castrensis paucorum dierum, belli feriae*, Varr. ap. Gell. 1, 25, 2. Attesté depuis Plt.; rare et technique; demeuré peut-être en italien. M. L. 4388. Correspond pour le sens à ἐκχειρία. Rappelé dans sa formation le type de substantif féminin pluriel *infītia*, *suppetīae*, -ārum et, au moins par le suffixe, *ōtium*, dont l'étymologie n'est pas claire. L'explication qui dérive le mot d'un adjectif de sens privatif **in-dū-tus* « qui ne fait pas la guerre » (cf. *duellum*), v. Osthoff, IF 6, 17, se heurte au fait que la suspension d'armes n'implique pas la fin de la guerre : *bellum enim manet, pugna cessat*, dit Aulu-Gelle 1, 25, 4. On a pensé à couper *ind-ūtīae* et à rapprocher gr. αὔτως « vainement », αἰσώς « vain, inutile » et le groupe de v. isl. *auðr* « vide, désert ». Mais cette étymologie reste très incertaine; les autres le sont encore plus; v. Walde-Hofmann, s. u.

induuīae : v. *exuō*.

inebrae : v. *enubrō*.

inedia : v. *edō*.

ineptus, -a, -um : v. *aptus*.

iners : v. *ars*.

infandus : v. *for*.

infāns, **infantis** (sur la nature de l'i, v. *censeō*, s. 1; les langues romanes ont restitué i; cf. *infantia*, M. L. 4393) : adjectif formé de *in-* privatif et du participe de *for* « qui ne parle pas, incapable de parler »; épithète s'appliquant surtout aux jeunes enfants, *infāns puer*, cf. Plt., Poe. Prol. 28; Lucil. 486, 566. Lucrèce emploie encore le substantif dérivé *infantia* avec le sens de « incapacité de parler ». Puis *infāns* substantivé, *infantia* se sont employés au sens « enfant » (cf. le développement de sens de gr. νήπιος, enfance »; c'est à ce sens que se rattachent les dérivés et composés (tous d'époque impériale) : *infantiārius*, *infantilis* (d'après *puerilis*), *infantulus*, -tula; *infantō* « nourrir comme un enfant » (Tert.); *infanticida*, -cidium (Id.). Comme la période dans laquelle l'enfant est considéré comme incapable de parler finit à sept ans (cf. Quint. 1, 1, 18), on conçoit que *infāns* ait pu désigner l'enfant dans le sens ordinairement réservé à *puer*. Columelle dit *ab infante*, Celse *ab infantibus* dans le sens de *ā puerō, ā pueris*. De plus, *infantis* formait couple avec *parentis*. Panroman, sauf roumain. M. L. 4393, 4393 ab; B. W. s. u. — En arménien, c'est l' « animal » qui est désigné : *anasun* (littéralement « qui ne parle pas »).

Les participes proprement dits n'entraient pas en composition (v. Wackernagel, *Allind. Gramm.*, II 1, p. 193 sqq.); et ce n'est qu'en vertu de développements secondaires que, même avec **n-* négatif, où le développement s'est produit le plus, il a été fait quelques composés de ce genre; en latin, les cas tels que *infāns*, *insciēns*, *insolēns*, *incōns* sont demeurés exceptionnels.

***infendere** : ἐπιτείνειν, ἐνοληματοῖαι (Gloss.). Peut-être composé de *-fendō*, comme *offendō*, ou tiré secondairement de *infēnsus*.

infēnsus : v. *fendō*.

inferīae, -ferius : v. *-ferius* sous *ferō*.

infertor : v. *ferō*.

Inferus, (*infer* ap. Cat., Agr. 149, 1, *super inferque uicinius*), -a, -um : qui se trouve par dessous, par opposition à *superius*; de là substantivé, *Inferi*, -ōrum « les habitants du monde souterrain »; *Di Inferi*, par opposition à *Di Superi*. Ancien (Enn.), usuel. N'est maintenu que dans un seul dialecte du Tessin, M. L. 4400; *infēra* est demeuré en corse, M. L. 4394 a.

infēra : en dessous (par opposition à *suprā*), plus bas. Adverbe et préposition (avec l'accusatif); sens physique et moral. Confondu avec *intrā* à basse époque, M. L. 4410; *inferior*, -ōris (par opposition à *superior*) : qui est plus bas; s'emploie de l'espace et du temps (de là le sens de « plus jeune, descendant »), du rang : *inferiōres* « les inférieurs »; *infimus* (anc. *infumus*), -a, -um : qui se trouve tout au bas. Forme refaite pour remplacer *imus*, qui avait perdu sa transparence étymologique.

Dérivés : *infimātis* (création de Plt., St. 493, qui l'oppose à *summatēs*); *infimūās* (Amm.); *infimō* (Apul.). A basse époque, la forme ayant cessé d'être comprise comme un superlatif, on rencontre le comparatif *infimior* (Iren.).

Inferus a un doublet *infernus* (cf. *supernus*, *internus*, etc.); d'où *infērna*, -ōrum « les demeures des dieux Inferi »; *infērnās*, -ātis (Vitr.). La langue de l'Église a employé *infernus* m. dans le sens de « enfer », cf. *infernum*, panroman, sauf roumain, M. L. 4397, celtique : ir. *iffern*, britt. *uffern*; germanique : ags. *fern*, et en a tiré un adjectif *infērnālis*.

Lat. *inferus*, *infimus* répond évidemment à skr. *ādharāh* (av. *adarō*), *adhamaḥ* « qui est au-dessous », à côté de *adhāh* « en bas »; le gotique a *undar* « sous » et l'arménien *and* « sous » (entre autres sens). Mais *f* n'est pas conforme à la phonétique du latin de Rome; et la forme du mot serait dialectale, ce qui s'expliquerait par les emplois religieux de ce groupe (*inferi*, etc.). Toutefois, le sentiment qu'on avait affaire à un mot composé de *in* (comme dans *inferō*) a pu jouer. Pour le sens de *infēra*, cf. *secus*.

infestus, -a, -um : 1° dirigé contre : *infestis pilis procurrare*, Cés., B. C. 3, 93; *infestis signis*; « hostile à, acharné contre », *gens infestissima nomini Romano*, Sall., C. 52; 2° « exposé au danger ou aux attaques, périlleux, menacé, infesté » : *infestum iter*, Cic., Phi. 12, 10; *filii uita infesta*, Cic., Rosc. Am. 11, 30; *omnia infesta serpentibus*, Sall., Iu. 89; opposé à *tūtus*, T.-L. 2, 49; cf. Gell. 9, 12, 1. Souvent confondu avec *infēnsus*, parfois même avec *infestus*. Ancien (Plt., Cas. 676); classique. Rare à l'époque impériale; demeuré en espagnol, M. L. 4400 a.

Dénominalif : *infestō*, -ās « attaquer » et « infester » (Bell. Alex.). Dérivés tardifs et rares : *infestatio*, *infestator*.

In-festus contient sans doute le même second élément que *manifestus*, mais l'origine en est incertaine.

inficiō : v. *faciō*.

infīt : il se met à, et spécialement « il commence à parler ». Synonyme de *incipit*, rare, archaïque et poé-

tique; usité seulement à la 3^e personne du singulier de l'indicatif présent. De *in + fī* de *fīō*; cf. l'opposé *defī* « il manque ». V. Thes. s. u.

Infītia : v. *fateor*.

infītrā : v. *inferus*.

Infūla, -ae f. (usité en prose surtout au pluriel *infūlae*) : sorte de collier ou de diadème de caractère rituel, fait de flocons de laine teints en rouge et en blanc et noués à des intervalles réguliers par un ruban, *uitta*, de manière à former une longue tresse, assez semblable à un chapelet. Ancien, bien que non attesté avant Cicéron.

Dérivés : *infūlātus* « qui porte l'infūla » et, dans Festus, la glose *exinfūlabat* : *exer[cebat]; infūlas enim sacerdotum filamenta uocabant*, P. F. 71, 25.

Ce terme religieux semble dénoncé par son *f* comme étant dialectal; cf. toutefois la réserve faite sur *inferus*. Formes romanes savantes, sauf peut-être en espagnol. Origine inconnue.

Infumus, -fimus : v. *inferus*.

ingenium : v. *genō*.

ingēns, **ingentis** adj. : très grand, immense; joint par Cicéron à *immānis*, *immēnsus*, Verr. 2, 3, 46, 110; de Or. 3, 19, 70. Sur la valeur emphatique de *ingēns*, v. Tér., Eu. 391-392, et Cic., Lae. 26, 98. Se dit des hommes et des choses. Comparatif et superlatif peu usités. Pas de dérivés. Attesté depuis Ennius, mais rare à l'époque républicaine; fréquent chez les poètes (199 exemples chez Virgile contre 19 de *immēnsus*) et chez les prosateurs de la latinité d'argent (Tite-Live, Sénèque), semble tomber en désuétude à partir du second siècle de l'Empire; toutefois, reparaît fréquent dans Aug., Ciu. D. (46 exemples contre 11 de *immēnsus* et 31 de *infinitus*), et dans la Peregr. Aeth., qui en a 20 exemples. Non roman.

Adjectif expressif qui n'a pas de correspondant évident (cf. peut-être gr. γλαῦς?) et qui a disparu en vertu de l'usure qui atteint normalement les mots ayant une valeur affective. V. Ingverson, *Eranos* 48, 65.

ingenuus, -a, -um : v. *genō*. M. L. 4422.

ingluuīōs, -ōī f. : plis de graisse du visage, d'après Varron cité par Serv., G. 3, 431 : *ingluuies tori sunt circa gulam, qui propter pinguedinem fiunt atque interiectas habent rugas*. Toutefois, le mot ne se rencontre qu'avec le sens de « gosier, gorge, jabot », cf. M. L. 4424, et aussi « glotonnerie » (langue familière). Les anciens le rattachent à *gula*; cf. P. F. 99, 21, *i. a gula dicta, hinc et ingluuiosus et glutto*. Substantif d'un verbe **ingluō* (cf. *inluuīōs* : *inluō*) apparenté à *gluttiō*, *inglutire*; cf. M. L. 4423.

ingruō : v. *gruō*.

***ingrūsiā** : ἰνγροσία - παρὰ Ῥωμαίους τὸ τοῖς ἀσθενεῖσι δυδόμενον σπλιον, ὃ οὔτε ζῆν οὔτε ἀποθνήσκειν ποιεῖ (Suid.).

Sans autre exemple et sans explication.

inguen, -inis n. (usité le plus souvent au pluriel *inguina*, -um, d'où la bas latin *inguina*, -ae, Isid., Or. 4, 6, 19; autres formes tardives : *inguinem*, *inguinēs* (cf.

sanguen et sanguis, inguinōrum, inguem) : 1° enfure, tumeur; 2° aine; 3° endroit où la branche part du tronc (Plin.). Depuis Lucilius. M. L. 4433.

Dérivés : *inguinālis*, adjectif et nom de plante, amelle = βοῦδώνων; *arius* (Grég., Iren.).

Lucilius, qui fournit le premier exemple de *inguen*, l'emploie dans le sens de « enfure, tumeur » : *inguen ne existat, papulae, lama, ne boa nozit* (Luc. 1195), sens qu'on retrouve dans Celse 3, 5. D'autre part, *inguen* est exactement superposable, pour la forme, à gr. ἀδῆν, -έως « glande »; le rapprochement, proposé par de Saussure, MSL 6, 53, est séduisant, quoique gr. & admette d'autres origines que *n* et que *δ* puisse reposer sur **d*; mais v. isl. *ðkk* « enfure » et *ðkkoinn* « enflé » ont aussi les représentants de **n* et **g^w*, ce qui appuie l'étymologie.

initium : v. *eō*, *ineō*.

inlucius : v. *lauō*.

inmusulus, -ī (im-) m. : *aus genus quam alii regulum, alii ossifragum dicunt*, P. F. 99, 23; *ales ex genere aquilarum est, sed minor uirium quam aquilae; quae nolucris raro et non fere praeterquam uere apparet, quia aestum algoremque metuit. Appellatur autem ita, quod subito et inexpectata se inmittit*. Id. 101, 1.

Ancien terme de la langue augurale, tombé en désuétude et dont le sens était perdu à l'époque impériale; cf. Plin. 10, 8, *quidam post Mucium augurem uisus non esse confirmare; ego (quod uerisimilius) in desidia rerum omnium non arbitror agnitus*. Emprunté?

inolēscō : v. *alō*.

inquam, inquit : « dis-je, dit-il », employé en incise quand on rapporte ses propres paroles ou les paroles de quelqu'un; souvent après un mot sur lequel on veut attirer l'attention de l'auditeur ou du lecteur; notamment dans des anaphores. En dehors de *inquam*, *inquit*, on rencontre aussi, mais plus rarement : *inquis* (classique), *inquimus*, *inquitis*, *inquunt*, *inquiat*, *inque*, *inquitō* (Plt., Tér.), *inquibat*, *inquies*, *quiet*, *inquit*, *inquisti*; cf. Kühner, *Lat. Gramm.*, 2° éd., I, p. 823. A basse époque, sur *inquit*, *inquis* s'est créée une 1^{re} personne *inquō* (d'après *aiō*?) ou *inquō*; d'où *inquiens* (Vulg.). La création même de ces formes, qui n'ont pas eu de vie véritable, montre que *inquam* avait cessé d'être employé. C'est surtout une forme de l'époque républicaine.

Inquam a l'air d'un subjonctif dont le sens serait « veux-je dire ». S'apparente sans doute à *inseque*, *insece*; v. ces mots. Pour le vocalisme, cf. hom. ἔπειρε (de ἔν-σπειρε) à côté de ἐνέπω. Mais on ne voit pas comment **inquam* aurait abouti à *inquam* (cf. *tranquillus*?).

inquilinus : v. *colō*.

inquinō, -ās, -āui, -ātum, -āre : souiller, salir (sens physique et moral). Ancien, classique. Demeuré peut-être en catalan et en espagnol, M. L. 4450 a. Rapproché de *cunire* par P. F. 44, 11, *cunire est sterces facere, unde et inquinare*.

Dérivés, rares et tardifs : *inquinābulum* (Gloss.), *inquināmentum*, *inquinātiō*; composé : *coinquinō*

(présévo) dans la langue de l'Église, où il traduit *malvo*), d'où *coinquinatio*.

Si *cunire* a un *ū* et repose sur **quoin-*, on pourrait rapprocher le *quinā-* de *inquināre*; il y aurait alternance vocalique.

**insequō*, **insecō*? : 1^{re} personne non attestée. N'existent que les formes : *insequis* « *narras, referis* » (Gloss.); *insece*, *inseque* « *dic* », impératif traduisant le gr. ἐνεπε (Liv. Andr., Enn.); *inseziit* « *dixerit* » (Enn. Inc. 36; cf. P. F. 99, 10). Enfin, Caton aurait employé un participe *insecunda*, où le préfixe est privatif, au sens de *infanda*, semble-t-il; mais le passage d'Aulu-Gelle, 18, 9, 1 sqq., relatif à cet exemple est corrompu. Cet auteur cite aussi une forme de substantif pluriel *insecionēs* = *narrationēs*.

Verbe vieilli dont il ne reste que des débris; composé **en-sek^w-ō*, d'une racine **sek^w-* « dire », dont on aurait peut-être le subjonctif dans *inquam* et d'autres formes dans *inquis*, *inquit*. Les formes *insece*, *insecunda* sont reformées par analogie sur **insecō*, de **insek(u)ō* avec chute phonétique du *u* devant *o*, et sur *inseziit* avec *insecionēs*, où le *k^w* perdait son appendice labiovélaire devant consonne.

L'ombrien a généralisé -*k*- : prusikurent « pronuntiāuerint », sukatu « declārātō ».

La racine **sek^w-* « dire » est bien attestée : v. gall. *hepp* « inquit », irl. *insece* « discours », hom. ἐνέπω (impér. aor. ἔ-σπειρε, de ἔν-σπειρε); v. isl. *segja* et v. h. a. *sagēn* « dire », lit. *sakaū*, *sakyti* « dire » (et lit. or. *sekti* « je dis »), v. sl. *sočiti* « indiquer ». Le sens de « raconter », qui est maintenu en latin, se retrouve notamment en celtique : irl. *scél*, gall. *chwedl* « récit, nouvelle » et en lituanien : lit. *pāsaka* « conte, récit ». La racine **sek^w-* indique une déclaration publique, un récit fait devant un public, etc. Une racine homonyme a fourni *sequor* « je suis » et, dans d'autres langues, des formes comme got. *saihwān*, all. *sehen* « voir ». Peut-être est-ce la même à l'origine, mais rien ne l'indique plus en latin.

ī(n)sicium, ī(n)sicia, -iārius : v. *secō*.

insideō, insidiae : v. *sedō*.

insignis : v. *signum*.

insillia (gén. -ium?) : mot désignant un organe du métier à tisser, dont le sens précis est inconnu et qu'on rattache ordinairement à *insiliō* (comme *insidiae* à *insidiō*?). Ne se trouve que dans Lucr. 5, 1353.

insipō, -supō : v. *supō*, *sipō*.

insitus : v. *serō*.

insolēns : v. le suivant.

insolēscō, -is (-ēui tardif d'après *inolēui*), -ere : se gonfler, s'enfler (sens physique et moral : s'enfler d'orgueil; cf. *tumēō*, *intumēscō*). Rare; attesté chez Caton et, à son imitation, dans Salluste, puis Tacite et Justin au sens physique ne se rencontre que dans Tertullien et saint Jérôme : *uterus insolescens*, dit ce dernier; tandis que Caton, ap. Gell. 6, 13, 15, écrit : *ne Romani ad superbiam ferociamque et inmodicum modum insolecerent*. Il faut sans doute en rapprocher *insolēns* dans le sens de « excessif, arrogant, insolent », cf. Nep., Tim. 4, *nilhil umquam neque insolens, neque gloriosum ex ore eui*

erit, etc.; mais le rapport entre les deux mots est obscur. On rattache d'ordinaire *insolēns* à *soleō* (même formation que *infāns*, *insōns*) : du sens de « inaccoutumé », on serait passé à « qui passe la mesure ordinaire, excessif, etc. », et *insolēscō* aurait été bâti sur *insolēns* avec influence de *inolēscō*; c'est ainsi que Tertullien aurait, sur *soleō*, bâti *exsolēscere*. Le sens physique de *insolēscō* serait récent et dérivé. M. Polakowski, KZ 35, 230 et Bull. Acad. Sc. de l'U. R. S. S., 1927, p. 127 sqq., a rapproché *insolēscō* des verbes germaniques du groupe de all. *schwellen* « se gonfler », ainsi got. *ufswalleins* « quotidiens ». *Insolēns* appartient à la même racine, puis, en vertu de l'homonymie, aurait été ensuite rapproché de *soleō*, *insolūtus* (à moins qu'il n'y ait eu à l'origine deux homonymes qui se seraient confondus); mais la présence du préfixe *in-* devant un verbe marquant l'état est sans exemple. On a expliqué aussi *insolēscō* comme fait par opposition sur *exsolēscō*, coupé *ex-solēscō*. Tout ceci incertain, des actions analogiques diverses ayant pu s'exercer.

De *insolēns* dérivent : *insolentia* (classique), *insolentia*.

Instar n. indéclinable, usité seulement au nominatif et à l'accusatif : équivalent, qui tient la place de (glosé ὁμοίωμα, ἄντροπον, τὸ ἰστροπον); cf. Cic., Brut. 51, 191, *Plato mihi unus instar est omnium*. Le sens premier est peut-être technique : « poids que l'on place sur un plateau de la balance pour faire équilibre, contre-poids » (*instāre*, *instātor*); cf. Cic., Off. 3, 3, 11, *ut omnia... uix minimi momenti instar habeant*; Ov., Her. 2, 30, *sed scelus hoc meriti pondus et instar habet*; Virgile, Ae. 6, 865, dit de Marcellus : *quantum instar in ipso*, où *instar*, évidemment, équivalait à *pondus*, *mōmentum*, c'est-à-dire *grauitās*; cf. l'emploi de *mōmentum* dans T.-L. 3, 12, 6, *iuuenem egregium, maximum momentum rerum eius ciuitatis*; cf. encore Colum. 12, 8, *irim cribratam quae sit instar pondo quincuncem et trientem*. Par extension : « valeur égale, image, ressemblance, compensation » (cf. T.-L. 28, 17, 2). *Instar* s'emploie souvent comme apposition suivie d'un génitif; cf. Vg., Ae. 2, 15, *instar montis equum*; de là, à l'époque impériale, *ad instar* « à l'image de », d'après *ad exemplar*.

Le sens technique fait penser à gr. *στάρχη*, nom de poids (et de monnaie), aussi de la racine **stihā-*. Mais l'histoire du mot reste obscure. Ne semble pas attesté avant l'époque classique (Cic., Cés.). La forme *instar* sans e final est comparable à *biber*, mais semble plutôt être le neutre d'un adj. (cf. *exemplar*) qu'un infinitif à finale syncopée. Terme commercial, pour lequel une influence étrusque est possible.

Instaurō, -ās, -āui, -ātum, -āre : renouveler, recommencer, réparer, restaurer. Glosé ἀναθεῖ, *redintegrat, renouat, recuperat*. Peut-être ancien terme du rituel; cf. l'emploi technique des dérivés : *instaurātiui ludi*, Cic., Div. 1, 26, 55, *instaurātiō ludōrum, instaurātiuus diēs*. — Verbe rare, surtout technique. *Instaurō* est la forme anciennement attestée, avec le sens de « recommencer, restaurer ». Mais, à l'époque impériale, ce sens semble inconciliable avec le préfixe *in-*; aussi à *instaurō* e se substitue dans cette acception *restaurō* (d'après *restituiō*, *instituō*), qui ne semble pas attesté avant Tacite; et inversement *instaurō* passe au sens de « offrir (pour

la première fois) », cf. Tac., H. 2, 70, 6, *laetus ultro et tam propinqua sortis ignarus instaurabat sacrum dis loci*; dans Vg., Ae. 4, 63, *instauratque diem donis*, il faut comprendre « et elle renouvelle chaque jour ses dons (aux dieux) ».

Dérivés : *instaurātiō*, -ticius, -tūus; *restaurātiō*, -tor (tardifs).

Les anciens rapprochent *instar*, ce qui est impossible, mais qui a le mérite de fixer le sens à la fois de *instar* et de *instaurāre*. Le verbe a dû d'abord signifier « donner en compensation, en équivalent » pour une cérémonie religieuse manquée, non conforme aux rites, etc., et par suite, dans la langue commune, « renouveler, refaire », etc. Cf. Serv., Ae. 2, 15, *instar nomen indeclinabile est, licet Probus* (Cath. gr. 4, 17) *instaris declinauerit ut nectaris. Et caret praepositione quamuis Serenus lyricus ad instar dixerit. Instar autem est ad similitudinem, unde non restaurata, sed instaurata dicuntur aedificia ad antiquam similitudinem facta*. Conservé dans le v. fr. *estorer*, M. L. 4470; *restaurāre* dans it. *ristorare*, M. L. 7249.

Le maintien de la diphtongue *au* à l'intérieur du mot dans *instaurāre* fait difficulté. Étymologie obscure : on rapproche gr. *σταυρός* « pieu », v. isl. *staurr*, got. *stiurjan* « établir solidement ». Faute de pouvoir retracer l'histoire du mot, on ne peut rien affirmer. Le simple *staurō* attesté à basse époque est une création récente, qui semble sans rapport avec *instaurō* : v. ce mot.

instigō : v. *stingō*.

instita, -ae f. : ornement attaché à la *stola* d'une matrone romaine, consistant en un volant très large ou draperie cousue à la ceinture et tombant jusqu'à terre. Dérivé de *instō*, -āre; cf. *antistes*, -stīta.

institor, -ōris m. : colporteur, revendeur. Ne semble pas attesté avant l'époque impériale. Dérivé : *institiōrius*. De *instistō* « celui qui s'établit, s'installe avec son étalage ».

insubidus, -a, -um : sot. Adjectif rare, attesté dans Aulu-Gelle et Macrobe. V. *subidus*. L'étymologie cui *nilhil subū in mentem* n'est qu'un calembour.

insula, -ae f. : île; par suite « pâté de maisons » formant un flot entouré par des rues qui l'isolent du reste de la ville, comme la mer isole l'île; puis « maison de rapport », par opposition à *domus*, *aedēs*.

Dérivés : *insulānus* (-*neus* tardif), -ārius, -ātus, -āris, -ēnsis, -ōsus.

Les anciens expliquent *insula* comme si c'était le féminin d'un adjectif **insulus* issu de **en salos* « qui est en pleine mer » (cf. *sēdulus*, de *sē dolō*, etc.), gr. ἔναλος (-λιος) : *insulae dictae proprie quae non iunguntur communibus parietibus cum uicinis, circumuicue publico aut priuato iunguntur, a similitudine uidelicet earum terrarum quae in fluminibus ac mari eminent, suntque in salo*, P. F. 98, 31. Mais il peut n'y avoir là qu'une étymologie populaire (cf., toutefois, all. mod. *Eiland*, v. sl. *ostrovā*). L'indo-européen n'a pas de nom connu pour « île » et les noms indo-iranien et slave indiquent une île fluviale. Le gr. ἄσος (ion.-att. ἄσος) a l'air d'un mot égéen; on a peine à ne pas penser à un rapport avec *insula*, qui proviendrait aussi du même groupe que

dor. *vāco*, on ne sait par quel intermédiaire, et la phonétique fait des difficultés. Le rapport, séduisant, avec *irl. inis*, gall. *ynys* « île » n'est pas plus clair. Attesté depuis Plaute. Roman. M. L. 4475; passé, par le roman, en v. h. a. *insul(e)*, *isila*. Sur *paene insula* (Catul. 31, 1), v. Benveniste, *Le français moderne*, 1955, 1.

insulsus : v. *sallō*.

intāminātus : v. *contāminō*.

integer : v. *tangō*.

intendō, -tus etc. : v. *tendō*.

inter, interior, intimus : v. *in*.

interāmenta, -ōrum n. pl. : agrès intérieurs d'un navire, varangues. Terme technique de la langue nautique, attesté une fois dans Tite-Live 28, 45, 15, correspondant à gr. *ἐντρεπέων*; pour le suffixe, cf. *armāmenta*.

interānea, -ōrum : v. *inter*, sous *in*. M. L. 4487.

intercapēdō : v. *capio*, p. 96.

intercus : v. *cutis*.

interdicō, -is, -xī, -ctum, -ere : terme de la langue du droit : prononcer (*dicere*, cf. *iūs dicere, iūdex*) la formule qui met fin à un litige entre des personnes; rendre un arrêt : *praetor interdixit de ui*, Cic., Caec. 8, 22; *praetor interdixit ut unde delectus esset eo restitueretur*, id., ibid. 28, 80; de là *interdictum* n.; cf. Gaius, Inst. 4, 139 sqq., 142 sqq. L'arrêt étant le plus souvent prohibitif, *interdicere* signifie en général « interdire », cf. Gaius, Inst. 4, 439 sqq., *certis ex causis praetor aut proconsul auctoritatem suam finiendis controuersis interponit... formulae uerborum quibus in ea re iudicatur interdicta cum aliquid prohibet fieri...*, et la proposition complète de *interdicō* est introduite par *nē*; mais, comme on l'a vu plus haut par les exemples de Cicéron, ce n'est pas là un usage exclusif. Toutefois, il semble que les interdits prohibitifs soient les plus anciens; et le sens premier serait bien « interdire » (cf. Daremberg-Saglio, s. u.), ce qui est conforme à l'étymologie. Les gāthās de l'Avesta ont, en effet, *antara-mruye* « interdicō », qui correspond pour la composition, l'emploi et le sens à *interdicō*, v. Meillet, BSL 25 (76), 1, 104. Sur la valeur du préverbe, v. *inter*, s. u. *in*. La construction ancienne est, comme le montre le rapprochement de l'iranien, *i. alicui aliquid rē*, qui est maintenue dans la formule d'interdiction religieuse *ignī et aquā alicui interdicerē*. Mais des constructions analogues sont nées : *i. alqm aliquid rē*; *alicui aliquid*; *alicui dē aliquid rē*; *i. alicui ut* (sans valeur prohibitive); *i. alicui nē*, ou l'infinifit.

Dérivés : *interdictiō, -tor, -tōrius, -tus, -ūs* (ces trois derniers tardifs).

interest : v. *intersum*.

interficiō : v. *faciō*.

interim, inter-dum, -nus, -ior, -ātīm, -duātīm; **intimus** : v. *inter*, sous *in*.

interpolō, -ās, -āre : *-re est immittere et interponere et nouam formam ex uetere fingere... et est tractum ab arte*

fullonia qui poliando diligenter uetera quaeque quasi in nouam speciem mutant. Plautus Amphitryone (317) : *illic homo me interpolabit meumque os finget denuo*, Non. 34, 1. Terme technique de la langue des foulons qui correspond pour le sens au gr. *ἐπιγνάπτω*; il y a un adjectif *interpolus* (*interpolus*) glosé *ἐπιγνάπτω*; il y a signifie « retapé, remis à neuf » : *Si uestimenta interpola quis pro nouis emerit*, Dig. 18, 1, 45; (*discernere*) *uestem interpolem a sincera*, Fronton, p. 161, 2 N. De là « falsifier » et « falsifier en introduisant dans un texte, interpoler » (cf. Cic., Verr. 2, 1, 158).

Interpolō est-il le dénominatif de *interpolus*, ou *-polō* est-il a *poliō*, comme *ducō, -ās à dīcō, -is*? Dans ce cas, *interpōlus* serait reformé sur *interpolō*, comme *inuidus* sur *inuidēō*. Les dérivés tardifs de *interpolō, interpolātor, -tiō*, etc., n'ont que le sens figuré. Ancien, usuel. Non roman.

Sur le rapport entre *poliō* et *interpolō*, v. Vendryes, *Donum natalicium* Schrijnen, p. 702 sqq. Cf. *poliō*.

interpres, -etis m. et f. : intermédiaire, courtier, chargé d'affaires; puis chargé d'expliquer, truchement, interprète; glosé *ἐπιμνηστικός*. Ancien (Plt.), usuel, classique. Dénominatef : *interpretor, -āris* : « expliquer, interpréter » et « traduire ». Le sens de « être courtier », n'est pas attesté. De là *interpretātiō*, etc.

Le sens de « courtier, négociateur » semble être le plus ancien; cf. Plt., Cu. 434, *quod te praesente isti egi, teque interprete* (il s'agit de l'achat d'une esclave); Cic., Fam. 10, 11, 3, *utor in hac re* (les négociations avec Lépide) *adiutoribus interpretibusque fratre meo et Latrense et Furnio nostro*. Il s'agit sans doute d'un terme de la langue du droit comme *sequester*. Le second terme du composé *-pres* est peut-être une forme nominale tirée d'un verbe disparu signifiant « acheter » ou « vendre » (cf. pour la formation *locuplēs* et *plēre, super -stes* et *stāre*), apparenté à *pretium*; v. ce mot.

intersum, -es, -fui, -esse : 1° être entre, parmi; d'où, par extension, « assister à » (classique); 2° impersonnellement, *interest* « il y a de la différence entre »; *inter hominem et beluam hoc maxime interest quod...*, Cic., Off. 1, 4, 11. De ce sens « il y a une différence entre le fait qu'une chose se fera ou ne se fera pas », par exemple *quid interfuit, homo audacissime, utrum hoc decerneres an...*, Cic., Verr. 2, 3, 61, on est passé facilement au sens de « il importe, ce est de l'intérêt de », cf. *διαφέρεω. Interest alicuius ou meā, tuā* (d'après *meā, tuā, refert*), *ad*, avec *ut, nē*; avec une particule interrogative *utrum... an* ou *an, quālis, quantum, quis*. Ancien, usuel, classique.

intertrigō, -inis f. : écorchure produite par le frottement, excoiration.

Dérivé : *intertriginōsus*. Le rapport avec *terō, tritus* a déjà été vu par Varron, L. L. 5, 176. Cf. *impetigō* et *intertrimentum*.

interuallum, -in : d'abord terme de la langue militaire : *opus pedum CX quod est inter uallum et legiones, ... a quibusdam interuallum nominatum*, Hyg., De mun. castr. 6; cf. Isid., Or. 15, 9, 2, *-a sunt spatia inter capita uallorum*. Tiré de *inter uallōs*, comme *intercus* de *inter cutem*, etc. A servi de modèle à *interspatium* (Tert.).

En passant dans la langue commune, le mot a pris

le sens général de « intervalle (*dē locō*), interruption (*dē tempore*), distance (sens physique et moral), pause ». Ancien, usuel, classique.

Dérivés : *interuallātus*, d'où *interuallō, -ās* (Amm.); *interuallātiō* (Cael. Aur.).

intestinus : v. *intus* sous *in*.

intrā, intrō : v. *in, inter*.

intrinsecus : adverbe formé de **intrim-secus* (cf. *extrinsecus*) : à l'intérieur. Rare, archaïque et postclassique. De là, à basse époque, un adjectif *intrinsecus, -a, -um* (Cassiod.). M. L. 4513 a. V. *in, inter*.

***intrō** : *infundō* (Gloss.). Présent tardif fait sur le parfait *intrūi, intristi* et *intrimentum*; cf. CGL IV 99, 14, *intrio* : *infundo uel(ut) : tute(hoc intristi)* (citation de Tér., Ph. 317). Cf. *contrō* (Itala).

intrō, -ās : entrer. V. *intrā*, sous *in*.

intubus, -i m. (*intibus, intubum, intibum* n., *intuba, -iba* f.), Gloss.) : chicorée, endive. Lire : le gr. *ἐντροβιον* (Geop.) avec un diminutif *ἐντροβιον* (Gloss.) doit provenir du latin, v. André, *Lex.*, s. u. Depuis Pomponius Panroman (sauf romain). M. L. 4521, sous la forme *intibia* : it. *endivia*, etc.

intus : v. *in*.

inueniō, -is, -uēni, -uentum, -uenire : venir sur ou dans; d'où « tomber sur, rencontrer, trouver, découvrir; avoir des facultés d'invention ou d'imagination » (rétorique). Dans la langue familière, *sē inuenire* « s'y retrouver ». Le rapport avec *ueniō* n'apparaît plus dans l'emploi; le sens de « trouver, inventer » (sans différence avec *reperiō*, cf. Plt., St. 109, 110) est dominant dans le verbe comme dans les dérivés : *inuentor, -trix, inuentiō* (terme de la rhétorique), *inuentiuncula, inuentus, -ūs, inuentārium* (Dig.), *inuenticius, inuentibilis* (*inueni-*); *ad* (= *ἀνευρετικός*), *red-inueniō*, ces derniers tardifs. Le passage au sens de « trouver » a pu se faire par des emplois comme *inuenire uiam*, Tér., Eu. 247, *i. uestigia*. Le sens de « venir dans » est mis en évidence par Vg., Ae. 6, 8 : *pars densa ferarum | tecta rapit siluas, inuentique flumina monstrat*. Le russe a de même *na-iti* « trouver ». Ancien, classique; non roman (mais *inuentāre* est représenté, cf. M. L. 4527 a, et l'italien a *rinvenire*; v. B. W. *trouver*). La différence entre *inueniō* et *reperiō* est peu sensible, mais *inueniō* est plus populaire que *reperiō*, et celui-ci disparaît de la basse latinité; cf. Löfstedt, *Philol. Compt. z. Pegr. Aeth.*, p. 234; *Syntactica*, II, 342, n. 3.

inuī : synonyme de *incubī* « ab ineundo passim cum animalibus », Isid. 8, 11, 103. Formation en *-uus* du type *assiduus, praecipuus*, s'il n'y a pas là une étymologie populaire : il y a, en effet, un dieu *Inuus*, mentionné par Vg., Ae. 6, 775, et identifié à Pan et à Fau-nus, dont l'origine et le nom sont inexplicables.]

inuidēō, -ēs, -uidi, -uisum, -uidēre (quelques traces de *inuidēō* à basse époque) : glosé correctement *βλακάλω*, CGL II 256, 29, et correspondant pour la forme à gr. *ἐπιβλέπω*; proprement « jeter le mauvais œil à » : *i. alicui aliquid* avec datif de la personne intéressée et

accusatif de l'objet, comme *ignoscere*; la construction avec le génitif (Hor., S. 2, 6, 84), sans doute d'après le gr. *φθονεῖν τινος*, rappelle l'emploi du génitif après *egēre, priuāre*, avec l'ablatif (Tite-Live, Tacite, etc.) l'emploi de *fraudāre* (*alqm alqā rē*). Le sens et l'emploi sont indiqués par Cicéron, Tu. 3, 9, 20, *nomen inuidiae, quod uerbum ductum est a nimis intuendo fortunam alterius, ut est in Melanippo* (R³ 424) : « *quisnam florem liberum inuidi meum?* » *Male latine uidetur, sed praeculare Accius. Ut enim « uidere », sic « inuidere florem » rectius quam « flori ».* *Nos consuetudine prohibebur; poeta ius suum tenuit et dixit auaductus.* — De là dans la langue commune « envier », sens qui domine dans *inuisus* « odieux », *inuidendus* « enviable », *inuidus* « envieux » refait sans doute sur *inuidēō* d'après *auidus, audeō*, d'où *inuidia*, M. L. 4534, sur lequel a été bâti *inuidiosus; inuidientia* (Cic.); *inuisor* « envieux » (tardif et rare, comme *osor*); *inuidiātus* (Vit. Patr.).

Il y a allusion à la croyance au mauvais œil, dont le caractère indo-européen est établi par les déformations du nom de l'œil (v. sous *oculus*), cf. R. Wuensch, Berl. Phil. Woch., 1917, p. 77. Le slave exprime l'idée de « hair » par *ne-zavidēti*, où intervient aussi le verbe « voir », mais d'une manière peu claire. Cet emploi de *inuidēō* a été rendu possible par le fait que, en face de *uideō*, les formes à préverbes ayant le sens de « voir » sont fournies par *-spiciō* : *inspiciō*, etc. V. la *Latein. Gramm.* de Stolz-Schmalz-Hofmann, 5^e éd., p. 412. Sur la valeur de *in-*, v. *ignoscō*.

inuitiō, -ās, -āui, -ātum, -āre : inviter (*alqm ad cēnam, in hospitium; tectō, hospitio; inuitāre ut*); puis dans un sens plus large : *i. hostēs ad deditiōnem « encourager à »*. On trouve aussi dans la langue familière *ēscō inuitāre* « se bien traiter », cf. Non. 320, 35. Ancien, usuel. Conservé dans les langues romanes; cf. M. L. 4535, et **conuītāre* (sous l'influence de *conuīuium*), M. L. 2201. Étymologie inconnue. Les anciens voyaient dans le préverbe non le *in-* privatif, mais le *in-* de sens local, comme le montrent les rapprochements qu'on lit, par exemple, dans Lucilius, XXX (616), *contra haec INUITASSE aut INSTIGASSE uidentur*; Cic., Cat. M. 57, *ad quem fruendū non modo non retardat, uerum etiam INVITAT atque ADLECTAT senectus*.

Il doit donc y avoir ici un préverbe *in-* et un fréquentatif ou un dénominatef de l'adjectif **uītū-s*; cf. *inuitus*? Le sens ancien serait « bien traiter, bien accueillir » (cf. *sē inuitāre*); le sens de « inviter » serait secondaire.

Dérivés : *inuitiō, -tor, -trix, -tiuncula, -tōrius, -tus, -bilis, -mentum*.

inuisus, -a, -um : = *ἐκων* (*ἀέκων*), qui agit malgré soi, contre son gré : *inuitā Mineruā*, l. e. « *aduersante et repugnante natura* » (Cic., Off. 1, 110), *inuitō nūmine*. Sur l'emploi de l'ablatif absolu, v. Wackernagel, *Vorles.*, I, p. 283. Ancien, usuel. M. L. 4537.

Composé du préfixe privatif *in-* et d'un adjectif en *-to-*, à sens actif **uītus* formé de la même racine qu'on a dans *ut-s* « tu veux » (v. ce mot); cf. skr. *uītāh* « qui plaît, agréable »; *uītīh* « jouissance », etc. Les autres rapprochements proposés sont douteux.

inula, -ae f. : aunée, plante (depuis Lucr.). Sans doute emprunt de type populaire au gr. *ἐλέιον* avec

permutation de *l* et de *n* par substitution de suffixe ou métathèse du type **alēna* < **anhēla*. Le mot serait venu comme terme de cuisine, la racine de l'*inula* étant le vinaigre étant employée comme assaisonnement ; cf. Hor., Sat. 2, 2, 44 ; 2, 3, 51. La forme française et l'emprunt germanique, v. angl. *eolene*, remontent à **elena* qu'on lit dans les Gloses, à côté de *elna*, *ella*, *enula*. Roman. M. L. 4522 ; B. W. s. u.

Inuleus, -*I* m. (et *inulea*) : faon. Peut-être emprunté d'abord par la poésie (Prop., Hor.) ? Le grec a *ἐνελος* *vepōs*, Hes. pour la finale, cf. *eculeus* ; la longue initiale peut être un expédient métrique, pour éviter le tribraché ; cf. *Italia*, *egeria*, etc. Les graphies tardives *hinnuleus*, *hinnula* (Arn.), *hinnulus* (S^t Ambr.), M. L. 4138 a, *hinnicula* (Ps.-Aug.), *hinuleāginus* (Probus in Verg. G. 1, 16) ont subi l'influence de *hinnus*, *hinnulus*.

inuolō, -ās, -āū, -ātum, -āro : voler, πλέκτω. Mot de la langue familière ; cf. Catulle, 25, 6, remitte *pallium mihi meum quod inuolasti* ; Pét. 43, 4, *ex qua [hereditate] plus inuolauit quam illi relictum est*. Les gloses expliquent *inuolāre* par *in uolam*, i. e. *in manum includere*, CGL IV 100, 23 ; V 78, 34 ; ce serait quelque chose comme « escamoter, epaumer ». Mais *uola* ne semble pas avoir été très usité en latin ; il n'y en a pas trace dans les langues romanes et *inuolō* est plutôt un composé de *uolō* « je vole », qui dans la langue des chasseurs s'appliquait à l'oiseau de proie se précipitant sur les volailles pour les emporter ; cf. en français le terme de fauconnerie « voler la perdrix » (du faucon), etc., d'où est venu le sens de « voler » (d'un voleur). V. Stolz-Leumann, *Lat. Gr.*⁵, p. 26. De là, le mot serait passé par image dans la langue populaire. Conservé dans les langues romanes (fr. *embler*). M. L. 4538 ; B. W. *emblée*.

Dérivé : *inuolātor* : κλέπτης (Gloss.).

inuoluulus, -*I* m. : sorte de ver ou de chenille qui s'enroule sur elle-même (Plt.). De *inuoluō* (cf. *conuoluulus*). V. h. a. *uulluh*, etc., de **inuolucus* ?

Inuus : v. *inuī*.

iō : interjection exprimant la joie ; cf. gr. *iō*.

iocus, -*I* m. (pluriel *iocī* et collectif neutre *ioca*) : jeu en paroles, plaisanterie. *Iocus*, *ioca* s'opposent à *serium*, *seria*, dans un couple antithétique en asyndète *ioca seria* ; cf. Cic., Fin. 2, 26, 85, *quicum ioca, seria, ut dicitur*. Uni également à *lūdus* « jeu en action » ; cf. Cic., Off. 1, 29, 103, *ut ad lūdum et iocum facti uideamur* ; T.-L. 28, 42, 2 *ludus et iocus*. De là *per iocum* « par jeu, par plaisanterie ». Ancien, usuel. A supplanté *lūdus* dans les langues romanes, M. L. 4588. Panroman.

Dérivés : *iocor*, -*aris* et **iocō*, M. L. 4585 ; **iocārius*, M. L. 4585 a ; *iocōsus* (d'où *irl. geocach*) ; *ioculus* (Plt.), *ioculor*, -*aris* et **ioculō*, M. L. 4586 ; *ioculāris*, M. L. 4587 ; *iocista* « qui uerbis iocatur », CGL V 305, 17 ; 601, 48, hybride tardif avec suffixe grec. *Iocor* et *ioculor* ont à leur tour fourni les dérivés ordinaires. Souvent rapproché de *iuuō*, d'où *iocundus*.

L'intonation douce de ce dans lit. *jūkas* « plaisanterie » est embarrassante ; le lituanien a aussi *jūktis* « rire ». On rapproche des mots signifiant « formule pronon-

cée » : ombr. *iuka*, *iuku* « précēs, uerba », et, dès lors, m. gall. *iueh* « manière de parler, langue », v. h. a. *jehan* « prononcer une formule », dont le sens est éloigné.

Iouis : v. *Iuppiter*.

ipse, -*a*, -*um* ; gén. *ipsius*, dat. *ipsi* : pronom-adjectif intensif appartenant au groupe des démonstratifs qui, comme le gr. *αὐτός*, sert à mettre en relief une personne ou une chose, ou à l'opposer à d'autres : « même, lui-même, elle-même (et pas une autre) ; propre ; en personne », et aussi à en affirmer l'exactitude ou l'authenticité. Joint à un nom de nombre, signifie « exactement, précisément » (par opposition à *ferē*), e. g. : *triginta dies erant ipsi, cum, Cic.*, Att. 3, 21. Par extension « en soi, par soi, de soi-même » (cf. gr. *αὐτός* = *αὐτόματος*) ; en ce cas, souvent renforcée par *sponte suā*.

Dans la langue familière, d'abord sans doute celle des esclaves, *ipse*, *ipsa* désignent le maître, la maîtresse (en personne) ; cf. la réponse des Pythagoriciens : *ipse dixit* (*αὐτός ἐφη*), Cic., N. D. 1, 5, 10, et la glose *ipse : pronomen honoris est*.

Étant donné son sens intensif, *ipse* peut être renforcé par la particule *-met*, *ipsemet* ; cf. aussi *ipsippe* [l. *ipsippe*? ou bien *-ppe* représente-t-il une forme à gémée expressive?] : *ipsi neque alii*, P. F. 93, 15). La langue familière lui crée même des superlatifs : *ipsimus* (employé au sens de *dominus* dans Pétrone) ; *ipsissimus*, cf. gr. *αὐτότατος*. *Ipse* est souvent joint aux pronoms démonstratifs : *hic, ille*, ou personnels : *egometipse, seme-tipsum*. L'intensif étant voisin pour le sens du pronom d'identité *idem* (cf. l'emploi de *αὐτός* en grec), qui lui-même n'est qu'un *is* renforcé, *ipse* et des formations dérivées de *ipse* se sont substituées à *idem* dans les langues romanes : e. g. *istum ipsum* > *it. stesso* ; *ipse* dans certains cas est devenu démonstratif : *ecce ipse* > sud-ital. *quessu*, esp. *aquese*, etc., ou relatif : *qualem ipsum* > *it. qualesso*, etc. Le sens s'est affaibli au point que, dans un groupe de parlers romans, *ipse* a fourni l'article pour lequel les autres parlers ont recouru à *ille*. De *metipsum* est dérivé le v. fr. *medesme*, fr. *même*, ital. *medesimo* ; de **ne ipse unum*, l'ital. *nessuno*, etc. Panroman. M. L. 4541 et 5551 ; B. W. *même*.

Ipse est formé de *i-* nominatif sans désinence à côté de *is* (cf. *ali-quis*) + une particule de renforcement *-pse*, analogue pour le sens à *-pte*. La langue archaïque a encore des formes *eapse*, *eōpse*, *sapsa*, *sumpse* ; cf. aussi l'adverbe *reāpse* = *rē eāpse*, *rē ipsā*. Sur le modèle de *ille*, la finale de *ipse* a été fléchie, tandis que le thème devenait invariable. A l'époque archaïque, la langue hésite entre *ipsus* et *ipse* ; le neutre est toujours *ipsum* ; *ipsud* n'apparaît qu'à très basse date, quand *ipse* et *iste* tendent à se confondre. Dans la prononciation courante, *ipse*, qui avait en partie le caractère de mot accessoire, devient *isse*, comme le montrent les dérivés des langues romanes ; cf. ital. *esso*, *medesimo*. C'est à une prononciation de ce genre que se réfère l'anecdote de Suétone rapportant qu'Auguste *legato... consulari successorem dedisse ut rudi et indocto, cuius manu issi* (codd. *izi*) *pro ipsi scriptum animaduertit*, Suét., Aug. 88. De là sans doute *issula* « petite maîtresse », Plt., Ci. 450. — Sur les formes *sumpse*, *sapsa*, v. *sum* pronom.

L'osco-ombrien a des formes voisines dont l'interpré-

tation étymologique n'est pas évidente : osq. *essuf*, *esuf* « ipse », ombr. *esuf* ; v. Buck, *Osc. Umbr. Gram.*, § 197, 5 ; Vetter, *Hdb.*, p. 200.

La particule *-pse* ne se retrouve pas hors de l'italique. Elle est évidemment composée. Il s'y trouve, d'une part, un élément *-p-*, comme dans *-pte* (v. ce mot) ; *in-ēpse* est glossé par Festus *eo ipso*, P. F. 97, 21 ; on a *-pte* dans *mihī-pte*, *meō-pte*, etc. ; sur cet élément *-pe*, v. l'article spécial. — D'autre part, il y a *-se*, qui rappelle la particule *augens* de l'irlandais. Le contraste de *ipse* et de *eōpse* suggère l'idée que *-pse* appartiendrait au nominatif et *-pte* aux cas obliques, ce qui répondrait à l'opposition ancienne de skr. *sá* (nominatif) à *ta-* aux autres cas.

Le hittite a *pát* « même ». Sur un rapport possible entre *pát* et lat. *-pse*, *-pte*, *-pot* (dans *potis*), v. H. Pedersen, *Hittitisch u. die anderen i.-e. Spr.*, p. 77 sqq. ; et en dernier lieu Benveniste, *J World*, 10 (1954), p. 259 sqq.

***ipsillēs** : *bratteae in uirilem muliebremque speciem expressae*, P. F. 93, 21 ; cf. F. 398, 28, (*subsilles sunt quas*) *ali ipsilles uocant, lamellae in sacris, quae ad rem (diuinam omnium quae adhibentur) maxime (creduntur necessaria) sum.* *Ipsilles* est rétabli dans le texte et l'abrégé d'après la glose de Festus lui-même ; les manuscrits ont *ipsulices*, *ipsullicies*, *ipsullicies*. Sans autre exemple et inexplicable. V. *subsilles*.

***ipsiplicēs** : αὐτόπικτα φύλλα, CGL II 94, 66. Cf. *plicō*.

ira (graphie *eira* dans Plt., Tru. 262, 264, qui joue sur la ressemblance entre *eiram* et *eram*), -*ae* f. : colère. S'emploie au singulier et au pluriel. Correspond au gr. *ἔρις* et, à son imitation, désigne quelquefois en poésie la « passion », le « désir violent » ; cf. Vg., Ae. 2, 575 ; Hor., S. 1, 2, 71. Celtique : *irl.*, *britt. ir*.

Dérivés : *irāscor*, -*eris*, *irātus sum* : se mettre en colère, et *sub-irāscor*, -*rātus* (Cic.) ; *irācundus* : irascible ; *irācundia* : irascibilité. Ancien, usuel ; roman, cf. M. L. 4542, 4543, 4544, et **adirāre*, 166. A basse époque apparaît aussi : *irāscēntia*, *irāscibilis* (= θηρικός, S^t Jér.) et *inirāscibilis* (= ἀόργητος), *irāscitiuus*.

Les anciens différenciaient *irā*, *irātus* de *irācundia*, -*cundus* ; cf. Cic., Tu. 4, 12, 27, et Benveniste, BSL 34, 186 ; mais, en pratique, *irācundia* est souvent le synonyme plus plein de *ira* ; cf. Plt., Cu. 533, *nunc ego nunc mediocri incedo iratus irācundia*. La confusion est constante dans le De Ira de Sénèque.

Étymologie mal déterminée ; on ne sait même pas si lat. *r* représente ici *s* ou *r*. Le seul rapprochement plausible — mais nullement évident — est celui avec skr. *īrāh* « vif », hom. *ἔρις* « vif », v. isl. *eisa* « se porter vivement en avant ». Dans ce groupe, il y a des mots qui, par le sens, rappellent lat. *ira* : av. *aēsmo* « colère », lit. *aistra* « passion violente ». V. aussi gr. *ἰστρός* et *ἰστρα* chez Boissacq.

***irceus**, -*I* m. ? : *genus farciminis in sacrificiis*, P. F. 93, 10 et 101, 9. Sans exemple. Sans doute à rapprocher de *hircia*.

irīo, -*ōnis* m. : vélar et vélar, plante dont le nom grec est *ἑρόσιμον* (Plin.). Sans rapport avec *iris*, qui vient du grec.

irōnia, -*ae* f. : ironie. Emprunt savant (depuis Cicéron) au gr. *εἰρωνεία*.

Dérivés tardifs : *irōnicus*, -*cē*. M. L. 4545 a, b? Celtique : *irl. iroin*.

irpex, **irpus** : v. *hir-*.

irritō (*in-*), -*ās*, -*āū*, -*ātum*, -*āre* : provoquer, exciter, d'où « irriter ». Ancien (cf. Plt., Cap. 485), classique.

Dérivés : *irritāmen*, -*mentum* ; *irritātō*, -*tābilis*, -*biliūs* ; *irritātor*, -*trix*, -*tus*, -*ūs*, tous littéraires et en partie tardifs.

La langue impériale (Pline, Columelle, etc.) emploie aussi dans le même sens *prōritō*, formé d'après *prōuocō* (*prōritātor*, Itala), pour renouveler l'expression ; et Priscien, GLK III 67, 20, cite un simple *ritō* qu'il a peut-être recréé d'après *irritō*. Les rares représentants du verbe dans les langues romanes remontent à *inrūtāre*. M. L. 4547. Mot expressif, sans étymologie.

irritus (*in-*), -*a*, -*um* : v. *reor*.

irrumō, -*ās* : donner à sucer ; mot vulgaire de sens obsèque opposé à *fel(l)ō* (Cat., Mart.), employé comme terme d'injure ; cf. fr. *bougre*, *foutre*.

Dérivés : *irrumātor*, -*tiō*, -*biliter*. V. *ruma*, *rumis*.

***irtiola** (*ūtis*) : sorte de vigne (Colum., Pline). Sans étymologie. Le rapport avec *Hirtius* est en l'air.

is, **ea**, **id** (ancien accusatif *im*, *em* « eum », P. F. 92, 1 ; 41, 7 ; 67, 23 ; nominatif pluriel *eis*, *eis*, *ieis* (inscription de l'époque républicaine) ; datif-ablatif *ibus*, e. g. Plt., Mi. 74 ; le génitif pluriel *eum* attribué aux « anti-qui » par P. F. 67, 23 est sans exemple) : adjectif-pronom de renvoi (et non démonstratif ; aussi ne comporte-t-il pas de particule épideictique, comme *hic*, *istic*, *illuc*). Reprend ou annonce souvent un relatif précédemment énoncé ou qui va l'être : *quō annō... eō annō*, ou *eō annō... quō* ; cf. Cic., Off. 2, 6, 22, *male res se habet cum quod uirtute effici debet, id temptatur pecunia*. De là les groupes : *is qui* ; *id quod, ideō quod* (cf. *ideō*) et *propterea quod, quia* ; *quō... eō* (*quō magis... eō magis*) ; *eō, id... ut* ; *in eō est ut*. *Is* est proprement le corrélatif de *qui*. On le trouve même joint à *qui* de manière pléonastique dans des phrases comme Plt., Tri. 1023, *inter eosne homines condalium te redipisci postulas?* | *quorum eorum unus surrupuit currenti cursori solum*. Peut reprendre également un substantif sans relatif, par exemple Plt., Poe. 302, *aurum, id fortuna inuenitur, natura ingenium bonum* « de l'or, cela se trouve par hasard... » ; T.-L. 1, 19, 1, *urbem nouam, conditam ui et armis, iure eam legibusque de integro condere*. Ainsi *is* a pu s'employer dans des suites comme Tér., An. 221 sqq., *fuit quidam senex | mercator : nauem is fregit apud Andrum insulam* ; | *is obiit mortem* ; Cés., BG 4, 12 ; *flumen est Arar... id flumen...*

Is, qui avait une valeur faible et des formes monosyllabiques facilement élidables ou méconnaissables, a été concurrencé par les démonstratifs, surtout par *ille*, à mesure que le sens de ceux-ci s'affaiblissait et que la langue tendait à les remplacer eux-mêmes par des formes plus pleines et plus expressives dont témoignent les langues romanes. *Is* n'a survécu qu'en liaison avec *ipse* dans *idipsum*, *it. desso*. M. L. 4256.

Des cas anciens de *is* ont subsisté dans les adverbess de lieu *eō* « là », avec idée de mouvement (cf. *quō*), *adeō*, *eō usque*, M. L. 2877; *eā* « par là », ancien ablatif féminin, scil. *uīā*; cf. *edēnus*. Cf. aussi *antēā*, *postēā*, *præterēā* (en face de *posthāc*, *præterhāc*); *aruorsum ead*, Sc. Bac., osq. *post exac* (= *posthāc*), Tab. Bant. Au même thème que *is* appartient *ibī*, *inde* (et *im*: *exim*, *interim*), *ia*, *item*, *uidem* et *iterum*. L'ablatif *eō* « pour cela » a servi aussi de particule à sens causal; cf. *eō quod* (qui dans le bas latin a pris le sens de *quod*), *id eō*. Le radical de *is* a fourni les composés *idem*, *ipse* et figure dans *hic*.

Is, *ea*, *id* est dérivé d'un thème **ei-*, *i-*, élargi en **eyo-*, **eyā-* (au féminin) pour la plupart des cas.

En indo-européen, le radical **ei-* servait à fournir la forme du nominatif : skr. *ay-ām* (masculin), *iy-ām* (féminin), *id-ām* (nominatif-accusatif neutre); le reste de la flexion était obtenu avec **e/o-* : skr. *ā-sya* (génitif), *ā-smai* (datif), etc. Cet état de choses se maintient dans la forme latine à particule préposée servant de démonstratif : *h-i-c*, accusatif *h-un-c*, *h-o-diē*. Dans la flexion de *is*, les formes de **e/o-* ont été remplacées par le dérivé *eo-* : *eum*, *eō*, *eī*, etc. — Outre l'indo-iranien, le type **ei-/e-/o-* se retrouve en germanique : got. *is* (le neutre est *ia*). — Les formes des autres langues manquent de netteté.

En osco-ombrien, on a osq. *iz-ic* « is », *iúk*, *ioc* « ea », *id-ik* « id », *ion-c* « eum », *iusk* « ii », *eisun-k* « eōrum » et omb. *er-ek* « is », *er-ek id*, *er-u* « eōrum », etc. Il y a un datif du type ancien dans omb. *esmei* « huic », cf. skr. *dsmai* « à lui ».

Sur le parallélisme des formes de *is* et de *quis*, v. Ernout, Morphologie, § 108 sqq.

iste, ista, istud (et avec particule épideictique *isti-c*, *istae*, de **ista-i-ce*, *istuc*; avec particule interrogative *isticine*, de **istece-ne*) : pronom et adjectif démonstratif « celui-ci, ce, cet », dit de la 2^e personne, parce qu'il renvoie généralement à une personne ou à un objet dont un interlocuteur a parlé ou auquel on s'adresse; a pris de là, dans la langue du barreau, une nuance péjorative « l'individu dont tu parles ou que tu défends [et qui est méprisable] », sens qu'il a aussi dans la langue courante; cf. *quae est ista praetura?* « quelle est cette préture qui est tienne? », Cic., Verr. 2, 2, 18, 46; *cum enim tuus iste stoicus sapiens dixerit*, Cic., Ac. 2, 38, 119; *non erit ista amicitia, sed mercatura*, Cic., N. D. 1, 44, 122; *animi est ista mollities, non uirtus, inopiam paulisper ferre non posse*, Cés., B. G. 7, 77. Le sens personnel de *iste* apparaît ensuite affaibli et, à l'époque impériale, a tendu à remplacer *hic* dans le sens démonstratif; cf. Marouzeau, MSL 20, 80. Panroman, seul ou précédé de *ecce* (cf. Peregrin. Aeth. 14, 2 et 5). M. L. 4553; B. W., ce, cet, cette, ces.

Adverbes de lieu : *istic*, *istūc* (-*īoc*, -*īō*), *istinc* (-*īim*), *istiāc*; *istorum* (Tér.). cf. *hōrsūm*.

Iste se compose d'une particule préposée *is-* et d'un démonstratif *-te*; la structure est donc comparable à celle des deux autres démonstratifs personnels, *hic* et *ille* (v. ces mots).

La particule *is-* ne se retrouve pas hors du latin. Il est difficile d'y voir une forme fixée de *is*. L'ombrien a une formation parallèle à celle de *iste*, mais avec particule *es-* dans omb. est u « istum », est u, esto « ista », etc.

L'élément fléchi est le démonstratif correspondant à skr. *tā-*, -*tā*, gr. *τα-*, *τᾶ-*, got. *pa-*, *po-*, etc. Le nominatif singulier était de la forme skr. *sā*, *sā*, gr. *ὁ*, *ᾶ* (ion. plus que le *sa*, qui a *iū*, *ta* au nominatif, et le lituanien, qui a *tās*, *tā*. — Le radical du démonstratif resté largement représenté dans les adverbess anaphoriques *tum*, *tam* et leurs dérivés, dans *tot*, etc. (v. ces au groupe de *is* : *ibi*, *eō*, *inde*).

Dans l'autre langue qui a constitué un système de démonstratifs personnels, l'arménien, c'est aussi le radical *t-* qui a fourni le démonstratif de 2^e personne : *da*, *ayd*, etc. Et, en effet, le démonstratif à radical *t-* servait à montrer ou à renvoyer à quelque chose de déjà nommé; il n'indiquait ni ce qui est proche, comme les démonstratifs représentés en latin par *hic* et par le groupe de *cis*, *citrā*, ni ce qui est éloigné, comme les démonstratifs à **n-*, **l-* et **w-*.

issula : v. *ipse*.

ita : adverbe du même thème que *is*, *id*, signifiant « ainsi ». Spécifie une chose dite ou qui va être dite : *ita constitui fortiter esse agendum*, Cic., Clu. 19, 51. Répond à une question posée : « comme je dis, comme tu dis », etc., d'où « oui »; ainsi Plt., Mi. 1262, *militem pol | tu aspeziisti. — Ita*; Tér., An. 849, *quid istic tibi negoti est?* — *Mihin?* — *Ita*.

Ita est le corrélatif de *ut*, comme *is* de *qui*, *ibi* de *ubi*, etc.; ainsi : *non ita amo ut sani solent | homines*, Plt., Mer. 262; *ut homost, ita morem geras*, Tér., Ad. 431; de là, dans les formules d'affirmation, *ita me Venus amet ut ego te nunquam sinam* « Puisse Vénus m'aimer dans la mesure où... aussi vrai que », Plt., Curc. 209. *Ita* s'emploie même seul dans ce sens, *solicitati, ita uiuam* (aussi vrai que je veux vivre), *me tua ualeatudo*, Cic., Fam. 16, 20, 1. *Ita* peut annoncer une chose qui va être dite, ainsi *ita est amor : ballista ut iacitur*, Plt., Tri. 688; de là *ita... ut* « ainsi... en quelque sorte, dans la mesure où » : *et tamen ita probanda est mansuetudo, ut adhibeatur rei publicae seueritas*, Cic., Off. 1, 25, 38. C'est de cet emploi qu'est sorti le sens de *ita ut* consécutive : de telle manière que, de telle sorte que, tellement que. Usité de tout temps. Non roman; cf. toutefois M. L. 4554.

itaque : « et ainsi », par suite « les choses étant ainsi; conformément à ce qui précède; c'est pourquoi, aussi ». *Ita constitui fortiter agendum, itaque feci*, Cic., Clu. 19, 51; *Dumnorix ciuitates suo beneficio habere obstrictas uolebat. Itaque rem suscipit*, Cés., B. G. 1, 9, 3 et 4.

item : même sens que *ita*, mais avec une particule *-em* ajoutée, cf. *idem* (v. ce mot). A également ut pour corrélatif : *proinde eri ut sint, ipse item sit*, Plt., Amp. 60. A tendu néanmoins à se différencier de *ita* en prenant le sens de « de même, également, aussi », peut-être sous l'influence de *idem*; cf. *Romulus augur cum fratre item augure*, Cic., Diu. 1, 48, 107. De là l'emploi dans une énumération : *item... tertio... quarto*, Varr., R. R. 1, 16, 3.

itidem : adverbe formé de *ita* + *dem*, avec particule de renforcement. Même sens que *item*. Particulièrement fréquent dans la langue des comiques, qui reproduit la langue de la conversation; ne semble plus employé à

l'époque impériale, sauf chez les écrivains archaisants.

Seul adverbe ancien de la famille de *is* qui ne soit pas adverbe de lieu (par ailleurs, on a *tum*, *tam*, etc.). C'est en effet une forme indo-européenne conservée, répondant à skr. *itī* « ainsi » (du radical *u-*, l'Avesta a de même *uiti* « ainsi »). L'*'a* final, issu de i.-e. **-ə*, y est demeuré, tandis qu'il est amui dans le corrélatif lat. *ut* (à côté de *aliuta*, il est vrai, et de *uti-que*, *uti-nam*; *ut* à côté de *aliuta*, il est vrai, et de *uti-que*, *uti-nam*; mais *aliuta* peut avoir été bâti sur *ita*, et *uique*, *utinam* peuvent être issus de **utei-que*, **uteinam* avec abrégement iambique). L'ombrien a, avec particule postposée, *itek* « ita ». Cet adverbe s'est maintenu seulement en italique et en indo-iranien; il serait du groupe des mots de la langue technique religieuse et juridique; *ita* a dû figurer dans des formules; en sanskrit, *itī* s'est conservé notamment dans les énonciations.

Italus, Italia (i chez les dactyliques par nécessité métrique, e. g. Vg., Ae. 1, 2) : Italien, Italie. Osq. *viteliū*, *viteliū* « Italia »; et *Vituli*, *Vitulāria uia*. Sans étymologie. Le rapprochement de *uitulus*, qui fait de Pitalie « la terre des veaux » (F. 94, 9 L.), n'est qu'un calembour. Sans doute mot indigène (illyrien?).

iter : v. *eō*.

iterum adv. : pour la deuxième fois, *semel atque iterum*. Ancien, usuel. Conservé seulement en v. logoud. M. L. 4557.

Dénominateur : *iterō* : répéter (d'où « dire sans cesse, aller répétant » : *infidum esse iterant*, Plt., Tri. 832), renforcé à basse époque par le préfixe *re-* : *reiterō* (Dronat). Dans la langue rustique, *iterō* a pris le sens technique de « labourer une seconde fois » (d'où les gloses *iterat* : ὀρότται, CGL II 91, 14; *iteratum*, πάλιν σκαφέει etc.; pour le sens, cf. fr. *biner*), sens qui est passé dans les langues romanes; cf. e. g. esp. *hedrar*, M. L. 4556, et *reiterō*, M. L. 7188.

Dérivés : *iteratio*; *iteratiuus* (terme de grammaire) = *frequentatiuus*; *iterabilis* (bas latin); *iterāmen*, *iterāim*, -*ātō*, *iteritās* (tardifs).

Du groupe de *is*, il y avait deux formes de l'adjectif marquant opposition de deux; l'une repose sur *i-*, c'est celle de skr. *ītarah* « autre » (par rapport à un seul terme) et de lat. *iterum*, neutre devenu adverbe; l'autre repose sur **e/o-*, c'est celle de omb. *er-ram-a* « ad alteram », av. *atārō* « celui-ci (de deux) » [corrélatif de *yatārō* « le quel (de deux) »], v. sl. *īterū* « un » (qui a perdu son sens propre, par suite du fait que le suffixe *-tero-* n'est plus vivant en slave). — Cf. aussi lat. *ceteri*.

itō : v. *eō*.

iuba, -*ae* f. : 1^o crinière du cheval ou de tout autre animal; 2^o toute espèce d'objet comparable, aigrette, panache, etc. Ancien (Enn.), usuel. Conservé seulement en logoud. M. L. 4595. De là *iubātus* (Naev.).

Bugge, BB 14, 58, a supposé que *iuba* serait quelque chose de bouillonnant et a rapproché *iubeō* (v. ce mot). Hypothèse pure que le sens n'appuie pas.

iubar, -*aris* n. (quelquefois m.) : *dicitur stella Lucifer, quae in summo quod habet lumen diffusum, ut leo in capite iubam*, Varr., L. L. 7, 76; cf. id., ibid. 6, 6. Le nom a d'abord désigné l'étoile Lucifer (φωσφόρος ἔσπερος en grec) « *quod splendor eius diffunditur in modum*

iubae leonis », P. F. 92, 13, et par suite l'éclat qu'elle répand : *quintus ab aegurois nitidum iubar extulit undis | Lucifer*, Ov., F. 2, 149. Mot uniquement poétique, auquel aucun correspondant n'est connu. V. le précédent.

iubeō, -*ēs*, iussī (infinitif parfait contracte *iussu*, futur *iussitur*), **iussum**, **iubēre** (formes d'infectum et de perfectum à diphtongue ou dans le SC des Bac., *ioubeatis*, *iouisset*, mais la métrique n'atteste que *iūbeō*, et le maintien de *-ss-* dans *iussī* suppose la bréuité de l'*u* : peut-être y a-t-il eu, à date ancienne, une opposition *iūbeō* : **iouissī*; on est amené à le supposer d'après la graphie *iouissī* constante à l'époque archaïque, cf. Stolz-Leumann, Lat. Gr.⁵, § 242, et dont le *ioubeatis* du SC des Bac. ne serait qu'un reflet) : verbe à la fois de la langue technique et de la langue commune. Sens général : « ordonner » (par opposition à *uētāre*). Dans la langue du droit public, s'emploie des résolutions politiques, des lois votées par le *populus* avec le sens de « décider », *senatus decreuit populusque iussit*, Cic., Verr. 2, 2, 67, 161; *quae scisceret plebs aut quae populus iuberet*, Flac. 7, 15 (cf. *iussa ac scitia*, Balb. 18, 42); *Tullum Hostilium regem populus iussit*, T.-L. 1, 22, 1, etc. Sur ce sens général se sont greffés des sens particuliers, plus faibles, e. g. L. *Aimilius...*, *agrum oppidumque, quod ea tempestate possedisset, item possidere habereque ioussit* (« a autorisé »), *dum poplus senatusque Romanus uellet*, CIL I² 614 (189 av. J.-C.). La langue familière l'emploie dans des formules avec le sens de « engager, inviter à, souhaiter » : *Dionysium iube saluere*, Cic., Att. 4, 14; *sperare nos amici iubent*, Cic., Fam. 14, 1, 2. De là, à basse époque, le sens de *uolō* pris par le verbe : *iube considerare* (« veuille examiner »), *pater, codicem istum*, Vit. patr. 3, 30.

S'emploie absolument ou avec un complément qui peut être soit un accusatif (*ei prouinciam Numidiam iussit*, Sall., Iu. 81, 1) ou une proposition complétive à l'infinitif ou au subjonctif. Le passif *iubeor*, *iussus* a le sens de « recevoir un ordre ». Ancien, usuel et classique; mais tend à être remplacé par des formations plus expressives : *imperāre* et, dans les langues romanes, *commandāre*, **ordināre*. Non roman.

Formes nominales : *iussum* (surtout au pluriel *iussa*) n. : ordre(s); *iniussus* (Hor.) « qui n'a pas reçu d'ordres », sans doute d'après gr. ἀκέλευστος. Le substantif *iussus*, -*us* n'est usité qu'à l'ablatif *iussū* « sur l'ordre de », sur lequel a été fait *iniussū* « sans l'ordre de » (cf. *grātis* et *ingrātis*); *iussio* est de basse époque (Dig., Lact., Vulg.); *iussor* est un mot de glossaire; *iussorius* est également très tardif.

La coexistence de *iubeō* et de *iussus* suppose une racine de la forme **yeudh-*. Or, le lituanien a *judū*, *judėti* « se mouvoir en tremblant » et *judūdū*, *justi* « commencer à s'agiter », qui admet le sens figuré : lit. *jaudinti* signifie « éveiller une passion, séduire »; pol. *judzić* signifie « exciter, séduire »; skr. *ud-yodhati* signifie « il bouillonne, il part en colère ». L'idée de « mettre en mouvement » subsisterait-elle à l'état de trace dans *iuba*, *iubar*? En indo-iranien et en grec, s'est développé le sens de « combat » : skr. *yūdh-* « combat », d'où *yūdhya* et *ī combat* » (av. *yūdyeyinti* « ils combattent »), hom. ὀρμῖν (datif) et ὀρμῖν « combat ». Les mots

signifiant « ordonner, commander » diffèrent d'une langue à l'autre.

iūbilō, -ās, -āre : pousser des cris, crier après ; verbe de la langue rustique. *Vt quiritare urbanorum, sic iubilare rusticorum*, Varr., L. L. 5, 58; *rustica uoce inclamare*, P. F. 92, 2, 3. Cf. aussi *iūbilātus* : κραυγή ἀγροίκων, CGL II 354, 56. Accius (Accius). Le substantif *iūbilum* (-lus), qui n'apparaît qu'à partir de Silius Italicus, semble rebâti sur *iūbilō* d'après le couple *sibilus, sibilō*. Dans les gloses, *iūbilat* est expliqué par *sibilat*; *iūbilat miluus cum uocem dat*, CGL IV 102, 30; *iūbilum* par *sibulum*, peut-être par confusion avec *iugō, -is*, qui s'emploie du cri du milan. *Iūbilō* a subsisté dans la langue de la Vulgate, et il est probable qu'il a influé sur la forme de *iūbilaeus* (-laeum), gr. ἰωβηλαῖος, hébreu ἰωβὴל (conservé en irl. *iubail*), dont l'étymologie populaire l'a rapproché, comme le sens de ἰωβηλαῖος a influé sur lui. C'est seulement, en effet, dans la langue de l'Église que *iūbilare* a la nuance « pousser des cris de joie » (à l'occasion du jubilé). Les dialectes romans dans lesquels *iūbilare* a subsisté l'ont conservé avec le sens de « crier après, appeler ». M. L. 4597.

Sans doute, faire *yū; cf. gr. ἰζώω. Pour la formation, cf. *sibilare*? V. *iugō*.

iūcundus : v. *iuuō*.

iūdaeus : juif. Emprunt au gr. ἰουδαῖος Attesté depuis Cicéron. Roman. M. L. 4598; B. W. s. u.

iūdex : v. *iūs*.

iūgera : v. sous *iugum, iungō*, n° 9.

iūgis : v. sous *iugum, iungō*, n° 8.

iūglāns f. (génitif pluriel *iūglāndium*; *iugulans*, codd. Varr., R. R. 1, 16, 6, avec épenthèse de u, cf. I 55, 4, *gymnasium*, etc.) : s'emploie seul ou joint à *nux* : sorte de noix, *quod cum haec nux antequam purgatur similis glandis, haec glans optima et maxima a Ioue et glande est appellata*, Varr., L. L. 5, 21, 102. De *Ioui(s) glāns*, gr. Διὸς βάλανος, cf. Gav. Bassus ap. Macr. 3, 18, 3. Conservé dans un dialecte italien. M. L. 4606.

iugō (*iugidō*?), -is, -ero : *iugere milui dicuntur cum uocem emittunt*, P. F. 92, 21. De là *iugilō* (Anth. 733, 11). Cf. *iūbilō*.

iugulum, iugulae : v. *iugum*, n° 5.

iugum, iungō, etc. La racine indo-européenne *yeug-/yug- présente en latin des formes sans nasale infixée à voyelle brève (type -iux-, -iugus, mot racine; *iūgum, iūgis, iūges, iūgulum*) ou à voyelle longue, issue d'un ancien -eu- > -ou- (type *iūgera, iūgis, iūmentum*), et des formes à nasale infixée (présent *iungō* et ses dérivés et composés) :

1° *coniux* (*coiux*; *co(n)iuux*, graphie influencée par *coniungō*), -ūgis c. : époux, épouse. Le genre est commun, mais l'emploi féminin est le plus fréquent; le masculin est surtout poétique; la prose dit *uir* ou *maritus*. Il se peut que le nom ait d'abord été employé seulement au pluriel — où il est d'ailleurs attesté — comme *parentēs*. *Coniux* féminin est du vocabulaire noble; la comédie emploie *uxor*; et la forme paraissant ambiguë, on voit apparaître parfois un nominatif *coniuga* (cf. sa-

cerdōta, antistita, etc.). *Coniux* ne se trouve qu'une fois dans Plaute, Am. 475 (pour désigner, du reste, Amphitryon et dans la bouche de Mercure); Térence n'a qu'une fois *coniugium*, An. 561.

Dérivés : *coniugium* : est *legitimarum personarum inter se coeundī et copulandī nuptiae*; *coniugium dictum quia coniuncti sunt, uel a iugo quo in nuptiis copulantur, ne resoluti aut separari possint*, Isid., Or. 9, 7, 20. Conservé en sarde, M. L. 2149; *coniugālis* (*coniugiālis*, Ov., par nécessité métrique) : du mariage; *di coniugālēs*, cf. Varr. ap. Non. 528, 14, *dis coniugālibus Pulumno et Piumno in aedibus lectus sterneratur*; cf. *sēiunx*, Velius, GLK VII 77, 18.

Avec la même valeur, le grec a σὺ-ζυξ, ὁμῶ-ζυξ. Skr. *saṃ-yūj-* signifie « lié d'amitié » avec un suffixe secondaire -en-, got. *ga-juka* « compagnon ».

2° *iugus, -a, -um* : uni, joint ensemble : *uasa olearia instructa iuga*, Caton, Agr. 10, 2; et « qui unit », épithète de Junon, d'après gr. Ἡρᾶ Ζωγία, cf. P. F. 39, 30, *Iugarius uicus dictus Romae, quia ibi fuerat ara Iunonis Iugae, quam putabant matrimonia iungere*. Cette forme simple n'est sans doute pas ancienne; elle a dû être tirée du composé qui est relativement ancien et usuel. Composés : *biugus* : attelé avec un autre, ou attelé de deux chevaux; de là *biugum* n. (sc. *iumentum*) et *biugi* m. (sc. *equi*) : attelage à deux chevaux; *quadriugus* (-iugis) : attelé à quatre [chevaux], d'où *quadriugi*; cf. aussi *inter-, intrō-iugus* (Inscr.); *coniugus* = σὺζυγος; *coniugulus* (Caton); *coniuglae* « ζευκτηρες » (Gloss.).

De *biugus, quadriugus* sont issues les formes syncopées *bigae* f. pl. (sc. *equae*) et *quadrigae* « attelage, char à deux, à quatre [chevaux] » (le singulier *biga, quadriga* n'apparaît qu'à l'époque impériale, Sén., Plin., St.). *Bigae* est demeuré en roman, M. L. 1095. La langue rustique a dû employer *quadriga* dans le sens de « attelage de quatre bœufs », conservé dans quelques dialectes romans; cf. M. L. 6918. Dérivés : *quadrigarius*, adjectif et substantif masculin « cocher d'un attelage de quatre », employé comme cognomen; *quadrigālis, -tus*; cf. P. F. 87, 12, *item nummi « quadrigati » et « bigati » a figura caelaturae dicti*.

3° A côté de *iugus* existe un doublet *iūgis* (avec ū); cf. *iūgēs* : *eiusdem iugi pares. Unde et coniuges et seiuges*, P. F. 92, 22, qui vient des composés : *coniugis* (différent de *coniux*), attesté par CGL V 447, 29, *coniugis, consociatus*, par la glose de Festus; *iniugis* : 1° « qui n'a pas encore porté le joug » = ἄζυξ; cf. P. F. 101, 7, *iniuges boues qui sub iugo non fuerint*; 2° terme de grammaire « sans conjonction » (ἄζυγος); *seiugis*, cf. Sol. 4, 2, *seiuges gentes ad unum morem coniugare*; et *biugis, quadriugis, seiugis, -is* (scil. *currus*) m. : « attelage à six chevaux », dont le doublet *seiugae* figure dans Isidore.

Élargissement par -i- du type *yug- de *coniux*; la forme en -is est usuelle dans les adjectifs; cf. *imberbis*, etc.

4° *iuges* : *auspicium est cum iunctum iumentum sterces facit*, P. F. 92, 12; cf. Cic., Diu. 2, 36, 77, *huic simile est quod nos augures praecipimus, ne iuges auspicium obueniat, ut iumenta iubeant diiungere*. Le Servius de Daniel, Ae. 3, 537, a la forme *iugētis* : *iugētis*

enim dicitur augurium quod ex iunctis iumentis fiat; et on trouve dans les gloses *iugites* : σὺζεγγυμένοι. Il semble donc s'agir ici d'un *iugus, -itis*.

5° *iūgulum* n. et *iūgulus* m. : endroit où le cou se joint aux épaules et à la poitrine, attaches du cou, gorge. Attesté depuis Plt., Mer. 613. M. L. 4609. De là : *iugulō, -ās* « égorger, étrangler » (sens physique et moral), *iugulātor*, tous deux conservés dans quelques dialectes romans, M. L. 4607 et 4608 a; *iugulatiō, -ris* (Vég.) (**iugulāria*, M. L. 4608), -*ārix, -ātorium* (tardifs). S'y rattache également :

Iūgula, -ae : étoile de la constellation du baudrier d'Orion, dont le nom s'est appliqué ensuite à la constellation tout entière, d'où le pluriel *Iugulae*; cf. Varr., L. L. 7, 50, *iugula, signum quod Accius appellat Orionae... huius signi caput dicitur ex tribus stellis, quas infra duae clarae, quas appellant ueros; inter quas quod uidetur iugulum, Iugula dicta*. Cf. Plt., Amp. 275. Désigne aussi deux étoiles situées dans le Cancer, appelées *Aselli* (Manilius).

On retrouve le même suffixe *-lo- dans skr. *yugalam* « couple », ce qui n'autorise pas à restituer un mot indo-européen. Le grec a ζεύγλη « courbure, arc du joug »; cf. Gundel, *De stellarum appellatione*, Giessen, 1907, p. 175 sqq.

6° *iūgum* n. : joug, pièce de l'attelage, attachée à l'extrémité du timon par une courroie (*lōrum*) ou une cheville entrant dans un trou (*cohum*) et formant deux arcs qui emboîtaient le cou des animaux sur lequel il portait (i. *curuum*); par extension « attelage uni sous un même joug »; « mesure de terre labourée par une paire de bœufs » : *in Hispania ulteriore metiuntur iugis* : *iugum uocant quod iuncti boues uno die exarare possint*, Varr., R. R. 1, 10 (cf. *iūgerum*). Puis « joug », symbole de domestication et de servitude sous lequel on faisait passer les vaincus; il était formé de deux lances fichées dans le sol réunies par une troisième transversale; cf. *sub iugum mittere, sub iugō*. Par analogie de forme « chaîne continue de montagnes » et même « sommet d'une montagne » (d'où *iugōsus* « montagneux » dans Ovide d'après *montuōsus*) et en général tout objet rappelant le joug par l'aspect ou par l'usage : joug servant à porter des fardeaux (= gr. ἄσπλη, ἀνάφορον), fléau de balance, barre transversale reliant deux montants d'un châssis (cf. *iugumentum* « linteau d'une porte », Caton), banc d'un bateau; cf. Rich, s. u. Panroman. M. L. 4610.

Dérivés et composés : *iugālis* : de joug (et de mariage), M. L. 4603; *iugārius*, 4604 et **subiugārius*, 8369 a; cf. aussi **iugāstrum*, 4605 (conservé en roumain); *subiugius* (s. *lōra*, Caton), conservé en sarde, M. L. 8370; *subiugālis* (Ital., Prud., Vulg.), d'après ὑποζύγιος; **coniugula*, M. L. 2151.

iugum se retrouve exactement dans hitt. *yugan* « joug », gr. ζυγόν, skr. *yugām*, got. *juk*. Le lituanien a introduit dans le substantif la nasale de *jūngiu*, d'où *jūngas*. En slave, v. sl. *igo* repose sur **iigo* (ancien **yugo*), comme on le voit par tch. *jho*; mais il s'y est mêlé une influence de **yeuges-* (v. *iūgerum*) indiquée par des formes slaves telles que *ižesa* et par l'accentuation russe *igo*. Il est malaisé de fixer la forme primitive du mot bretonique, v. gall. *iou*, qui est féminin. Arm. *luc* « joug » a reçu l- par quelque accident secon-

daire. Mot indo-européen bien établi qui se rapporte à l'attelage, comme les vieux mots *equus, rota, axis*.

7° *iūgō, -ās* : unir, joindre, attacher (la vigne). Dérivés : *iugātor* (tardif); *iugātiō*, terme technique de la langue rustique; **iugastrum* « orme », M. L. 4605; *iugābilis*; *iugāmentum* (Gloss.); *Iugātinus*, épithète de Jupiter.

Iugō est un présent duratif en -ā- correspondant à *iungō, -ere* (cf. *dicō* | *dicō*, etc.) plutôt qu'un dénominatif de *iugus, iugum*. Composés : *abiugō* (Pac.); *coniugō* : joindre ensemble, unir, combiner. Conservé en sarde, M. L. 2148; *coniugātiō* f. : non attesté avant Cicéron, qui l'emploie pour rendre σὺζυγία « parenté étymologique »; cf. *coniugata uerba* (= σὺζεγγυμένοσ), Top. 3, 12 et 9, 38; a servi également à rendre σὺζυγία au sens de « conjugaison ». Ce n'est qu'à partir d'Apulée et d'Arnobe qu'on le trouve au sens général de « union », *coniunctiō*. Toutefois, Catulle, 61, 45, emploie *coniugātor* en parlant de l'Hymen, et Caton a un adjectif *coniugulus*; *diūgō* (Arn.); *seiūgō* : doublet, rare et tardif, de *seiūgō*; *subiugō* : mettre sous le joug, subjuguier, M. L. 8369; d'où *subiugus*, postverbal, et *subiugum* n., nom d'un animal inconnu, dans Plin. 30, 146; *iniugātus* « ἄζυξ » (Sidoine).

8° *iūgis, -e* : continu, adjectif usité surtout en parlant de l'eau : *i. aqua* « eau qui coule sans interruption »; en bas latin et dans la langue de la Vulgate, s'emploie de toute espèce de choses : *holocaustum, coniuuium iūge*, etc. Dérivés tardifs : *iūgiter* (et *iūge*), *iūgitās*; composé : *iūgi-fluus* (Paul. Nol.).

De **yeug-is*.

9° *iūgus, -eis* n., usité au pluriel *iūgera, -ibus, -um*; et *iugerum, -i* : il s'agit d'un ancien neutre en -os/-es, **yeugos/-es*, identique pour la forme à gr. ζεύγος, -eos; sur *iūgera* a été fait le nominatif singulier *iūgerum* (Varron) au lieu de **iūgos* > *iūgus*, attesté, du reste, par Priscien, mais non usité; c'est que les noms de mesure de ce genre sont plus employés et plus connus au pluriel qu'au singulier. D'une façon analogue, du génitif pluriel *sestertium* on a extrait un nominatif singulier *sestertium*. Le mot désigne une mesure de terre qui correspondait originellement à la surface labourée en un jour par un couple attelé de bœufs; expression du type fr. *journalée*; *hommée* (de terre), etc., arpent, mesure de 240 pieds de long sur 125 de large (environ 25 ares). Cf. le sens de *iugum* et de l'ancien fr. *joug*. Pour **es-*, cf. slave *ižesa* « jougs », cité sous *iugum*. Demeuré en celtique : irl. *iuger*. Le vieil anglais a *gycer* « joug » (cf. got. *jukuzi* « joug », avec un u intérieur surprenant); vocalisme et sens de **yugo-*. Dérivés : *iūgerātum, -ātiō, -ālis*, tous tardifs.

10° *iumentum* n. (de **youg-s-men-to-m*, cf. *iouzmenta* dans l'inscription du Forum CIL I² 1) : attelage (de chevaux, mules, etc.), par opposition à *bouēs*; cf. Paul., Sent. 3, 6, 74, *iumentis legatis boues non continentur*. De bonne heure *iumentum* a pris le sens de « bête d'attelage » et spécialement de « cheval », cf. Cic., Att. 12, 32, *iumento* (= *equō*) *nil opus est*; Nep., Tim. 4, *uectus iumentis iunctis*; T.-L. 21, 37, *non iumenta solum, sed elephantiam etiam*. Dans les langues romanes où il est conservé, le mot sert à désigner l'« âne » ou la « jument », parce que, dans les exploitations rurales, on emploie souvent

au transport la « jument poulinière », cf. M. L. 4613; irl. *iument*. Dérivés : *iumentarius*, -*ālis* (S^t Ambr.).

Forme **s-men-to* du suffixe, comme dans *sāmentum*; cf. *ex-āmen* en face de *agmen*, et aussi *iūmen*.

11° *iungō*; -*is*, *iūnxī*, *iunctum* (l's de *iūnxī* et le maintien de la nasale attestent le caractère relativement récent de ce parfait) : « atteler », cf. Pac., R³ 397, *angues ingentes alites iuncti iugo*; « unir par paires, deux à deux », e. g. *cur dextrae iungere dextram non datur*, Vg., Ae. 1, 408; et simplement « joindre, unir, réunir ». Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 2620.

Dérivés et composés : *iūngula*? attesté sous la forme *iungla* : *ἰγυα ζευκτικα*, CGL II 94, 5; (cf. M. L. 4621; et 2151, *coni(u)ngula*; *iunctio* f. (rare, un exemple de Cic., Tu. 1, 29, 71, peut-être refait sur *coniunctio*), M. L. 4616; *iunctus*, -*ūs* (un exemple de *iunctū* dans Varr., L. L. 5, 47) : *iunctūra* (plus fréquent, mais non attesté avant l'époque impériale), M. L. 4618; *iunctor* (Dig.), M. L. 4617; *abiungō* (*ἀποζεύγωμαι*) : détacher du joug, dételer, séparer; *adiungō* : adjoindre, M. L. 171; *adiunctio*, -*tor*; *coniungō* (*συνζεύγωμαι*) : attacher, atteler ensemble; unir par le mariage (cf. *coniux*), M. L. 2150; *coniunctio* : union, réunion; usité dans des sens techniques par la langue de la rhétorique et de la grammaire et par celle de la philosophie : liaison de mots dans la phrase; conjonction (*σύνδεσμος*); proposition conjonctive d'un syllogisme (= *συνυπα*); de là *coniunctivus*, trad. *συνυπαγωγός* et *συνζευκτικός*; *deiuungō* (rare) : dételer; *disiungō*, *dīiungō* (= *διαζεύγωμαι*) : désunir, disjoindre, séparer, M. L. 2670 a; *disiunctio*, mot fréquent dans Cicéron, opposé à *coniunctio* et, comme lui, de sens technique = *διάζευξις*, *διαζευγμένον*; *disiunctivus* = *διαζευκτικός*, cf. *disiunctum* = *διαζευγμένον ἀξίωμα*; *iūngō* (*ἐνζεύγωμαι*) : 1° attacher dans, sur, ou à; 2° synonyme de *impōnō* « infliger, imposer » : *iniungere ciuibus aeternam seruitutem*, Caes., B. G. 7, 77; *iniunctio*, qui à basse époque a le sens de « ordre, injonction », sans aucun rapport sémantique avec *iungō*, M. L. 4442; *sēiungō* : séparer, éloigner; *sēiunctio* (terme de rhétorique); *subiungō* = *ὑποζεύγωμαι* : soumettre au joug, soumettre (= *submittere, subicere*), mettre dessous; dans la langue impériale : mettre après, adjoindre, ajouter, M. L. 8371; *subiunctivus* (terme de grammaire) : *s. modus* « le subjonctif », -*ae coniunctionēs* : conjonctions de subordination; *subiunctōrium* = *ὑποζύγιον* (Ital.).

Il subsiste peu de formes radicales sans affixe telles que véd. *ayūji* « je me suis attelé ». Le présent indo-européen le mieux attesté est celui à nasale infixée; le sanskrit à *yundkti* « il joint, il attelle » (3° pl. *yūñjānti*). Éliminé ailleurs, ce type est remplacé en lettônian par un dérivé en *-ye/o-, lit. *jūngiu*, et en latin par la forme thématique *iungō*. Un aoriste en -s est attesté par véd. *ayauksam* et par gr. *ἔζευξα* (sur lequel est fait le présent *ζεύγωμαι*); le latin y a, comme dans tous les cas pareils (cf. *strinxī*), introduit la nasale du présent, d'où *iunxi*, et aussi, ce qui est moins courant, *iunctus*, en face de skr. *yuktāb* « joint ».

12° *iūxtā* adv. et prépos. : de manière à toucher; tout auprès, tout auprès de. Synonyme expressif de *apud*, *prope*. Par suite « l'un à côté de l'autre, sur le même

plan, au même niveau », ce qui fait de *iūxtā* un synonyme de *aegre*, *pariter* chez certains écrivains, sans doute dans la langue familière : *iūxtā ac si* = *aegre ac si*. Attesté depuis Plaute, qui l'emploie avec *cum*; employé surtout comme adverbe à l'époque républicaine. Ne se trouve comme préposition qu'à partir de Caéline. *Iūxtā* s'est employé également avec le sens de « conformément à » (cf. *secundum*), à basse époque, et dans la langue de l'Église. Ce sens a survécu dans les langues romanes, M. L. 4644 (sur l'ũ, voir Juret, MSL 20, 137). De *iūxtā* les langues romanes attestent le dérivé **iux-tāre*, M. L. 4645.

iuxtim : doublet archaïque et rare de *iūxtā* (Liv. Andr., Sisenna; repris par les archaïsants). Cf. *iunctim, coniunctim*.

On explique ordinairement *iūxtā* comme issu de **iugistā* (*uiā*), superlatif d'un adjectif **iugos*, mais cette formation est sans exemple. *Iūxtā* présente sans doute le même s de désidératif que *mixtus*.

Iūlius (i consonne) : nom d'une gens à laquelle appartenait Jules César, qui prétendait descendre de Iūlius (ou *Ascanius*), fils d'Énée. Après sa mort et son apotheose, le mois de *Quin(c)tilis*, où il était né, lui fut consacré et prit son nom : *iūlius mēnsis*, qui a subsisté sous cette forme, ou sous une forme dérivée, dans les langues romanes, M. L. 4612; et en celtique : irl. *iuil*, comme en germanique : all. *Julī*. V. *Iuppiter*.

iūmentum : v. *iugum*, n° 10.

iūneus, -ī m. : jonc. Attesté depuis Plaute. M. L. 4619.

Dérivés et composés : *iunceus*, M. L. 4615; *iunctum* n.; *iūncinus* (-*na* « jonc », Grom.); *iūncōsus*; *iūncinālis* « *ὀνόβρυχις* » (Diosc. 3, 160); *ēiūncēsō*, -*is* « pousser en jonc » (*dē uitī*); *ēiūncidus* (Varr., Plin.). Sans étymologie sûre.

iungō : v. *iug-*, n° 11.

iūniperus (*jiniperus*, App. Probi; *iunipirus*, manuscrits de Caton, Pline, Passim, d'après *pirus*?), -*I*, f. : genévrier; genièvre. M. L. 4624.

Dérivé : *iūnipereus*. Sans étymologie; cf. toutefois gaul. *iupicellos* (Ps.-Diosc.).

Panroman; les formes des langues romanes remontent à **iuniperus*; cf. *iniēcia*, *ienēcia* sous *iūnix* et Meyer-Lübke, *Einf.*³, p. 158.

iūnius : v. *Iūnō*.

iūnix (*iūuenix*? rétabli par conjecture dans Plt., Mi. 304), -*īeis*, f. : génisse. Rare. M. L. 4626; les langues romanes attestent aussi une forme dérivée **iūnicia* et **ienēcia* (cf. *ientperus*). M. L. 4622; B. W. s. u.

Ancien féminin en -i- de **yūwen-* (v. *iūuenis*), cf. skr. *yūni*, élargi par *-k-, comme dans le type en -rix du féminin des noms d'agent. Pour le masculin, cf. *iūuenicus*.

Iūnō, -ōnis f. : Junon, déesse italique, assimilée plus tard à Héra. C'est la déesse des femmes, qui ont chacune leur *Iūnō* comme chaque homme a son *genius*; c'est par elle que jurent les mères de famille (*Eiūnō*); cf. Alcèmène, Plt., Amp. 831, *per supremi regis regnum iuro et matrem familias | Iūnonem, quam me uerri et*

meurere est par maxime. Elle préside aux mariages et aux accouchements, *Iūnō Prōnuba, Lūcina*. La planète que nous appelons *Vénus* porte le nom de *stella Iūnōnis*.

Dérivés : *iūnōnius* et *iūnius* (sc. *mēnsis*) : mois de juin, M. L. 4625; irl. *iuin*, germ. *Juni*; d'où *Iūnitia*; *iūnōnalis*; *iūnōnicola*, -*gena*, composés artificiels et poétiques.

N'a sans doute aucun rapport avec *Iuppiter, Iouis*. Rien, du reste, n'indique que l'ũ de *Iūnō* repose sur une ancienne diphtongue ou; le nom étrusque est *uni*. On rapproche *iūuenis, iūnix*.

Iuppiter, Iouis m. : Jupiter, dieu du jour lumineux. *Iuppiter* est une forme de vocatif avec gémation expressive de l'initiale du second terme du composé; l'emploi du vocatif étant le plus fréquent, la forme de ce cas a pris le rôle du nominatif *Diēspiter*, qui est, du reste, attesté, e. g. Plt., Poe. 739; Varr., L. L. 5, 66; 9; 75 et 77. A côté de *Iuppiter*, on trouve dès Ennius un nominatif *Iouis* (*Diouis*, ap. Varr., L. L. 5, 66) fait d'après les cas obliques sur le modèle *ciuis, ciuem*, etc. *Iouis* figure dans *Iouis diēs* « jeudi », M. L. 4594 (forme remplacée par le dérivé **iouia* dans certains dialectes italiens, M. L. 4591), et britt. *dydd Iau*; dans *iouis barba* « jubarbe », M. L. 4593; l'adjectif dérivé *iouiālis* est conservé en logoudorien, M. L. 4592. Dérivés servant de cognōmina : *Iouinus, Iouiānus*, et *Iūlius* de **Iou-il-*, cf. osq. *iūvilas, diūvilam* **ioui-las, -lam*, etc. Cf. aussi *iūglans*. Sur l'emploi de *Iuppiter* en roman, v. M. L. 4628.

Cf. skr. *dyaūh*, gén.-abl. *dyādh*, loc. *dyāoi* « ciel lumineux », avec l'apposition *pūd*, pour indiquer le rôle de « chef de famille » de cette personnalité divine : *dyaūh pūd*, en regard de la terre, qui est une « maîtresse de maison » et une « mère », *mādh*; gr. *Ζεύς, Δι(Ϝ)ός*, omb. *Iupater*. Suivant son habitude, le latin emploie pour tous les cas autres que le nominatif-vocatif un même thème, qui est ici celui du vocatif : *Iou-* repose sur **dyew-*. Le fait est italique commun; on a ainsi le datif osq. *Diū veī*, omb. *Iu ve*. *Diem* est l'ancien accusatif de ce mot (v. *diēs*); le sentiment du lien entre les mots a subsisté dans *Diespiter*. — V. aussi *deus*.

iūrgō (*iūrgō* dans Plt., Mer. 119; cf. *pūrigō* et *purgō*), -*ās, -ānī, -ātum, -āre* : se quereller, se disputer. Cf. Non. 430, 26, *iurgium* et *lis hanc habent distantiam. Iurgium leuior res est...* M. *Tullius de Republica lib. IV* (8) : « *admiror nec rerum solum, sed uerborum etiam elegantiam. « Si iurgant », inquit : beneuolorum certatio, non lis inimicorum, iurgium dicitur.* — *Et in sequenti* (8) « *iurgare igitur lex putat (uetat)? inter se uicinos, non liigare.* ». Terme de la langue familière.

Dérivés et composés : *iūrgium* n. : querelle, dispute, brouille; séparation entre l'homme et la femme (différent de *diuortium*, Dig.), d'où *iūrgiare*, M. L. 4631; *iūrgiosus*; *iūrgātio* « *iūris āctio* », P. F. 92, 9; -*tor, -trix, -tōrius*; *obiūrgō* (*obiūrigō*) : gourmander, blâmer; *obiūrgātio*.

Le rapport avec *iūre agō* est-il plus qu'une étymologie populaire? Semble fait sur *iūs*, comme *litigō* sur *lis*.

iūro : v. le suivant.

iūs, iūris n. (ancien *iouis*; cf. CIL I² 583, 19, 123-122 av. J.-C., *iouis* à côté de *iudicem*) : droit. Le mot

a dû signifier à l'origine « formule religieuse qui a force de loi », d'où l'emploi du pluriel *iūra* (*iūra lēgēsque*); *iūdex* « celui qui dit la formule de justice »; *iūs orāre*; *iūsque fāsque* est, *iūs iūrāre* « prononcer la formule sacrée qui engage », d'où *iūsiurandum*. La valeur religieuse ancienne transparait encore dans les expressions *iūstae nūptiae, iūsta fūnera, auspicia*, dans l'opposition de *iūre* à *uiūō* (*creātus*). Néanmoins, le rapport sémantique entre *iūs* et *iūro* n'est plus senti en latin : *iūs* n'y a plus que le sens « laïque » de « droit, justice » (par opposition à *fās*), *iūs ciuile, i. gentium*; cf. Serv., ad Georg. 4, 269, *ad religionem fās, ad homines iura pertinent*; et de « tribunal, magistrat », *in iūs ire, ambulāre*, etc. Toutefois, pour Cicéron, la connaissance de *iūs* était encore une obligation des pontifes : *pontificem bonum neminem esse nisi qui ius ciuile cognosceret*; et Tite-Live, 9, 46, parlant de Cnaeus Flavius, scribe d'App. Claudius, écrit : *ciuile ius repositum in penetralibus pontificum euulgauit*. Attesté de tout temps; non roman (cf. *regō*, *rectus*).

Nombreux dérivés, composés et juxtaposés qui ont à leur tour fourni des familles nombreuses :

iūstus, -*a, -um* (de **iouestō*?) ; cf. peut-être *iouestod* « *iūstō*(d) », sur la pierre du Forum, CIL I² 1 — mais le sens est peu sûr — et la glose de P. F. 93, 12, *iouiste* [l. *ioueste*?], *compositum a Ioue et iuste*) : conforme au droit, juste. Usité de tout temps. Formes romanes savantes. M. L. 4635; celtique : irl. *iust* « *iūstum* », *uis* « *iūstus* ». D'où *iūstitia* et les contraires *iniūstus* et *iniūstitia*; *iūstitium* n. : vacance des tribunaux, arrêt de la justice; cf. *sol-stitium* et *stō*; *iūstificus* (Catulle), -*ficio* (Terl), -*ficiō* (= *δικαίωμα, δικαιοσύνη, δικαιοσύνη* langue de l'Église), -*ficiōr*.

iniūrus -*m, periūrum*, P. F. 97, 20; Plt., Pers. 408. Cf. *periūrus* et *periūrium*; **iniūrius** (archaïque). De là *iniūria* f. : *ex eo dicta est quod non iure fiat : omne enim quod non iure fit, iniūria ferri dicitur : hoc generaliter. Specialiter autem iniūria dicitur contumelia. Interdum iniūriae appellatione damnun culpa datum significatur : interdum iniquitatem iniūriam dicimus*, Dig. 47, 10, 1. M. L. 4442 a.

Dérivés : **iniūriōsus**, qui remplace *iniūrius*; *iniūrior, -āris* (tardif); *iniūriō* (Ital.).

periūrus, qui se rattache originellement plutôt à *iūs* qu'à *iūro*, quoique par le sens il ait été rattaché à *iūro*, ainsi que son dérivé *periūrium*.

Juxtaposés : *iūris* et *iūre-cōsultus, -peritus*; *iūris-dictio* (mais *iūrdictus*), -*prūdēns, -tia*.

iūdex (ancien *ioudex*) m. : celui qui montre ou qui dit le droit, juge. Panroman. M. L. 4599. De là *iūdicō, -ās* : juger. Panroman, M. L. 4600, et celtique : irl. *iudic*; *iūdicium* : jugement, tribunal, M. L. 4601; *iūdicālis*; *iūdicārius*. En passant de la langue du droit dans la langue commune, *iūdex* et ses dérivés se sont dépouillés de leur sens technique pour prendre le sens plus large de « estimer » et même « penser » (cf. *arbitror*). Cf. le mot « juger » en français et, inversement, la restriction de sens de *κρίνω*. Il en est de même de *iūstus, iniūria. Iūdicō* a fourni de nombreux dérivés : *iūdicātio, iūdicātus*, etc., et composés : *ab-iūdicō* « enlever par un jugement »; *adiūdicō* « adjuger, attribuer »; *diūdicō* « décider par un jugement », *discerner*; *praediūdicō*

« juger en premier ressort » et « préjuger », d'où *praeiudicium* : jugement antérieur, précédent ; jugement anticipé, préjugé et préjudice.

iūrō, -ās (de **iouesō*?) ; cf. peut-être *iouesat* « iūrāt » de l'inscription de Duenos, CIL I² 4, dont le sens est obscur et contesté ; **iourō* ; cf. *coniouare*, S. C. Bac.) ; dénomination de *iūs*, prononcer la formule rituelle (cf. *iūs iurandum*, *iūrāre in uerba magistrī*), jurer, prêter serment. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 4630.

Dérivés : *iūrāmentum* : serment, jurement ; forme tardive (d'après *sacrāmentum*) qui se substitue à *iūs iurandum* et qui a passé sous des formes savantes dans les langues romanes, M. L. 4629 ; *iūrātus* : qui a juré, et *iniūrātus* : sans avoir juré ; *iūrātor* : celui qui fait un serment, ou qui fait prêter serment ; *iūrātio*, -iūs, -tōrius.

Composés : *ab-iūrō* : nier ou refuser par serment : *a. crēditum*, *peciniam* (= ἀπόνομι) ; *adiūrō* : adjurer, affirmer par serment ; *coniūrō* : jurer ensemble, se conjurer (= συνόνομι) ; *coniūrātū* ; *coniūrātio* ; *eiūrō* : même sens que *abiūrō* ; *obiūrō* : -are *iureiurando obstringere*, P. F. 207, 2.

D'autres composés présentent un *ē* intérieur qui doit reposer sur un ancien *ū*, ainsi :

deīerō, -ās (on trouve déjà la forme refaite *deīūrō* dans la lex Repet., CIL I 198, 19, et assez souvent dans les manuscrits et chez les grammairiens ; Apulée employé en outre une forme déponente *deīeror*, Met. 10, 15) ; Prisc., GLK II 27, 16 : *deīerat*, *peierat pro deīurat peiurat*. Pour le sens = ἀπόνομι, jurer avec force. Le verbe, d'emploi assez rare, est archaïque (Plt., Tér., Lucr., Varr.) ou postclassique. Donat, Hec. 771, enseigne que le mot a deux sens, suivant la quantité de l'initiale : -at *deos iurat...* aut *ualde iurat...* si *correpte deīerat* « deos iurat », si *producte*, « *ualde iurat* » (Eun. 331), distinction tout artificielle ; la variation de quantité de l'initiale est la même que dans *ēicio/ēicio*. — *deīerātio*, CIL VI 10298, 9.

ēierō (à côté de *ēiūrō* refait sur *iūrō*) : récuser un juge, abjurer. Technique : *bonam cōpiam ēierāre* « se déclarer insolvable ».

peierō (*peierō*, *perierō*) ; cf. Plt., St. 299, *perieratiunculas A*, *perieratiunculas P* ; Horace, C. 2, 8, 1, *perierati* ; Bern. 363, *perierat* ; Luc. 6, 749 ; Bern. 45 ; v. Usener, Fleck. Jahrb. f. kl. Phil. 91 (1865), p. 226 sqq. Hofmann, IA 28, 61 ; à côté de *perierō*, forme refaite) : faire un faux serment, se parjurer ; cf. Cic., Off. 3, 108 ; Hor., Od. 2, 8, 1, *iuris...* *peierati* = *perierit*.

Vieux terme juridique et religieux dont le correspondant se retrouve en indo-iranien dans des formes fixées : véd. *yōh* « salut ! » et la vieille formule *cām ca yōh ca*, av. *yaōz-dādāiti* « il purifie, il rend rituellement pur ». On rapproche aussi alb. *jē* « permission », ce qui est plus douteux. — La question se pose de savoir si v. lat. *iūs* repose sur un ancien **ye/ous* ou sur **yewos* ou **yowes*. La première hypothèse est celle que suggère le mot indo-iranien. A l'appui de la seconde, on cite *iouesat* de l'inscription du forum, qui signifie peut-être *iūstō* (l'interprétation est incertaine) et qu'appuierait la glose obscure de Festus citée plus haut. Goldmann, dans sa *Duenosinschrift*, écarte la *iouesat* « iūrāt » qu'on a souvent supposé.

L'ŷ de *iūstus* est long et repose sans doute sur une

ancienne diphtongue. L'ŷ de irl. *huisse* « juste », paraît être bref. Et, à en juger par les composés *peierō*, *deīerāre*, le latin a aussi trace d'une forme à degré calique zéro : **yus-*, sur ce que l'on attend dans les dérivés. La forme *iūrō* aurait subi l'influence de la laquelle aurait échappé les composés grâce au timbre de la voyelle y est phonétiquement alb. L'explication de *peierō* par *peior* (Brugmann, IF 1, 396) est invraisemblable.

iūs, iūris n. : sauce, jus ; bouillon. Ancien. Conservé en français et provençal. M. L. 4633.

Dérivés : *iūrulentus* (cf. *pūrulentus*), *iūrulentus* (Tert.) ; *iūsculum* (Cat.) ; *iūsculārius* ; *iūscellum* (Ratun.), M. L. 4634, et britt. *iscell* ; *iūsculātus* ; *iūsculātus*.

Cf. skr. *yūh* « bouillon de viande ». C'est le mot indo-européen qui indique un mets confectionné avec de la viande cuite dans une sauce. On a souvent des dérivés du mot radical : skr. *yūsam* et aussi une forme à suffixe *-n- : *yūg-ān-* qui fournit les cas autres que le nominatif-accusatif ; v. sl. *juxa*, lit. *jūse* et v. pr. *iūsa* (en baltique, désigne une soupe de poisson). On rapproche aussi gr. ζῆμα « levain », qui est loin pour le sens et pour la forme. Sur irl. *hūh* glosant lat. *puls* et v. gall. *iot*, v. Pedersen, V. Gr. d. k. Spr., I, p. 65.

iūsquiamus, -ī m. (Pallad., Vég.) : forme corrompue de *hyocycamus* = gr. ὑοκύλαμος. Sur qui = xv, v. Nicdermann, Emerita, XI, p. 268 sqq.

iūsum (*iōsum*, *iūsu*, *iōsu*) : « en bas » ; opposé de *sūsum*. Attesté dans saint Augustin. Semble une déformation tardive de *deorsum* > **diossum* > *iūsum*, sous l'influence de *sūsum*, avec lequel il formait couplet. M. L. 2567.

Dérivé : *iūsānus* (*iōs-*).

***iūtā** (*iotta*), -āo f. : soupe. Mot tardif (Rufus VI^e siècle), non latin. M. L. 4636.

iūturna, -ae f. : nom d'une nymphe, sœur de Turnus et jointe à *Volturnus*, sans doute d'origine étrusque, comme semble l'indiquer sa finale. Les rapprochements avec *diūturna* ou avec *iuuō* reposent sur des étymologies populaires.

iuuenens, -a, -um adj. formé à l'aide du suffixe -or sur le thème **iueuen-* qu'on a dans *iuuenis*, *iuuentūs*, jeune (en parlant des animaux) : *iuuenens* équus, Lucr. 5, 1074. Usité surtout avec valeur de substantif comme *iūnīx*, dans un sens restreint par la langue rustique : *iuuenens* « jeune taureau », *iuuena* « jeune génisse », M. L. 4641. Les poètes de l'époque impériale l'emploient dans le sens de « jeune homme », « jeune fille », à l'imitation de gr. μόχος, θάμλις. La langue de l'Église connaît le diminutif *iuuenculus*, -la (adjectif et substantif), M. L. 4639, et les langues romanes attestent un second diminutif **iuuencillus*, M. L. 4640. Cf. aussi *iuuencārius* (*negōtiātor*) ; *iuuenculēscō* (d'après *adulēscō*), St. Ambr. ; *Iuuenicus*, -ātus.

La phonétique de *iuuenens* est inattendue ; en latin, on devrait avoir **iuuincus*. Le mot est peut-être d'origine dialectale ; cf. ombr. *iuēka*, *iuēnga* « iuena » ; v. *cupencus*.

V. *iuuenis*. Terme d'éleveur qui pense surtout à l'âge

lat. *iuuenens* « jeune bœuf », gall. *ieuanc*, irl. *oac* « jeune », ou, avec vocalisme radical zéro, comme en latin, got. *juggs* « jeune » (comparatif *jūhiza*). Le dérivé *iuuenta* rappelle got. *junda* « jeunesse » (sans que la rencontre implique communauté originelle), tandis que le reste du germanique a une forme en -i- : v. h. a. *jugund*, etc. *iuuentūs* rappelle irl. *ōiūu* « jeunesse » (véd. *yuvatih*, qui signifie « jeune fille », est indépendant de ces noms de notion) ; la conservation de la forme en -iūs s'explique par la valeur spéciale du mot.

iuuō (*iou-* dans *iouent* « iuuent » d'une inscription latino-falisque, CIL P 364, avec o provenant d'une dissimilation graphique ? — comme dans *flouius*, *adiouanto*, Rev. Arch., 1933, 398 ; *adiouta*, CIL I² 1805), -ās, **iūiū**, **iūium** (et *iūuātum* dans *iūuātūrus* ; *iūuātus* dans Theod. Mops.), -āre : faire plaisir à (surtout à l'impersonnel *iuuat*). *Iuuare...* in *utroque* (scil. in *sensu et in animo*) dicitur, ex *eoque iucundum*, Cic., Fin. 2, 4, 14 ; par suite « aider ». Dans ce dernier sens a tendu à être remplacé par le perfectif à valeur intensive (moyenne?) *adiuauō* et son fréquentatif *adiuāō* ; *iuuō* ne dépasse guère dans la littérature le 1^{er} siècle de l'Empire. A subsisté pourtant en italien et en logoud. M. L. 4638.

Dérivés et composés : *iuuāmen*, -mentum, tous deux bas latins (comme *adiuāmen*, -mentum).

adiuāō, -ās (venir en aide à. Ancien, usuel).

iūtrix (Inscr.) ; *iuuantia*, -ae f. ; *iuuābilis* (Boèce).

Dérivés : *adiūtor*, -trix, -tōrium, M. L. 173 ; *adiūmentum*, etc. Ennius a un futur du perfectum *adiūerō* (cf. Cic., Cato mai. 1, 1), et Catulle 66, 18, *iū(u)erint* (subjunctif parfait), cf. Neue-Wagener, Formenti³, III, p. 492. La brève de ces formes est étonnante et *adiuero* doit sans doute se lire *adiūrō*, forme du type *nōrō*, *deuōrō* (= *deūouerō*) ; *adiuero* n'étant qu'une graphie destinée à éviter la confusion avec le composé de *iūrō*, *adiūrō*. Cette graphie, mal comprise, a donné lieu chez les élégiaques comme Catulle et Propertius (2, 2, 22) à la scansion trisyllabique *iū(u)erint*, *adiūit* (et *adiūtor*), -ās : aider. Attesté depuis Plaute. Intensif expressif appartenant à la langue parlée ; banni de la prose classique. Panroman. M. L. 172.

Dérivé : *adiuābilis* (Plt.).

deūuō (Plt., Tri. 344, et Didasc. apost. 29, 15).

A *iuuō* se rattache aussi (cf. Cic., Att. 16, 16 b, 17) l'adjectif *iucundus* « plaisant, agréable », formé avec le même suffixe que *fe-cundus*, etc. Ancien, usuel et classique. Rapproché de *iocus* par étymologie populaire, d'où la graphie *iucundus*.

Dérivés : *iucundē* ; *iucunditās* ; *iucunditūdō* (Gloss.) ; *iucundō*, -ās (latin ecclésiastique) « réjouir, charmer » = ἐντροπῶν, traduit au passif εὐφραίνουμαι ; composés : *iniucundus*, -dītās (d'après ἀγῆγς, ἀγῆλια, cf. *insuāuis*). Noms propres *Iucundus*, -dītō, -dillus, -dītus.

Pas d'étymologie sûre. V. Specht, KZ, 1938, 207, et 1944, 52, qui rapproche skr. *āvati* « il aide ».

***iuus**, -ī (m.?) : if. Emprunt tardif au gaulois ; cf. irl. *eo*, gall. *yw* ; le germanique a v. h. a. *iwa* « Eibe ». Cf. *taxus*. M. L. 4560.

iuxtā : v. *iugum*, n° 12.

des animaux ; cf. des expressions comme *bīmus*, *bīdens* et *uīdulus*. Faits analogues dans v. sl. *juncti*, au sens de lat. *iuuenens*, et lit. *jaunktis* « fiancé » et « jeune animal ».

iuuenis, -is adj. m. et f. (pas de neutre), comparatif *iuuērior*, M. L. 4623 (fr. « gindre » subst.), pas de superlatif ; jeune (se dit de l'homme). Usité surtout comme nom *iuuenis* m. et f. : jeune homme, jeune femme. L'emploi comme adjectif et le genre féminin sont sans doute récents et secondaires, du reste rares. On sait que les Latins placent le *iuuenis* entre l'*adulēscēns* et le *senior*, dans la période qui s'étend à peu près de vingt à quarante ans ; cf. Gell. 11, 28, 1, *eos (militēs) ad aetatem XLVI iuiores, supraque eum annum seniores appellauit (Seruius Tullius)*. — *Iuuenis* est un thème en *-n-* (le génitif pluriel est toujours *iuuenum*), qui, comme *canis*, *mēnsis*, etc., a été au nominatif muni d'une finale en -is ; v. Ernout, Philologica I, 135. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 4642. Les formes romanes de *iuuenis*, ainsi que *giouane*, reposent sur **iuuenis*, avec le vocalisme qui se retrouve en ombrien et en indo-iranien ; v. plus bas.

Dérivés : *iuuenens*, *iūnīx* (v. ces mots) ; *iuuenta* « jeunesse », scil. *aetās*, cf. CIL X 4362 (surtout poétique), par opposition à *senectā* (*aetās*, sept fois dans Plaute contre un exemple de *senectā* seul, v. F. Schoell, IF 31, 340), M. L. 4643 ; *iuuentās*, -ātis f. (surtout poétique) personnifiée et déifiée correspondant à Hébé ; *iuuentūs*, -ūtis f. : forme normale, de type ancien, qui trouvait un point d'appui dans *senectus* : 1^o jeunesse, considérée comme une force active ; 2^o « jeunesse », collectif, *iuuenum multiitūdō*. Sur le groupe *iuuentūs*, *senectūs*, v. Ernout, Philologica I, 225 sqq.

De *iuuenis* sont dérivés *iuuenālis* (d'après *uirginālis*), M. L. 4638 a ; *iuuenilis* (d'après *puerilis*), qui sont employés comme adjectifs. A l'époque impériale apparaît *iuuenēscō* (= *ueuōscō*), créé sur le modèle de *adulēscō*, *senēscō*, et plus tard *iuuenēscō* d'après *puerēscō*. Horace emploie *iuuenor*, A. P. 246, qui est glosé *ueuerecō* et qui traduit plutôt *ueuerecō*, et les gloses ont *iuuenent* : *ueuerecō*, CGL II 94, 19. Cf. encore *iuuena* f. (Filastr.), *iuuenulus* (Greg. Tur.), *iuuenālēs*, CIL V 5134 ; *Iuuentius*, -tiānus.

Pour l'interieur de *iuuenis*, cf. les composés de *ueniō*, où l'e se maintient devant un -i- de syllabe suivante, cet -i- étant ici un élargissement destiné à fournir un nominatif clair, comme dans *canis*. La flexion est en -n- pour le reste.

Iuuenis doit être rapproché des mots du type *aeuom* (q. u.) et signifie « celui qui est dans la force de l'âge » ; les *iūniorēs* formant la catégorie de citoyens s'opposant aux *seniōrēs*.

Le samskrit a le même vocalisme radical que le latin : *yuvā* « jeune », acc. *yūvānam*, gén.-abl. *yūvāh* (cf. lat. *iūnīx*), etc. ; mais l'Avesta a dans le nominatif singulier *yava* le vocalisme a (représentant e) qu'a le samskrit dans *yāvīyas-* « plus jeune » (cf. le comparatif m. gall. *ieu*, v. irl. *eo* « plus jeune »), *yāvīstha* « le plus jeune » ; cf. ombr. *ioiue* « iuuenēs ». Le baltique et le slave ont un dérivé, sans doute à *vrddhi*, lit. *jūnas* « jeune », v. sl. *junū*. Le suffixe à prépalatale de skr. *yuvācāh* « jeune » est chose à peu près unique ; la gutturale doit être ancienne, à en juger par les formes parallèles :